

cheminements



Unemployed
RALLY

Why are there over

25,000 People
In Montreal out of Work?
What can we as a class do
to end this state of affairs

*These questions will be discussed and
answered on SATURDAY ~~EVENING~~,
E.B. 12th. 3¹/₂ p.m. at the Labor Temple
St. Dominique St.*

Prominent English Speakers will Address you

LE QUÉBEC SOUS TOUTES SES ÉCHELLES

20 ANS DE RECHERCHE AU CIEQ

Actes des 19^e et 20^e colloques étudiants du CIEQ

Sous la direction de Lauréanne Daneau, Joseph Gagné
et Alex Tremblay Lamarche



ciéq
Centre
interuniversitaire
d'études québécoises

cheminements

LE QUÉBEC SOUS TOUTES SES ÉCHELLES

20 ANS DE RECHERCHE AU CIEQ

Actes des 19^e et 20^e colloques étudiants du CIEQ

Sous la direction de Lauréanne Daneau, Joseph Gagné
et Alex Tremblay Lamarche

QUÉBEC, 2016

ciéq Centre
interuniversitaire
d'études québécoises

Cet ouvrage est réalisé grâce au soutien financier du
Fonds de recherche québécois - société et culture (FRQSC).

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Centre interuniversitaire d'études québécoises. Colloque étudiant (19^e: 2013 : Trois-Rivières, Québec)

Le Québec sous toutes ses échelles: 20 ans de recherche au CIEQ: actes des 19^e et 20^e colloques étudiants du CIEQ
(Cheminelements)

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-921926-56-0

1. Québec (Province) - Conditions sociales - Congrès. 2. Québec (Province) - Histoire - Congrès. 3. Québec
(Province) - Civilisation - Congrès. I. Daneau, Lauréanne. II. Gagné, Joseph. III. Tremblay Lamarche, Alex.
IV. Centre interuniversitaire d'études québécoises. Colloque étudiant (20^e: 2014: Québec, Québec).
V. Centre interuniversitaire d'études québécoises. VI. Titre. VII. Collection: Cheminelements (Québec, Québec).

HN110.Q8C465 2013 306.09714 C2016-940718-7

Iconographie de la couverture

Arbre généalogique. Heiss, Geo., Prints and Photographs Division, Library of Congress, LC-DIG-pga-01537.

Affiche annonçant la tenue d'une assemblée publique sur le chômage à Montréal, 1921.
Central Labor Council of the OBU. BAC, RG24 4472.

Famille de Félix-Gabriel Marchand, vers 1887. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ-QC),
Fonds Félix-Gabriel Marchand, P174,S5,P15.

La vie heureuse de Léopold Z, 1965 ONF. Tous droits réservés.

Abordage du Triton par le corsaire le Hasard. Louis Ambroise Garneray, National Maritime Museum,
Greenwich, London, PAD6125.

Design graphique et mise en page Émilie Lapierre Pintal
avec la collaboration de Rollande Morissette

Révision linguistique Solange Deschênes

© Centre interuniversitaire d'études québécoises

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2016

ISBN 978-2-921926-56-0 (relié) – ISBN 978-2-921926-57-7 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 FAIRE L'HISTOIRE	3
<i>Nouveaux repères méthodologiques et mémoriels</i>	
Vers un renouveau de l'étude de la noblesse canadienne ? Pour une coopération entre histoire et généalogie	5
Anne-Catherine Bélanger-Catta et Karine Pépin	
De la « trahison de sa race et de la langue de ses pères » à un champ d'études en développement. Brève étude historiographique des mariages interreligieux au Québec des origines jusqu'à nos jours	15
Alex Tremblay Lamarche	
Ce passé qui nous hante : analyse du récit de fiction cinématographique québécois de 1960 à aujourd'hui	27
Claire Portelance	
PARTIE 2 RUPTURES, CONFLITS ET CONTESTATIONS	35
La guerre de course en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles : un essai quantitatif	37
David Camirand	
Un syndicat pour les chômeurs : la One Big Union et le mouvement des sans-travail à Montréal (1921)	47
Mathieu Houle-Courcelles	
La régionalisation de l'immigration au Québec : mobilisation sociale et politique, 1987-2000	57
Lauréanne Daneau	
NOTICES BIOGRAPHIQUES	65

INTRODUCTION

Depuis une vingtaine d'années, les membres du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) se réunissent annuellement pour permettre aux étudiants du centre de partager le fruit de leurs recherches lors d'un colloque faisant place aux dernières avancées dans le domaine. En 2013, un comité de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) présidé par Marie-Christine Lance accueillait la communauté de chercheurs du CIEQ au Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac à Trois-Rivières pour la 19^e édition du colloque étudiant. L'année suivante, Alex Tremblay Lamarche et son équipe faisaient de même à la salle commune de la cathédrale anglicane Holy Trinity en plein cœur du Vieux-Québec. Au cours de cette édition, les membres du CIEQ en ont profité pour souligner le vingtième anniversaire du colloque étudiant. Ce rendez-vous a été une occasion pour dresser un bilan des apports du CIEQ aux études québécoises et présenter le chemin parcouru par ses membres tout en donnant l'occasion aux jeunes chercheurs de brûler les planches en offrant des communications sur leur démarche et leurs résultats de recherche. Ce sont les actes de ces 19^e et 20^e colloques étudiants du CIEQ que présente cette édition de *Cheminements*.

La participation à ces colloques est une occasion pour les étudiants de partager avec des pairs et des chercheurs chevronnés l'état de leurs travaux, en plus de se nourrir des échanges qui en résultent. Après tout, comme l'écrit si bien l'historien Normand Séguin dans l'introduction au programme du colloque de 2013, l'écriture et la communication orale sont au cœur du processus créatif de la recherche. La publication des actes de colloque dans *Cheminements* s'inscrit donc dans le prolongement de cette aventure intellectuelle que poursuit le CIEQ. En effet, depuis 1993, ses membres travaillent avec l'objectif d'appréhender le changement sociétal, de l'explorer en prenant le Québec pour terrain d'enquête et d'encourager

l'échange interdisciplinaire. Le CIEQ s'impose d'ailleurs comme un leader dans le domaine avec sa quarantaine de chercheurs issus de près d'une dizaine de disciplines et ses quelque 200 étudiants. Répartis dans une dizaine d'universités québécoises et canadiennes, ils sont regroupés sous la direction de l'Université Laval et de l'UQTR qui agissent à titre de constituantes officielles.

Les actes de colloque proposés dans cette édition de *Cheminements* rendent compte des réflexions interdisciplinaires en études québécoises que mènent actuellement les chercheurs de la relève. Ce numéro offre six articles inspirés de communications présentées en 2013 et 2014, que nous avons répartis en deux sections : « Faire l'histoire : nouveaux repères méthodologiques et mémoriels » et « Ruptures, conflits et contestations ».

Dans la première section, Anne-Catherine Bélanger-Catta et Karine Pépin se penchent sur un dictionnaire rédigé par un généalogiste afin de répertorier la noblesse de la Nouvelle-France. Tout en repérant les forces et les limites de ce répertoire, elles montrent comment les historiens peuvent tirer profit des outils généalogiques mis à leur disposition. Alex Tremblay Lamarche s'intéresse quant à lui à l'évolution de la production historiographique depuis les années 1950 sur les mariages entre protestants et catholiques au Québec et, dans une moindre mesure, entre Canadiens français et Irlandais catholiques. Il explique comment les chercheurs qui se sont intéressés à la question ont été influencés par les luttes nationalistes et les courants historiographiques (microhistoire, histoire des femmes, etc.). Enfin, Claire Portelance se questionne sur le mythe de la rupture opérée par la Révolution tranquille au Québec en posant un regard sur la relation trouble que la société québécoise entretient avec son histoire récente. À travers le cinéma québécois de fiction, elle retrace une histoire de la mémoire collective depuis les cinquante dernières années.

La seconde section s'ouvre sur une étude de cas produite par David Camirand dans laquelle il expose le contexte qui incite de nombreux pêcheurs de la Nouvelle-France à devenir corsaires aux XVII^e et XVIII^e siècles et à participer ainsi à l'effort de guerre colonial en faisant des prises sur les ennemis de la Couronne française. La « course » devient une stratégie commerciale au moment où les empires coloniaux se font la guerre et Camirand en révèle l'ampleur en se concentrant sur quatre ports de la Nouvelle-France : Plaisance, Louisbourg, Québec et Port-Royal. L'article signé par Mathieu Houle-Courcelles plonge le lecteur dans le climat tendu des années suivant la Grande Guerre, causé notamment par la détérioration des conditions de travail au Canada. Ce dernier s'intéresse à la capacité des sans-emploi, plus particulièrement des vétérans au chômage, à mener des luttes collectives. En guise de conclusion, Lauréanne Daneau raconte comment la concentration massive de l'immigration au Québec, dans la grande région de Montréal, soulève des préoccupations au sein de la société civile et parmi les acteurs politiques à la fin des années 1980. En étudiant le débat qui se déroule lors des consultations publiques sur la nécessité de régionaliser la population immigrante, Daneau décrit les nombreux enjeux que soulève ce phénomène.

Pour terminer, nous tenons à remercier les auteures et auteurs pour leur contribution à cette sixième édition des actes de colloques étudiants du CIEQ. Par leur volonté de partager un pan de leurs travaux, ils permettent de poursuivre la tradition bien ancrée au CIEQ de diffuser les dernières avancées de la recherche en études québécoises. Nous sommes aussi redevables aux membres des comités organisateurs des 19^e et 20^e colloques étudiants dont le dynamisme et le professionnalisme ont permis de créer des rendez-vous remarquables et enrichissants. Merci aux codirecteurs du CIEQ, Yvan Rousseau et Marc St-Hilaire, de même qu'à l'ensemble des chercheurs qui initient, dirigent et accompagnent les étudiants dans l'univers de la recherche. L'expertise d'Étienne Rivard et d'Émilie Lapierre Pintal a également permis de bonifier ce projet et nous leur en sommes reconnaissants. Finalement, une mention spéciale doit être adressée à Serge Courville et Normand Séguin, ceux qui, il y a maintenant près de 25 ans, ont fondé ce lieu de rencontre intellectuel qu'est le CIEQ.

Bonne lecture!

Lauréanne Daneau

Joseph Gagné

Alex Tremblay Lamarche

PARTIE 1

FAIRE L'HISTOIRE

Nouveaux repères méthodologiques
et mémoriels



Vers un renouveau de l'étude de la noblesse canadienne ?

Pour une coopération entre histoire et généalogie

Anne-Catherine Bélanger-Catta et Karine Pépin,
étudiantes à la maîtrise en histoire,
Université de Sherbrooke

Le *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France* (DGNNF¹), réalisé par Yves Drolet, est un outil de recherche méconnu des historiens. Il s'ajoute à de nombreuses ressources qui s'avèrent utiles à la recherche historique, telles que le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*², de René Jetté, ou le *Dictionnaire des souches allemandes et scandinaves au Québec*, de Claude Kaufholtz-Couture et Claude Crégheur³. Sur Internet, plusieurs outils sont

également disponibles. En particulier, on retrouve le *Dictionnaire biographique du Canada*⁴, le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal⁵, la banque de données notariales Parchemin⁶ ou encore les multiples bases de données de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

Le présent article vise à montrer, en utilisant l'exemple du DGNNF, comment les historiens peuvent, comme par le passé, tirer profit des outils généalogiques mis à leur

1. Y. Drolet, 2013, 739 p. Dans le reste de l'article, l'acronyme DGNNF sera utilisé pour désigner cet outil.
2. R. Jetté, 2003 (1983), 1177 p.
3. C. Kaufholtz-Couture et C. Crégheur, 2013, 552 p.

4. U. de Toronto et U. Laval, <http://www.biographi.ca/index-f.html>. À noter que les 15 premiers volumes de ce dictionnaire sont également disponibles en format papier.
5. U. de Montréal, <http://www.genealogie.umontreal.ca/fr>.
6. Archiv-Histo, N. Robert et H. Lafortune (dir.), « Parchemin ».

disposition. Nous ferons d'abord un bref état de l'historiographie de la noblesse canadienne. Puis nous décrirons et évaluerons le travail effectué par Drolet afin d'en donner le meilleur aperçu possible et de mettre en exergue les forces et les faiblesses. Enfin, nous présenterons de quelle manière le DGNNF a été mis à profit dans nos projets de maîtrise respectifs. Bien que l'outil développé par Drolet couvre la noblesse à la fois canadienne, acadienne et louisianaise, nos corpus d'analyse ne concernent que la noblesse du Canada.

La noblesse canadienne : saisir les contours d'un groupe social privilégié

Brève description de la noblesse canadienne

En théorie, la noblesse constitue le deuxième ordre de la structure tripartite de la société d'Ancien Régime⁷. En pratique, elle est plutôt opposée au large groupe des roturiers. Les membres de la noblesse sont issus d'une lignée qui se distingue des autres groupes sociaux. Leur statut, jalousement protégé et soumis à un fort contrôle social, leur confère de nombreux privilèges⁸. La qualité de noblesse d'un individu doit être certifiée par le roi, afin d'être reconnue comme telle aux yeux de la population⁹.

Les nobles qui s'installent au Canada sont pour la plupart issus des rangs inférieurs de la noblesse française¹⁰. Pour être considéré comme un véritable noble en Nouvelle-France, il faut répondre à certaines caractéristiques distinctives : « être qualifié d'écuyer dans les actes – donc être perçu et accepté en tant que noble par son milieu –, vivre noblement – c'est-à-dire ne pas déroger en exerçant un travail manuel – et servir le roi¹¹ ». La surveillance royale y est moins sévère, notamment parce qu'il n'y a pas d'impôts à payer, donc « aucun avantage financier à contrôler de cette façon la noblesse¹² ». La majorité des nobles le sont de naissance, par la patrilinéarité, et quelques-uns le sont par anoblissement. Pourtant, certains roturiers, sans ascendance nobiliaire, réussissent à se faire reconnaître comme tels. Plusieurs stratagèmes sont mis en pratique, tels que la modification de l'homonymie de la famille ou la prise du titre d'écuyer dans les registres paroissiaux et les actes notariés¹³. Ainsi, la noblesse canadienne est un groupe fortement hiérarchisé¹⁴. Lorraine Gadoury y décèle cinq sous-



Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil vers 1897.
Goupil & Co., Paris, Copyright by Little, Brown & Co, Prints & Photographs Division, Library of Congress, LC-USZ62-110256.

groupes¹⁵, tandis que François-Joseph Ruggiu en répertorie quatre¹⁶. Qui plus est, la noblesse canadienne est parfois difficile à différencier des autres groupes élitaires, tels que les bourgeois. Entre autres, certaines activités pratiquées par plusieurs nobles sont apparentées à celles de la bourgeoisie, comme le commerce, que les nobles canadiens ont le droit de pratiquer. D'ailleurs,

7. Rappelons que les trois ordres sont les suivants : clergé, noblesse, tiers état.

8. L. Gadoury, 1992, p. 17-20.

9. A. Jouanna, 1996, p. 887-892.

10. F.-J. Ruggiu, 2008, p. 78-82.

11. L. Gadoury, 1992, p. 20.

12. *Ibid.*, p. 17.

13. F.-J. Ruggiu, 2008, p. 83.

14. A. Jouanna, 1996, p. 887-892, et F.-J. Ruggiu, 2008, p. 78-79.

15. Les cinq sous-groupes de la noblesse canadienne répertoriés sont les suivants : les premiers nobles arrivés dans la colonie, les anoblis canadiens, les officiers de Carignan, les officiers des troupes de la Marine et les nobles arrivés au XVIII^e siècle. À cela s'ajoutent des catégories d'individus qui peuvent être confondues avec la noblesse, mais qui ne le sont pas nécessairement : les agrégés, pour qui l'ascension à la noblesse est réussie seulement par leurs descendants, les nobles sans fonctions de pouvoir et les autres cas particuliers. Voir L. Gadoury, 1992, première partie, chapitres 2 et 3.

16. La famille la plus prestigieuse de la noblesse canadienne est celle des Rigaud de Vaudreuil, qui a fourni deux gouverneurs à la colonie au XVIII^e siècle. Ensuite, on retrouve les officiers militaires qui occupent les meilleurs postes et les titulaires de la croix de Saint-Louis. Ce groupe de familles monopolise les honneurs et forme une sorte de « noblesse provinciale ». La troisième strate est composée de familles nobles qui vivent de leurs postes dans l'armée, dans l'administration ou de la simple protection du souverain. En dernier lieu, il y a un groupe de nobles contraints de subsister uniquement par les revenus retirés de leurs seigneuries. Voir F.-J. Ruggiu, 2008, p. 79.

ils s'allient avec eux par des alliances matrimoniales¹⁷, davantage qu'en métropole, afin de former une élite tissée serrée¹⁸.

Autant pour la noblesse française que pour les nobles canadiens, le statut nobiliaire devient, au XVIII^e siècle, tributaire des services rendus au roi. Sous le Régime français, être militaire est une occupation privilégiée chez la noblesse canadienne, compte tenu des honneurs qui y sont associés¹⁹. Cependant, il ne faut pas nécessairement confondre officiers et nobles. Cela vaut aussi pour les seigneurs, car ce ne sont pas tous les propriétaires de seigneuries qui sont nobles²⁰.

En résumé, la noblesse canadienne se distingue du reste de la population de plusieurs façons. Son identité est modelée par de nombreux privilèges et honneurs, bien qu'ils soient moindres en comparaison de ceux de la noblesse métropolitaine.

L'historiographie de la noblesse canadienne avant les années 1990

Du XIX^e siècle jusqu'aux années 1950, deux visions distinctes caractérisent les études sur la noblesse canadienne. Comme le soutient François-Joseph Ruggiu, il existe une dichotomie entre les travaux véhiculant une nostalgie envers un groupe social en déclin²¹ et ceux qui considèrent la noblesse comme minoritaire à l'échelle démographique²². De plus, les recherches entreprises dans la première moitié du XX^e siècle s'intéressent beaucoup plus aux conséquences de la Conquête.

À partir des années 1950, le débat entre « l'école de Québec » et « l'école de Montréal » marque la discipline historique. Suivant ce désaccord, les historiens québécois laissent de côté l'étude de la noblesse, surtout en ce qui a trait à la période qui va de la Conquête aux rébellions des patriotes²³. Cependant, quelques familles nobles font tout de même l'objet de recherches historiques²⁴. Également, même si sa réflexion ne fait pas l'unanimité chez ses contemporains, Cameron Nish étudie les élites

coloniales en proposant la catégorie sociale des bourgeois-gentilshommes²⁵. Dans un tout autre contexte, Louise Dechène « donn[e] une vision plus nuancée du phénomène nobiliaire au Canada²⁶ » avec son étude sur Montréal²⁷, dans les années 1970.

Le récent regain d'intérêt pour l'étude de la noblesse canadienne

Depuis la décennie 1990-2000, les historiens ont réinvesti la recherche sur la noblesse coloniale d'Amérique du Nord. Ce nouveau souffle est rendu possible grâce à une meilleure indexation des archives, mais également par des initiatives en démographie historique, comme celle du Programme de recherche en démographie historique (PRDH). De plus, la thèse de Lorraine Gadoury, publiée en 1992, a marqué un nouvel intérêt pour l'étude de la noblesse canadienne. Les travaux de cette historienne confirment que la noblesse de Nouvelle-France constitue un groupe distinct du reste de la population, par ses caractéristiques et ses comportements démographiques se rapprochant des noblesses européennes, bien qu'elle soit influencée par des spécificités coloniales²⁸. Elle a aussi observé les enjeux de sociabilité de l'élite canadienne au XVIII^e siècle, dont ceux des couples séparés par la distance après la Conquête, en étudiant leurs échanges épistolaires²⁹.

Bien que la thèse de Gadoury marque un tournant dans l'étude de la noblesse, « ce n'est qu'au début des années 2000 que la question de la noblesse canadienne retrouve le devant de la scène historiographique³⁰ ». Il faut mentionner les travaux novateurs de François-Joseph Ruggiu, qui, dans une perspective d'histoire impériale française, portent sur les noblesses autant européennes que coloniales³¹. Son article sur le destin de la noblesse canadienne après la Conquête renouvelle le regard que les historiens ont du changement de régime et de ses répercussions sur les nobles. Entre autres, il montre la diversité et la complexité des parcours individuels et familiaux³².

Ruggiu dénote deux nouvelles approches historiographiques dans l'étude de la noblesse canadienne. D'une part, il décèle un intérêt croissant pour le Régime anglais, par l'entremise des travaux de Donald Fyson³³,

17. J. Mathieu, 2001, p. 213. Lorraine Gadoury a d'ailleurs montré qu'il existe un réseau d'alliances matrimoniales entre la noblesse et la bourgeoisie, dont l'importance est plus significative dans la colonie que dans la métropole. Voir L. Gadoury, 1992, p. 104-109, mais aussi C. Nish, 1968, 202 p.

18. F.-J. Ruggiu, 2012, p. 41.

19. J. Mathieu, 2001, p. 213; R. Legault, 2002, p. 46-47, et F.-J. Ruggiu, 2008, p. 77.

20. L. Gadoury, 1992, p. 14-15.

21. On peut penser aux études familiales de Pierre-Georges Roy au début du XX^e siècle ainsi qu'aux travaux de l'abbé Couillard-Després. Pour en citer seulement quelques-uns : abbé Couillard-Després, 1916; P.-G. Roy, 1934; P.-G. Roy 1938; P.-G. Roy, 1946.

22. F.-J. Ruggiu, 2008, p. 70.

23. D. Fyson, 2009, p. 168-169; F.-J. Ruggiu, 2008, p. 70, et F.-J. Ruggiu, 2012, p. 38.

24. M. Dallaire, 1980, 303 p.

25. C. Nish, 1968, 202 p., et F.-J. Ruggiu, 2008, p. 72.

26. F.-J. Ruggiu, 2008, p. 73.

27. L. Dechène, 1974, 588 p.

28. L. Gadoury, 1992, 208 p.

29. L. Gadoury, 1998, 185 p.

30. F.-J. Ruggiu, 2012, p. 39.

31. Citons parmi d'autres travaux : F.-J. Ruggiu, 1997, 356 p.; F.-J. Ruggiu, 2008, p. 67-85, et F.-J. Ruggiu, 2012, p. 37-63.

32. F.-J. Ruggiu, 2012, p. 37-63.

33. D. Fyson, 2009, p. 167-196; D. Fyson, 2010, 592 p., et D. Fyson, 2012, p. 190-271.

Les AILLEBOUST

Pierre d'Ailleboust + 1531 (21-8 ou 3-9) ∞ 1510/1517 PERRETTE DE SÉEZ

André ∞ 1547 Odette Rolet F Hugues et Gillemette Michelelet

Antoine + entre 1612 et 1620 ∞ I avant 1580 Marie Genevois
∞ II avant 1612 Ancy-le-Franc Suzanne Hotman F François et Claude Aubelin

I

Nicolas de COULONGE
*v 1595
∞ 6-5-1620 ct Paris Dorothée de Montet F Jean et Suzanne Hotman

Charles-Soseph des MUSSEAUX
b 6-1621 Ancy-le-Franc, au Québec 1648, + 19-11-1700 Montréal
∞ 16-9-1652 Québec Catherine Legardeur F Pierre de REPENTIGNY et Marie Favery

II

LOUIS DE Coulonge
*v1612 Ancy-le-Franc, au Québec 1643, +31-5-1660 Montréal
∞ 6-9-1638 ct Paris Barbe de Boulogne F Florentin et Eustache Queen

Barbe
B 11-12-1653 Québec
S 3-8-1716 Montréal

Louis
De COULONGE
*19-7-1656 Québec
+ avant 1718
∞ 19-11-1690 Québec
Félicité Picard
F Jean et Marie-
Madeleine Gagnon

Table 3

Pierre
D'ARGENTEUIL
*19-6-1659 Québec
+ 15-3-1711 Montréal
∞ 4-11-1687 Québec
Marie-Louise Denys
F Pierre de LA RONDE
Et Catherine Leneuf

Table 4

Paul
De PERIGNY
b 31-3-1661 Montréal
+ 25-1-1746 Montréal
∞ 11-12-1698 Montréal
Louise Margane
F Séraphin
De LAVALTRIE
Et Louise Bissot

Table 8

Nicolas
De MANTET
b-12-4-1663 Montréal
+ 1709 Baie d'Hudson
∞ 9-6-1696 Québec
Françoise Denys
F Pierre
De LA RONDE
et Catherine Leneuf

Table 9

Jean-Baptiste
Des MUSSEAUX
b-17-3-1666 Montréal
+ 1-10-1730 Montréal
∞ 19-4-1689 Québec
Anne Picard
F Jean et Marie-
Madeleine Gagnon

Table 10

Catherine
b-27-5-1669 Montréal
S 13-3-1755 Montréal
∞ 18-2-1702 Montréal
Nicolas Daneau de MUY

Élisabeth
b 4-11-1670 Montréal
S 4-9-1739 Québec
Religieuse OSU

Marie-Marguerite
b 8-6-1675 Montréal
+ 14-11-1734 Montréal
religieuse HDM

Madeleine
b 9-3-1673 Montréal
+ 14-11-1759 Montréal
Religieuse CND

Louise-Angélique
b 25-9-1679 Montréal
+ 15-12-1763 Québec
religieuse HDQ

*Aperçu de la version 2008 des « Tables généalogiques de la noblesse québécoise du XVII^e siècle au XIX^e siècle. »
La première mouture du document a l'apparence de tables généalogiques classiques.*

Source: « Tables généalogiques de la noblesse québécoise du XVII^e siècle au XIX^e siècle », 2008, p. 6.

de Robert Larin et Yves Drolet³⁴, de Sophie Imbeault³⁵ et de Roch Legault³⁶. D'autre part, des travaux généalogiques touchant les nobles canadiens sont réalisés, tels que le dictionnaire à l'étude dans le présent article. Il faut également évoquer l'étude de Benoît Grenier sur les seigneurs campagnards, qui apporte une vision plus nuancée des relations des seigneurs (tantôt nobles, souvent roturiers) avec leurs censitaires³⁷.

Il est toutefois indéniable que plusieurs facettes de l'histoire des nobles du Canada restent à étudier. Pensons par exemple à la mobilité géographique, aux réseaux de sociabilité par les alliances matrimoniales, à la démographie sous le Régime britannique ou à des travaux comparatifs entre la noblesse canadienne, acadienne et louisianaise.

Le Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France : un outil généalogique en constante évolution

Données générales

Avant d'exposer l'utilité de cet outil de recherche, il est primordial d'en esquisser un portrait d'ensemble.

Initialement, le document s'intitule « Tables généalogiques de la noblesse québécoise du XVII^e siècle au XIX^e siècle », rendu disponible pour la première fois en 2008³⁸. La plus récente version, celle qui est concernée par cet article, date de 2013 et a pour titre *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France (DGNNF)*, comme nous l'avons mentionné en introduction³⁹.

Son auteur, Yves Drolet, est membre de la Société généalogique canadienne-française et secrétaire du conseil d'administration du Regroupement des anciennes familles du Québec. Après avoir fait des études en histoire, il a fait carrière dans le domaine de la traduction, tout en

34. Y. Drolet, 2013, 709 p. ; R. Larin, 2008, 40 p. ; R. Larin et Y. Drolet, 2008, p. 563-603 et F.-J. Ruggiu, 2012, p. 39-40.

35. S. Imbeault, 2004, 268 p.

36. R. Legault, 2002, 202 p.

37. B. Grenier, 2007, p. 365-368. Pour l'étude des seigneurs après la Conquête, on peut aussi citer les contributions suivantes : C. Coates, 2000, 231 p. ; A. Greer, 2002 (1985), 357 p., et F. Noël, 1992, 221 p.

38. Y. Drolet, 2008, p. 6.

39. En 2010, la mise à jour effectuée par M. Drolet avait déjà été renommée, cette fois pour *Dictionnaire généalogique et héraldique de la noblesse canadienne française du XVII^e au XIX^e siècle*.

D'AILLEBOUST

De COULONGE/ d'ARGENTEUIL/ de SAINT-VILMÉ/ de CUISY/ de CERRY/
de PÉRIGNY/ de MANTHET/ des MUSSEAUX/ de LA MADELEINE*De gueules, au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même*Edouard-Zotique MASSICOTTE et Régis ROY, *Armorial du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1915-1918

GÉNÉRATION I

1. Charles Joseph d'AILLEBOUST des MUSSEAUXI (Nicolas & Dorothee de MANTHET)
b 06-1621 Ancy-le-Franc FRA, d 19-11-1700 Montréal QC
m Catherine LE GARDEUR de REPENTIGNY, 16-09-1652 Québec QC
n 1634 Thury-Harcourt FRA, d 28-11-1709 Québec QC, (Pierre & Marie FAVERY)
 - i. Barbe, b 11-12-1653 Québec QC, s 03-08-1716 Montréal QC
 - 2 ii. Louis de COULONGE
 - 3 iii. Pierre d'ARGENTEUIL
 - 4 iv. Paul de PÉRIGNY
 - 5 v. Nicolas de MANTHET
 - 6 vi. Jean Baptiste des MUSSEAUX
 - vii. Catherine, b 27-05-1669 Montréal QC, d 12-03-1755 Montréal QC
m Nicolas DANEAU de MUY, 18-02-1702 Montréal QC
n v 1650 Beauvais FRA, d 25-01-1708 La Havane CUB (Jacques & Catherine DRIOT)
 - viii. Élisabeth, rel., b 04-11-1670 Montréal QC, s 04-09-1739 Québec QC
 - ix. Madeleine, rel., b 09-03-1673 Montréal QC, d 13-11-1759 Montréal QC
 - x. Marie Marguerite, rel. b 08-06-1675 Montréal QC, s 14-11-1734 Montréal QC
 - xi. Joseph Charles, b 23-04-1677 Montréal QC, s 18-10-1688 Montréal QC
 - xii. Louise Angélique, rel. b 25-09-1679 Montréal QC, s 15-12-1763 Québec QC

Aperçu de la version 2013 du DGNNE. Il est rédigé sous forme de dictionnaire, à l'instar du Dictionnaire des familles du Québec de René Jetté, à titre comparatif.
Source: *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France (DGNNE)*, p. 15.

étant un généalogiste très actif. Avec Robert Larin, il coécrit l'article « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778. Notes de recherche⁴⁰ », paru dans la revue *Histoire sociale/ Social History*.

Le DGNNE est un fichier informatique inédit d'environ 700 pages⁴¹, dont la plus récente version (2013) est hébergée par le site Internet du Centre Roland-Mousnier de l'Université Paris-IV Sorbonne⁴². Concrètement, l'outil constitue un inventaire des familles nobles de la Nouvelle-France⁴³. Disponible gratuitement, le DGNNE a été réalisé sans rémunération ni subvention⁴⁴. Tel que mentionné, le dictionnaire a été bonifié à de nombreuses reprises entre 2008 et 2013. Alors que la première version, datée de 2008, se concentre sur les nobles du Canada et de l'Acadie uniquement, l'édition de 2013 comprend ces deux groupes nobiliaires, en plus de celui de la Louisiane. Les 188 familles⁴⁵ concernées par l'outil sont celles qui

se sont implantées en Nouvelle-France⁴⁶, de même que celles qui y ont été anoblies ou qui se sont agrégées⁴⁷ à la noblesse coloniale. Dans le document, l'auteur dresse la généalogie patrilinéaire des nobles⁴⁸. Alors que Drolet n'en tient pas compte en 2008, il inclut par la suite les naissances illégitimes dans le DGNNE⁴⁹. Cependant, il ne considère pas leur descendance, car, selon le généalogiste, les enfants issus d'une union non consacrée se fondent dans la masse roturière, n'obtenant pas le statut nobiliaire⁵⁰. À la fin de chaque entrée familiale, Drolet indique les sources utilisées pour l'élaboration des notices. En complément, il offre une bibliographie complète de son travail. Cette dernière comprend les monographies et les ouvrages généraux qu'il a consultés, mais également

40. R. Larin et Y. Drolet, 2008, p. 563-603.

41. Comparativement à la première version de 2008, qui contenait environ 200 pages.

42. Voir sous la rubrique « dictionnaire » à l'adresse suivante : <http://centrerolandmousnier.fr/enligne.html>.

43. Nous reviendrons un peu plus loin sur la balise temporelle du document.

44. Y. Drolet, 2013, p. 2. D'ailleurs, l'auteur spécifie : « Les données qu'il renferme proviennent souvent de sources qui en interdisent expressément l'utilisation [le DGNNE] à des fins lucratives. »

45. « Famille » correspond aux patronymes considérés par les entrées du DGNNE.

46. « Le dictionnaire se limite aux familles qui ont fait souche en Nouvelle-France, par opposition à celles qui n'ont fait que passer dans la colonie. Pour qu'une famille soit incluse, il faut qu'au moins un enfant de l'arrivant ait passé toute sa vie adulte en Amérique du Nord. » Y. Drolet, 2013, p. 2.

47. Drolet définit les agrégés de la façon suivante, dans l'édition de 2013 : « Le dictionnaire inclut donc les familles "agrégées à la noblesse", dont on sait que le fondateur était roturier et n'a jamais été anobli, mais dont les membres se sont vu reconnaître officieusement la qualité d'écuyer dans la colonie et se sont intégrés au second ordre ». *Ibid.*, p. 3.

48. Rappelons-nous que le statut de noble est transmis par l'homme (par hérédité ou par alliance).

49. Ces naissances hors mariage sont habituellement répertoriées par les outils généalogiques mis à la disposition des chercheurs. Par exemple, elles sont généralement indiquées dans le PRDH et dans le dictionnaire de Jetté.

50. Y. Drolet, 2013, p. 3.

une liste exhaustive de toutes les références relatives à chacune des 188 familles incluses dans le dictionnaire⁵¹.

Le *DGNNF*⁵² a été constitué à l'aide d'un grand nombre de sources de diverses natures. Comme le mentionne Drolet :

La démarche adoptée pour reconstituer la descendance de la noblesse de la Nouvelle-France a consisté à colliger, comparer, corriger et compléter les renseignements provenant d'un grand nombre de dictionnaires, répertoires, monographies, articles, bases de données, sites Internet et notes manuscrites, ainsi que de communication de correspondants d'Amérique, d'Europe et même d'Australie⁵³.

Par exemple, pour la partie canadienne de la noblesse, il a, entre autres, consulté le PRDH, les dictionnaires généalogiques de Bertrand Desjardins et de René Jetté, le *DBC*, le « BMS 2000 » et les registres paroissiaux sur microfilms de Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Montréal (BANQ-M)⁵⁴.

Évidemment, malgré sa construction rigoureuse, quelques imprécisions et éléments subjectifs se glissent dans le *DGNNF*.

Un outil rigoureux, mais imparfait

Dès l'introduction, Yves Drolet lui-même met en garde les utilisateurs du dictionnaire : cette ressource « ne constitue pas un outil de démographie historique⁵⁵ ». L'auteur veut plutôt permettre aux chercheurs « d'identifier les nobles de la Nouvelle-France et leurs descendants et de retracer leurs liens familiaux et leurs mouvements migratoires⁵⁶ ». Pour plus de renseignements, il suggère également de se reporter aux sources citées dans les notes à la fin de chacune des notices⁵⁷.

Ainsi, il importe de comparer les données présentes dans l'outil avec des données brutes pour attester de la validité des renseignements. De plus, puisque les éditions antérieures du *DGNNF* circulent encore sur Internet, il faut s'assurer d'utiliser la plus récente mise à jour du document (2013) pour éviter les risques d'erreurs⁵⁸.

En raison des quelques inexactitudes qui pourraient s'être glissées dans le *DGNNF*, l'outil ne peut prétendre à l'exhaustivité. En effet, comme au sein d'autres outils généalogiques, les nobles de passage sont exclus du document, sauf pour ceux dont les enfants ont vécu leur vie adulte dans la colonie.

De plus, les notices s'arrêtent de façon arbitraire. Yves Drolet termine certaines lignées au XIX^e siècle⁵⁹, alors qu'il en continue d'autres jusqu'au XX^e siècle⁶⁰. À partir du moment où il juge que la famille nobiliaire n'est plus à l'avant-scène de la société, il cesse de la répertorier. Ce critère pour le moins subjectif appelle, lui aussi, à la prudence⁶¹.

Malgré ces quelques bémols, le *DGNNF* constitue un incontournable, ou du moins un excellent point de départ pour une recherche historique sur la noblesse canadienne ou, dans une optique plus large, de la Nouvelle-France. L'historien français François-Joseph Ruggiu considère le dictionnaire réalisé par Yves Drolet comme sérieux et complet, acceptant par le fait même de « mettre en ligne ce dictionnaire [...] [et] de veiller à sa publication⁶² ». Il faut reconnaître le travail considérable et minutieux qu'a réalisé Yves Drolet et les possibilités qu'offre son répertoire. D'ailleurs, le dictionnaire présenté a servi les deux auteurs de cet article dans l'élaboration de l'échantillon d'analyse de leur mémoire de maîtrise respectif.

Quand un seul outil peut servir plusieurs travaux

Le *DGNNF* est utile pour nos deux recherches de maîtrise. Nous travaillons sur deux thématiques précises traitant de la noblesse canadienne.

D'une part, le mémoire d'Anne-Catherine Bélanger-Catta s'intéresse aux membres de la noblesse canadienne qui partent pour les Antilles françaises, au XVIII^e siècle. L'étude cherche entre autres à comprendre les motivations et les circonstances qui régissent leur départ. L'objectif est d'analyser la mobilité individuelle de ces nobles qui délaissent la Nouvelle-France pour les Antilles françaises. Cette recherche s'inscrit dans une optique d'histoire atlantique, notamment pour considérer le Canada et les colonies françaises des Antilles à l'époque moderne dans une visée transnationale.

Grant paru dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, on mentionne plutôt que les époux se sont d'abord mariés secrètement à Montréal, avant que leur alliance matrimoniale ne soit officialisée publiquement le 11 septembre 1770 (D. Roberts, 1983, p. 406). Cette erreur a été corrigée dans l'édition de 2013.

59. Entre autres, la famille de La Corne. Y. Drolet, 2013, p. 385-388.

60. Par exemple, la famille de Chavigny. *Ibid.*, p. 119-132.

61. *Ibid.*, p. 4.

62. *Ibid.*, p. 5.

51. Cette bibliographie (« Bibliographie de la noblesse canadienne, acadienne et louisianaise ») peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.anciennesfamilles.org/documents/>.

52. Y. Drolet, 2013, p. 15.

53. *Ibid.*, p. 4.

54. Pour une énumération complète des sources utilisées par Yves Drolet, se référer aux pages 3 et 4 du *DGNNF* (2013).

55. Y. Drolet, 2013, p. 3.

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*, p. 2.

58. Par exemple, lors de l'étude de la mouture de 2008, une discordance a été relevée en ce qui concerne la date du deuxième mariage de Marie-Anne-Catherine Fleury Deschambault, veuve du baron de Longueuil, avec le marchand écossais William Grant. Dans la version de 2008, il est inscrit que l'union maritale a eu lieu le 11 novembre 1770 à Québec (Y. Drolet, 2008, table 79) tandis que, dans l'article sur



Arbre généalogique

Heiss, Geo., Prints and Photographs Division,
Library of Congress, LC-DIG-pga-01537.

D'autre part, le mémoire de Karine Pépin consiste à étudier les mariages mixtes entre les nobles canadiens et les individus d'origine autre que française ou canadienne, au cours des premières décennies suivant la Conquête (1760-1800). Il tente de comprendre comment et dans quelle mesure les familles de la noblesse canadienne ont utilisé les alliances matrimoniales pour forger des liens avec les nouveaux venus britanniques, et vice versa. L'objectif est de connaître et comprendre les mariages mixtes de cette époque en les recensant, en les quantifiant et en les caractérisant. Cette étude s'inscrit dans une optique d'histoire du genre et porte une attention toute particulière au rôle des femmes de la noblesse canadienne dans la conclusion des unions mixtes.

Pour constituer et valider ces projets, le *DGNNF* a permis l'échantillonnage rapide des corpus d'analyse, soit des nobles canadiens partis aux Antilles françaises et de ceux ayant épousé un individu d'origine « étrangère » au Canada après 1760. Par exemple, pour les mariages mixtes contractés durant le cadre spatiotemporel établi, le document a été parcouru minutieusement, en portant une attention particulière aux conjoints dont le nom de famille possède une consonance autre que française. Par la suite, si les informations contenues dans le *DGNNF* ne permettaient pas de connaître les origines ethniques de certains individus retenus, celles-ci ont été vérifiées en utilisant d'autres outils tels que le PRDH et le *DBC*. Concernant les nobles aux Antilles, un survol par mots clés, grâce au format informatique du dictionnaire, a été

réalisé. En cherchant des lieux comme Saint-Domingue, Guadeloupe ou Martinique, près d'une soixantaine d'individus ont été répertoriés. Suivant cette recherche initiale dans le *DGNNF*, quelques nobles ont été ajoutés au corpus grâce à la base de données « Émigrants nobles de la Conquête passés aux Antilles » (ENCA) de Robert Larin⁶³ et du PRDH.

Les notes bibliographiques contenues dans le document ont également permis de cibler différentes sources ou publications permettant d'en savoir plus sur les individus étudiés par ces recherches. Par exemple, les références de Drolet nous ont mis sur la piste des *Cahiers du Centre de généalogie et d'histoire des îles d'Amérique* et de *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, deux bulletins qui ne sont pas toujours connus ni facilement repérables sur Internet. Certaines monographies ou certains sites Internet de généalogie propres à certaines familles comportant des alliances mixtes ont aussi été repérés, tels que « Fortescue Family Genealogy » ou « Francis & Samuel MacKay⁶⁴ ».

Un document tel que le *DGNNF* permet l'accélération de la recherche historique préliminaire, puisqu'il regroupe les informations de multiples sources, telles que des bases de données, des cahiers de généalogie,

63. Qui est un extrait de sa base de données principale, « Base de données des émigrants de la Conquête » (BDEC). D'ailleurs, nous le remercions pour avoir mis ces informations à notre disposition.

64. <http://www.fortescue.org/> / <http://genforum.genealogy.com/mackay/messages/692.html>.

des monographies familiales et encore. D'ailleurs, pour les individus d'origine étrangère ou pour ceux qui ont quitté le Canada pour d'autres colonies françaises, les renseignements sociodémographiques les concernant sont souvent manquants dans plusieurs outils de recherche traditionnels. Par exemple, dans le PRDH, la majorité des individus partis aux Antilles françaises sont indiqués comme « décédé[s] hors Québec », sans plus de détails. Sinon, leur décès outre-mer n'est tout simplement pas pris en compte. En ce qui concerne les alliances mixtes, les informations contenues dans le PRDH au sujet des conjoints autres que canadiens ou français sont très souvent fragmentaires, la majorité d'entre eux étant d'une confession religieuse autre que catholique.

À cet effet, Internet facilite énormément notre tâche, mais également celle d'Yves Drolet. Il voit juste dans son introduction de 2013 en énonçant que « l'avènement d'Internet, [...] [procure] un accès universel à une vaste documentation et aux travaux de généalogistes de nombreux pays qui mettent gracieusement leurs découvertes à la disposition du public⁶⁵ ». Nous faisons le même constat pour le *DGNNF*. Sans celui-ci, il aurait été fastidieux, voire impossible pour une recherche de maîtrise, de parcourir ouvrages, publications, bases de données, archives et documents répartis sur l'ensemble de la planète, pour retracer non seulement les nobles canadiens, mais plus particulièrement les individus des corpus d'analyse.

La publication croissante d'études et d'articles sur la noblesse canadienne depuis les années 2000 témoigne de l'engouement récent des historiens, mais aussi des généalogistes, pour ce groupe privilégié. En raison de certaines lacunes historiographiques, plusieurs thématiques relatives à la noblesse canadienne restent toutefois à analyser, comme en témoignent les exemples mentionnés. Avec l'aide du *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France (DGNNF)*, brièvement présenté dans cet article, plusieurs études sur le groupe nobiliaire canadien pourraient être facilitées. D'ailleurs, les deux mémoires de maîtrise présentés visent à montrer l'utilité et les avantages de ce dictionnaire. Le *DGNNF* permet d'avancer efficacement dans la constitution d'un corpus d'analyse, en plus de donner des pistes précieuses pour mieux orienter les problématiques et les hypothèses de départ. D'autres étudiants et chercheurs universitaires auraient intérêt à l'utiliser. Comme cet outil ne se limite pas exclusivement à la période temporelle de la Nouvelle-France et termine sa recension au tournant du XX^e siècle, les spécialistes de la période autant préindustrielle que

contemporaine peuvent recourir au répertoire d'Yves Drolet.

Les historiens ont avantage à ne pas négliger les outils de généalogie, ces derniers pouvant être complémentaires à l'histoire. En effet, des recherches minutieuses sont effectuées par les généalogistes. En prenant connaissance du travail effectué, l'historien peut mettre à profit son savoir-faire et ses méthodes. Il peut analyser les données, compilées de manière quasi monacale par les généalogistes, afin de réaliser des études plus approfondies. Des outils de recherche, des banques de données ou des sites Internet de généalogie sont soigneusement élaborés et mis à la disposition des chercheurs⁶⁶, sans compter d'autres ressources précieuses que recèlent les sociétés de généalogie du Québec. Ainsi, le *DGNNF* constitue un outil qui mérite d'être mis à profit dans le démarrage de plusieurs projets de recherche, ceux-ci pouvant en retirer plusieurs bénéfices.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires

JETTÉ, René (2003, 1983), *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1177 p.

JOUANNA, Arlette (1996), « Noblesse, noblesses », dans Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, p. 887-893.

KAUFHOLTZ-COUTURE, Claude, et Claude CRÉGHEUR (2013), *Dictionnaire des souches allemandes et scandinaves au Québec*, Québec, Septentrion, 552 p.

Outils de recherche en ligne

ARCHIV-HISTO, Normand ROBERT et Hélène LAFORTUNE (dir.), *Parchemin. Banque de données notariales, 1626-1794*.

DROLET, Yves (2008), « Tables généalogiques de la noblesse québécoise du XVII^e au XIX^e siècle », Montréal, inédit, 187 p., <http://genealogiequebec.info/images/20070317.pdf> (page consultée le 31 mars 2015).

DROLET, Yves (2013), « Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France », [En ligne], 709 p., <http://centrerolandmousnier.fr/ressources/DGNNF%20-20Novembre%202012.pdf> (page consultée le 31 mars 2015).

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE et FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE, *Fichier origine*, [En ligne], <http://www.fichierorigine.com/> (page consultée le 31 mars 2015).

GRUPE COOPÉRATIF BMS 2000, *BMS 2000, Recherche généalogique en ligne*, [En ligne], <http://www.bms2000.org/> (page consultée le 31 mars 2015).

65. Y. Drolet, 2013, p. 3.

66. Pour n'en nommer que quelques-uns : le site Internet Ancestry.ca, la base de données informatique « BMS 2000 » (<http://www.bms2000.org/>) ou le « Fichier origine » (<http://www.fichierorigine.com/>).

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Programme de recherche en démographie historique*, [En ligne], <http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/> (page consultée le 7 février 2014).

UNIVERSITÉ DE TORONTO et UNIVERSITÉ LAVAL, *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, [En ligne], <http://www.biographi.ca/index-f.html> (page consultée le 31 mars 2015).

Ouvrage général

MATHIEU, Jacques (2001), *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 271 p.

Études

COATES, Colin (2000), *The metamorphoses of landscape and community in early Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 231 p.

COUILLARD-DESPRÉS, abbé (1916), *La noblesse de France et du Canada*, Montréal, Le Pays laurentien, 76 p.

DALLAIRE, Micheline (1980), *Montée et déclin d'une famille noble. Les Ruettes d'Auteuil (1617-1737)*, LaSalle, Hurtubise HMH, 303 p.

DECHÈNE, Louise (1974), *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 588 p.

FYSON, Donald (2009), « Domination et adaptation : les élites européennes au Québec, 1760-1841 », dans Claire LAUX et collab. (dir.), *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI^e-XX^e siècle)*, Berne, Peter Lang, p. 167-196.

FYSON, Donald (2010), *Magistrats, police et société : la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*, Montréal, Hurtubise, 592 p.

FYSON, Donald (2012), « The Conquered and the Conqueror : The Mutual Adaptation of the *Canadiens* and the British in Quebec, 1759-1775 », dans Phillip BUCKNER et John G. REID (dir.), *Revisiting 1759: the conquest of Canada in historical perspective*, Toronto, University of Toronto Press, p. 190-217.

GADOURY, Lorraine (1992), *La noblesse de la Nouvelle-France. Familles et alliances*, Montréal, Hurtubise HMH, 208 p.

GADOURY, Lorraine (1998), *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 185 p.

GREER, Allan (2002, 1985), *Habitants, marchands et seigneurs : la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840*, Sillery, Septentrion, 357 p.

GRENIER, Benoît (2007), *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 409 p.

IMBEAULT, Sophie (2004), *Les Tarieu de Lanaudière. Une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, Québec, Septentrion, 268 p.

LARIN, Robert, et Yves DROLET (2008), « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne 1767 et 1778 », *Histoire sociale/Social History*, vol. 41, n° 82, p. 563-603.

LARIN, Robert (2008), *L'exode de Canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine, 1760-1840*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, Cahiers généalogiques 1, 40 p.

LEGAULT, Roch (2002), *Une élite en déroute, Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna éditions, 202 p.

NISH, Cameron (1968), *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*, Montréal, Fides, 202 p.

NOËL, Françoise (1992), *The Christie Seigneuries : Estate Management and Settlement in the Upper Richelieu Valley, 1760-1854*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 221 p.

ROBERTS, Daniel (1983), « Grant, William », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, p. 404-413.

ROY, Pierre-Georges (1934), *La famille Martel de Brouage*, Lévis, [éditeur inconnu], 39 p.

ROY, Pierre-Georges (1938), *La famille Rigaud de Vaudreuil*, Lévis, [éditeur inconnu], 216 p.

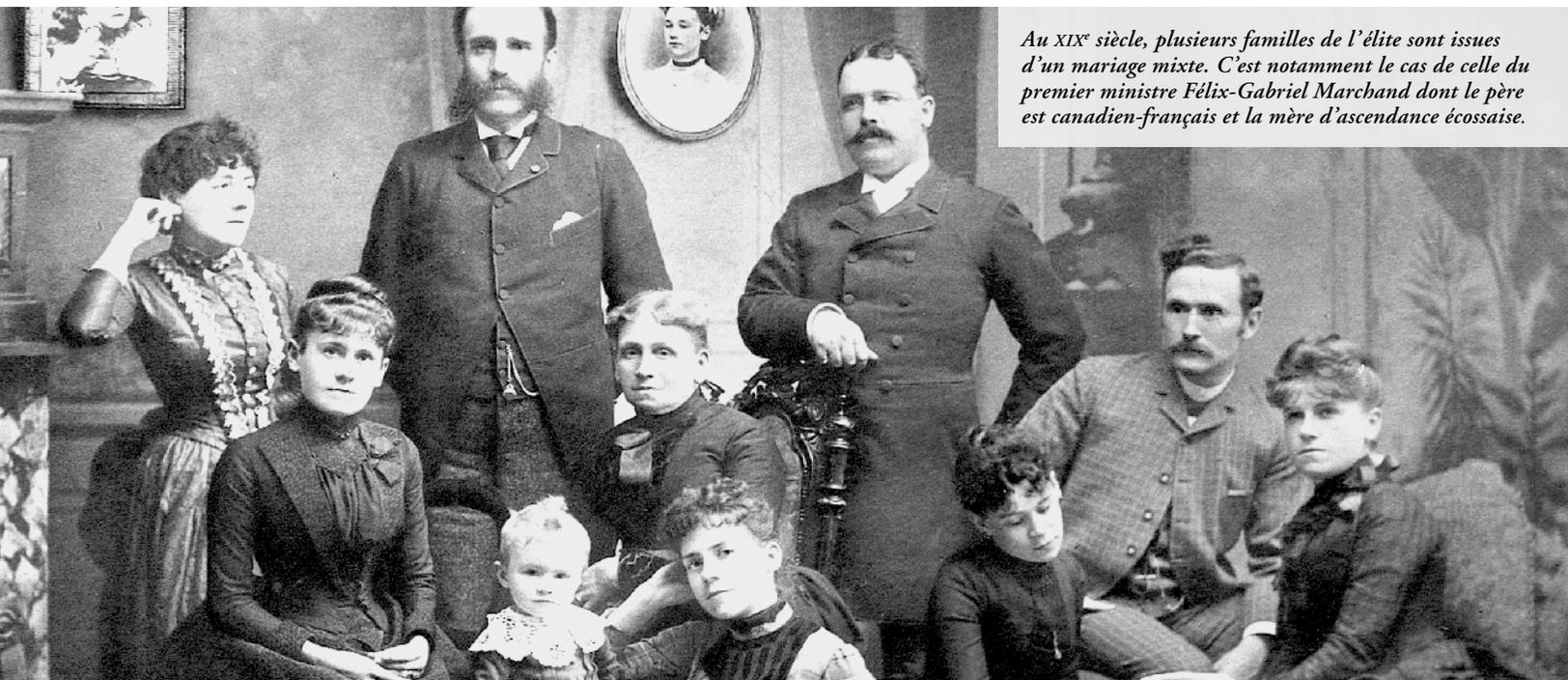
ROY, Pierre-Georges (1946), *La famille Amyot de Vincelotte*, Lévis, [éditeur inconnu], 31 p.

RUGGIU, François-Joseph (1997), *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 356 p.

RUGGIU, François-Joseph (2008), « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, n° 4, p. 67-85.

RUGGIU, François-Joseph (2012), « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 66, n° 1, p. 37-63.

Au XIX^e siècle, plusieurs familles de l'élite sont issues d'un mariage mixte. C'est notamment le cas de celle du premier ministre Félix-Gabriel Marchand dont le père est canadien-français et la mère d'ascendance écossaise.



De la « trahison de sa race et de la langue de ses pères » à un champ d'études en développement

Brève étude historiographique des mariages interreligieux au Québec des origines jusqu'à nos jours¹

Alex Tremblay Lamarche,
doctorant en histoire, Université Laval
et Université libre de Bruxelles

Pendant longtemps, les communautés protestantes et catholiques du Québec ont fait l'objet d'études séparées qui mettaient de l'avant les particularités de chaque groupe sans que les auteurs s'intéressent aux liens qui existent entre les membres de ces deux confessions, comme s'ils vivaient en parallèle sans jamais agir ensemble. Or, depuis près d'une trentaine d'années,

plusieurs auteurs – pensons notamment à Christine Hudon, Serge Courville et Michael Gauvreau – accordent une importance accrue au pluralisme religieux et s'intéressent notamment aux conversions, aux minorités religieuses et à l'intégration de certaines communautés dans la société québécoise. Or, si l'on constate un certain foisonnement dans la recherche sur ce sujet, peu de

1. Le titre de cette étude est librement inspiré d'un constat de la sociologue Colette Carisse selon qui ce thème a été peu étudié parce que « ces mariages ont toujours été considérés comme une déviation sociale. Tous les romans traditionnels ou récents présentent ces unions comme une trahison du Canadien français à sa race et à la langue de ses pères ». Fait intéressant, ce constat reflète également l'accent que les chercheurs qui se sont penchés sur le sujet accordent à la dimension ethnique et linguistique, occultant bien souvent l'appartenance religieuse des époux (C. Carisse, 1969, p. 39).

chercheurs se sont penchés sur la dimension plus privée de ce pluralisme religieux pour vérifier comment il pouvait se vivre au sein de couples formés de personnes de confessions différentes.

Puisque la production historique dans ce domaine propose plus des pistes de recherche – intéressantes, mais fragmentaires – qu’une histoire réelle de ce sujet, nous nous proposons d’étudier la manière dont on a fait l’histoire des mariages mixtes. Par mariage mixte, nous entendons l’union d’une personne protestante et d’une personne catholique ou, dans une moindre mesure, celle d’un Canadien français catholique à un Irlandais catholique². Pour des raisons pratiques, nous avons écarté les autres confessions religieuses afin de nous concentrer uniquement sur ces deux éléments en raison de la dispersion de la documentation sur le sujet. Notre étude tentera d’analyser l’évolution de la production historiographique, tout en cherchant à cerner les raisons pour lesquelles aussi peu de recherches ont été effectuées sur cette question. De plus, elle tentera de prouver que la production historiographique sur la question des intermariages évolue en parallèle avec l’histoire du Québec.

Pour ce faire, nous distinguerons trois temps. Le premier, s’étendant des années 1930 jusque dans les années 1980, est marqué par l’omniprésence de l’Église et par la naissance de ce champ disciplinaire avec les travaux d’historiens et de sociologues. Le second – dont les origines remontent avant les années 1980, mais qui s’impose plus nettement après cette décennie pour se terminer au début des années 2000 – se caractérise par l’abondance d’études sur les relations interethniques et interculturelles dans lesquelles la dimension religieuse est très souvent éludée et par des apports non négligeables tant sur le plan de la production historiographique que sur la perception qu’on se fait de ce sujet. Le troisième – qui se penche quant à lui sur la période s’étendant du début des années 1990 à aujourd’hui – voit l’histoire religieuse prendre un nouveau tournant et les recherches sur les intermariages bénéficier d’une approche issue de la microhistoire, en plus de profiter des apports de chercheurs d’autres disciplines.

Les intermariages : une thématique pratiquement absente

Jusqu’au milieu des années 1980, peu d’auteurs s’intéressent aux mariages mixtes. Cela s’explique en partie par les préoccupations des auteurs et leur provenance ou encore par les sources qu’ils ont consultées. Néanmoins, au cours des années 1960, la communauté scientifique

– tant des historiens que des sociologues – commence à se pencher sérieusement pour la première fois sur le sujet.

Une production marquée par l’Église

Jusque dans les années 1960, l’historiographie traitant des mariages mixtes est le fait de quelques prêtres-historiens qui se contentent la plupart du temps de l’effleurer pudiquement. M^{gr} Albert Gravel, par exemple, en vient à traiter cette question en écrivant l’histoire de sa région³, alors que le frère Alfred Dooner se penche sur les circonstances ayant mené l’homme politique Allan MacNab à épouser une catholique particulièrement pieuse et sur les répercussions d’une telle union sur la vie des époux ainsi que sur l’éducation de leurs enfants⁴. Que la question soit abordée de front – comme c’est le cas dans l’article de Dooner – ou en filigrane – comme dans le livre de M^{gr} Gravel –, elle demeure toujours au service de « la gloire de l’Église et de la religion⁵ ». Si Dooner s’intéresse au mariage de MacNab, c’est surtout pour mettre de l’avant la conversion au catholicisme de cet homme bien en vue. Lorsque les effets de ces mariages pluriconfessionnels sont moins ostensibles, on évite de s’attarder à cette réalité. À cet égard, les silences de l’œuvre de M^{gr} Gravel sont particulièrement éloquentes. Alors qu’il met l’accent sur les échanges et les rapports entre les membres des différentes confessions religieuses et qu’il affirme que « l’homme des Cantons de l’Est » est « né dans le bilinguisme », voire qu’il a passé « par un premier tamisage à larges mailles⁶ », M^{gr} Gravel n’évoque jamais les intermariages. Le seul passage pouvant potentiellement renvoyer à ces unions les dénonce :

beaucoup de Canadiens, ouvriers et professionnels, ont vu leur foi s’émousser au contact de l’élément étranger fait de baptisme, de méthodisme, d’anglicanisme, d’agnosticisme et d’indifférentisme. Le sens national s’est perdu au point que les Lafond sont devenus des *Lafoe* et les Goulet des *Gooley*⁷.

Loin d’envisager la possibilité qu’un Canadien catholique puisse s’unir à un protestant, M^{gr} Gravel estime qu’un protestant est un étranger, peu importe son enracinement historique dans le territoire.

La prédominance de cette approche véhiculée par les clercs-historiens jusqu’au milieu des années 1960

2. En raison des cultures religieuses différentes des Irlandais et des Canadiens français et de la dimension ethnoculturelle semblable au mariage entre protestants et catholiques, nous avons décidé d’inclure les études portant sur ces unions dans notre corpus.

3. A. Gravel, 1939.

4. Bien que l’article de Dooner porte sur un homme ayant passé l’essentiel de sa vie au Haut-Canada, il est intéressant dans la mesure où il est l’œuvre d’un des membres de la section anglaise de la Société canadienne d’histoire de l’Église catholique. Le frère Dooner a donc pu fréquenter et influencer ceux qui écrivaient l’histoire de l’Église catholique du Québec à son époque (A. Dooner, 1942-1943, p. 47-64).

5. Nous reprenons ici l’expression utilisée par Guy Laperrière pour qualifier la production historiographique de cette époque (1945-1965). G. Laperrière, 1996, p. 331.

6. A. Gravel, 1939, p. 209-211.

7. *Ibid.*, p. 209.

s'explique en partie par la place prépondérante que l'Église catholique occupe au sein de la production historiographique. À titre d'exemple, 39,95 % des articles de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, alors la principale publication sur l'histoire du Québec, sont le fait d'ecclésiastiques entre 1947 et 1963⁸. Qui plus est, on peut également y voir un reflet de la conception qu'on se fait à cette époque de la société québécoise où ce sont la catholicité et le fait français qui caractérisent les Canadiens français. Dans ce contexte, les intermariages apparaissent donc comme une trahison gênante qu'il faut taire, sauf s'ils se font au profit de la religion catholique.

Les répercussions de la commission

Laurendeau-Dunton (-1963 à -1975)

En 1963, la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme amène plusieurs sociologues montréalais à s'intéresser aux mariages mixtes. Afin de disposer de données précises sur le sujet, les commissaires André Laurendeau et Davidson Dunton commandent une étude des orientations culturelles des conjoints dans les mariages bi-ethniques à la sociologue Colette Carisse de l'Université de Montréal⁹. Avec la participation de ses étudiants, Carisse réalise quelques travaux sur le sujet à l'aide de statistiques et d'enquêtes orales afin de cerner l'ampleur des unions interethniques dans les années 1950 et 1960 à Montréal¹⁰. Bien que la question religieuse y soit complètement évacuée au profit des dimensions linguistiques et ethniques – une tendance également perceptible dans les travaux de ses étudiants¹¹ et qui s'affirmera davantage dans les années 1980 –, Carisse y propose d'intéressantes pistes de recherches pour comprendre les raisons pour lesquelles ce phénomène a été peu étudié. Parmi celles-ci, mentionnons la faible importance des unions entre Canadiens français et Canadiens anglais sur l'île de Montréal en 1962 (5 % pour les premiers et 20 % pour les seconds) et l'idée que « ces mariages ont toujours été considérés comme une déviation sociale¹² ».

Finalement, les unions interreligieuses s'avèrent accessoires dans le rapport produit par Laurendeau et Dunton. Ils n'y consacrent qu'un court paragraphe dans lequel ils soulignent pourtant que le nombre de mariages entre personnes de confessions religieuses différentes au Canada a constamment augmenté entre 1922 et 1957 au Canada en raison « de la mentalité plus cosmopolite et donc moins exclusive de beaucoup d'immigrés d'après la dernière guerre¹³ ». De l'avis des auteurs de ce rapport,

si les mariages mixtes ont augmenté, ce n'est pas en raison d'unions entre Canadiens catholiques et Canadiens protestants puisque « ces deux groupes sont eux-mêmes fortement endogames¹⁴ », mais bien en raison des immigrants. Cette vision s'explique vraisemblablement par la nature de la commission qui, rappelons-le, a pour mandat de « faire des recommandations en vue d'assurer une reconnaissance élargie de la dualité culturelle de base du Canada¹⁵ ». Ainsi, lorsque les commissaires traitent de l'intégration des immigrants à la société canadienne, ils mettent de l'avant deux groupes bien distincts, oblitérant les relations existant entre ces deux communautés et la culture composite qui en résulte :

L'immigrant doit, en particulier, savoir que le pays reconnaît deux langues officielles et qu'il y a deux cultures principales, auxquelles correspondent deux sociétés, l'anglophone et la francophone. Ces deux sociétés forment deux communautés distinctes à l'intérieur d'un grand tout canadien¹⁶.

Fait intéressant, les travaux des sociologues de l'époque mettent de l'avant que le mariage mixte semble « largement toléré dans les groupes français et anglais de Montréal¹⁷ ». On est donc loin de la vision véhiculée par le clergé et les romanciers du début du XX^e siècle¹⁸.

L'émergence d'une histoire universitaire

Parallèlement, on assiste au développement d'une histoire scientifique avec la création des Instituts d'histoire de l'Université de Montréal et de l'Université Laval en 1946 et l'entrée en scène d'une nouvelle génération d'historiens (Michel Brunet, Guy Frégault, Maurice Séguin, Marcel Trudel, etc.). À l'image de leurs aïeux spirituels (Gustave Lanctot, Lionel Groulx, Gérard Malchelosse, etc.), ceux-ci s'intéressent principalement à l'histoire de la Nouvelle-France¹⁹. Dans ce contexte, peu d'études sur les intermariages voient le jour puisque la présence protestante est marginale sous le Régime français. Néanmoins, quelques chercheurs ayant pour objet d'étude la Conquête et ses lendemains, tels que Marcel Trudel²⁰ et Michel Brunet²¹, en viennent à aborder les unions interreligieuses. Leurs recherches, issues de l'analyse de différentes correspondances, ne donnent toutefois qu'une vision fragmentaire des mariages mixtes puisqu'ils

8. F. Harvey et P.-A. Linteau, 1972, p. 174.

9. Nicole Laurin, 2008, p. 6.

10. C. Carisse, 1966; C. Carisse, 1969.

11. Y. Lacoste, 1966; C. Tremblay, 1968.

12. C. Carisse, 1969, p. 39.

13. J.-L. Gagnon, A. Davidson Dunton et collab., 1970, p. 107.

14. *Ibid.*, p. 100.

15. G. Laing, 2008.

16. J.-L. Gagnon, A. Davidson Dunton et collab., 1970, p. 5.

17. C. Tremblay, 1968, p. 150.

18. Pensons entre autres au roman *L'Appel de la race* (1922) de Lionel Groulx dans lequel l'auteur projette une image dysfonctionnelle des familles issues d'un mariage mixte.

19. Entre 1947 et 1963, 39,6 % des articles parus dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* portent sur la Nouvelle-France (1600-1760) (F. Harvey et P.-A. Linteau, 1972, p. 165).

20. M. Trudel, 1953; M. Trudel, 1956.

21. M. Brunet, 1969.

tirent leurs conclusions à partir d'un échantillon presque exclusivement formé de membres de l'élite, mais les appliquent à l'ensemble de la société canadienne.

Dans ses travaux, Brunet met l'accent sur les distinctions nationales entre « Anglais » et « Canadiens » et évoque avec mépris ceux qui ont choisi de « collaborer ». Les Canadiennes qui s'unissent à « l'ennemi » sont le reflet d'« un certain relâchement des mœurs » puisque le Canadien « éprouve une haine profonde [et] est naturellement porté à s'opposer à l'occupant de son territoire²² ». Brunet propose donc une lecture nationaliste de cette question et ses « attaques²³ » visent tant les acteurs d'autrefois que ceux de son époque – pensons notamment à l'historien Fernand Ouellet que Brunet accuse de minimiser le rôle de la Conquête dans l'infériorité économique des Canadiens français. Quant à Trudel, s'il se montre beaucoup moins incisif dans ses travaux, il pose néanmoins les mêmes questions. En choisissant de présenter différents « problèmes » que l'arrivée des protestants pose dans la colonie, on en vient à se demander si Trudel, lorsqu'il évoque le « grave problème des mariages mixtes²⁴ », fait référence à la perception qu'avaient les acteurs de cette époque ou à celle de ses contemporains.

Après un premier élan timide dans les années 1950 et 1960 en raison de la montée du nationalisme québécois, l'intérêt pour les mariages mixtes s'essouffle au sein de la communauté historique. On se tourne davantage vers le rôle des Églises dans la société québécoise que vers l'histoire des fidèles, donc des conjoints issus de deux confessions différentes. Guy Laperrière rattache d'ailleurs les travaux exécutés lors de cette période à un courant qu'il nomme « Église et société²⁵ ». Cela s'explique en partie par des sources consultées, à savoir celles des évêchés et des grandes institutions religieuses qui, naturellement, accordent plus de place aux Églises et à leur fonctionnement interne qu'aux fidèles. Les quelques études qui abordent cette question au cours des années 1970 et 1980 montrent donc comment les Églises se positionnent face au mariage mixte. L'article de l'historienne Marie-Paule R. Labrègue, consacré aux Églises des Cantons-de-l'Est, est intéressant à cet égard. Bien qu'elle insiste sur le prosélytisme religieux et les contacts entre les Églises établies dans cette région, la seule référence qu'elle fait aux intermariages souligne les inquiétudes que ces unions soulèvent chez le clergé²⁶. Ce sont les Églises et leurs opinions qui l'intéressent et non le fait religieux.

Il en va de même dans les volumes II et III de l'*Histoire du catholicisme québécois*, ouvrage le plus représentatif du courant Église et société²⁷. Dans les deux sections consacrées aux intermariages dans les volumes II²⁸ et III²⁹, les auteurs s'intéressent uniquement à l'opinion de l'Église sur le sujet et aux actions qu'elle a menées pour encadrer le fidèle contractant un tel mariage. Jean Hamelin et Nicole Gagnon évoquent d'ailleurs plus le rôle du mariage comme instrument de contrôle social – et les unions de deux catholiques célébrées par un ministre protestant – que les mariages mixtes. Bien que les historiens qui s'intéressent aux mariages mixtes continuent à se pencher principalement sur les élites, ils ne se bornent plus au lendemain de la Conquête et documentent le phénomène tant pour le XIX^e siècle que pour le début du XX^e siècle. Bien que ce courant s'essouffle au milieu des années 1980, certains auteurs continuent de privilégier cette approche jusqu'à la fin des années 1990.

Un objet d'étude toujours marginal, mais en développement

Après avoir été présents en filigrane dans plusieurs publications qui abordaient la question très succinctement et avoir bénéficié des apports de la sociologie et de l'histoire, les mariages mixtes commencent à intéresser de plus en plus d'historiens au cours des années 1980 et 1990. En raison du développement de l'histoire régionale et de la publication de nombreuses biographies de personnages ayant contracté une telle union ou en étant nés, bon nombre de chercheurs en viennent à aborder cette question. Toutefois, on continue à souligner le caractère marginal de ces mariages et, bien souvent, on évacue la dimension religieuse pour se concentrer sur la langue et l'ethnie. Enfin, cette période est témoin d'un important changement dans la perception qu'on se fait de ces unions avec le développement du féminisme.

Un phénomène marginal dont on évacue la dimension religieuse

À partir du milieu des années 1980, plusieurs chercheurs se basent sur l'appartenance religieuse et linguistique pour étudier certains phénomènes, mais présentent chacune des communautés étudiées comme une entité hermétique. À la manière des géographes Sherry Olson et Patricia Thornton, qui se basent sur trois familles issues de cultures différentes (canadienne-française catholique, anglo-protestante et irlandaise-catholique) pour étudier

22. *Ibid.*, p. 29.

23. D. Vaugois, 1970, p. 420.

24. M. Trudel, 1956, p. 170.

25. G. Laperrière, 1989, p. 566-569.

26. M.-P. Labrègue, 1974, p. 90.

27. G. Laperrière, 1989, p. 569.

28. L. Lemieux, 1989, p. 275-277.

29. J. Hamelin et N. Gagnon, 1984, p. 319-325.

l'évolution de la population montréalaise, bon nombre de chercheurs laissent sous-entendre que les interactions entre ces groupes sont quasiment absentes³⁰. Olson et Thornton affirment même qu'ils « forment trois sociétés distinctes³¹ ». Dans ce contexte, on assiste au développement de l'histoire de chacune de ces trois communautés, mais peu d'études sont produites sur les liens les unissant.

Qui plus est, plusieurs des auteurs abordant les mariages mixtes – tant en histoire que dans d'autres disciplines – évacuent toute dimension religieuse pour mettre de l'avant des aspects ethniques et linguistiques. Louisa Blair aborde les unions entre « Canadiens français » et « Anglo-Québécois³² » sans faire référence à la confession des couples qu'elle présente et c'est la dimension ethnique qui prime sur l'appartenance religieuse dans le mémoire de maîtrise que Marie-Claude Verschelden a écrit sur le rapport d'altérité dans les situations de mariages mixtes au Saguenay³³.

Si peu d'ouvrages s'intéressent aux mariages mixtes, c'est aussi parce que ce sujet apparaît comme un phénomène marginal qui a touché très peu de gens et qui, par conséquent, justifie qu'on ne lui accorde que peu d'attention. Certains auteurs, comme le religiologue Louis Rousseau et le géographe Frank W. Remiggi, le mentionnent très clairement – pour eux, « les mariages mixtes étaient peu nombreux³⁴ » – alors que d'autres l'évoquent implicitement. Pensons au Collectif Clio qui circonscrit le phénomène au lendemain de la Conquête³⁵ ou aux auteurs de l'*Histoire des Cantons-de-l'Est* qui ramènent les mariages mixtes à quelques figures marquantes de l'histoire de la région seulement³⁶.

Les apports de l'histoire régionale et de la biographie

Bien que l'historiographie sur ce sujet se développe peu à cette époque – la plupart des ouvrages publiés ne faisant qu'effleurer la question des mariages mixtes –, elle bénéficie incontestablement du développement de l'histoire régionale. En se penchant sur des zones de contact habitées par des populations de plusieurs confessions différentes, plusieurs chercheurs en viennent à proposer des études de cas intéressantes qui apportent souvent des précisions supplémentaires sur les unions interreligieuses. Dans son article « Les protestants de la seigneurie de Nicolet », Denis Fréchette met de l'avant

l'effet de la présence d'une communauté protestante au sein d'un milieu très largement catholique et donne un aperçu des relations interreligieuses (notamment du mariage). Mieux, en raison de la taille de son échantillon, il arrive à analyser les conséquences de ces unions entre catholiques et protestants en évoquant leur influence sur la confession dans laquelle seront baptisés les enfants issus de tels couples³⁷.

L'histoire régionale offre l'avantage inappréciable – et impensable dans le contexte d'une histoire nationale, du moins à l'époque – de permettre de dresser des études quantitatives. Ainsi, Fréchette nous apprend que 19 des 63 mariages inscrits au registre protestant sont des intermariages³⁸. Pierre-Louis Lapointe, dans son étude sur la région de Buckingham, va même jusqu'à dresser une liste des mariages exogames sur le plan ethnique (1 mariage sur 8) qu'il met en parallèle avec les unions interreligieuses (1 mariage sur 22)³⁹. Grâce au travail de ces historiens, il est désormais possible d'avoir une idée de l'ampleur du phénomène dans une région particulière, même si leur lecture de certains faits s'avère discutable⁴⁰.

Si les régions de Nicolet et de Buckingham sont les seules à bénéficier d'études aussi poussées sur le phénomène à cette époque, les Cantons-de-l'Est font aussi l'objet de plusieurs recherches. Si l'*Histoire des Cantons-de-l'Est* citée précédemment étonne par son relatif mutisme sur le sujet – il s'agit après tout d'une des principales zones de contact entre protestants et catholiques avec Montréal –, elle fournit néanmoins quelques précisions sur l'intégration des catholiques d'origine anglaise aux Canadiens français par la voie du mariage⁴¹. En ce sens, cet ouvrage est représentatif d'une tendance nette dans l'historiographie à s'intéresser aux moments de rencontre entre protestants et catholiques. Il s'inscrit donc en continuité de Brunet, de Trudel et du Collectif Clio qui se sont penchés sur les lendemains de la Conquête, ainsi que dans le prolongement des travaux de Marie-Paule Labrèque et Denis Fréchette qui se sont respectivement intéressés à l'arrivée de protestants dans les Cantons-de-l'Est et dans la seigneurie de Nicolet.

Au cours des années 1980 et 1990, plusieurs historiens en viennent également à traiter des mariages mixtes en consacrant une biographie à un personnage ayant contracté une telle union ou à une personnalité issue d'un tel mariage. Toutefois, dans bien des cas, ces unions

30. S. Olson et P. Thornton, 1992, p. 51-75.

31. *Ibid.*, p. 52.

32. L. Blair, 2005, p. 104.

33. M.-C. Verschelden, 1999.

34. L. Rousseau et F. W. Remiggi (dir.), 1998, p. 41.

35. Collectif Clio, 1992, p. 78-80.

36. J.-P. Kesteman, P. Southam et D. Saint-Pierre, 1998, p. 187.

37. D. Fréchette, 1985, p. 69-76.

38. *Ibid.*, p. 74.

39. P.-L. Lapointe, 1998, p. 105.

40. Dans le compte-rendu qu'il fait du livre de Lapointe, Robert C.H. Sweeny remet en doute les conclusions de ce dernier puisqu'il traite d'un seul bloc les couples figurant sur les recensements de décennies différentes. Pire, « les couples persistants sont comptés plus d'une fois, ce qui fausse toutes ses statistiques » (R. C.H. Sweeny, 1999, p. 581).

41. J.-P. Kesteman, P. Southam et D. Saint-Pierre, 1998, p. 407.

sont mentionnées furtivement sans qu'on s'attarde à leurs causes ou à leurs effets. Dans la biographie de l'ingénieur et architecte Charles Baillairgé, Christina Cameron souligne par exemple qu'il est issu d'une lignée d'architectes canadiens-français et d'une mère qui ne parlait qu'anglais, sans chercher à comprendre ce qui a pu emmener ses parents à se rencontrer ou les effets d'une telle union sur l'éducation de Baillairgé⁴². De même, bon nombre de notices du *Dictionnaire biographique du Canada* rédigées au cours des années 1980 et 1990⁴³ se contentent de souligner pareil mariage dans le paragraphe d'introduction, sans offrir aucune explication supplémentaire. Ainsi, les seuls détails concernant l'union d'Honoré Beaugrand à son épouse méthodiste sont contenus dans une courte phrase essentiellement descriptive : « Le 5 octobre 1873, il épousa à l'église méthodiste St Paul de Fall River, Massachusetts, Eliza Walker (1854-1934), et ils eurent une fille, Estelle (1881-1918)⁴⁴. »

Quelques rares biographes élaborent plus amplement sur les mariages mixtes dans leur œuvre. Toutefois, la plupart du temps, les quelques rares mentions à ce sujet se limitent à l'éducation des enfants ou au lieu d'inhumation du personnage étudié⁴⁵, voire à quelques anecdotes⁴⁶. Les seuls chercheurs qui élaborent plus amplement sur les mariages mixtes n'en gardent que les détails pertinents pour comprendre la trajectoire du personnage étudié⁴⁷ ou insistent sur les motifs qui ont poussé deux personnes de religion différente à s'unir – essentiellement l'ascension sociale et une volonté d'intégration à l'autre milieu. Ainsi, le mariage de l'homme de loi Andrew Stuart (protestant) à Charlotte-Elmire Aubert de Gaspé (catholique) « consacre sa rapide ascension sociale⁴⁸ » alors que c'est grâce à son mariage que le journaliste Napoléon Aubin « s'intègre au milieu catholique⁴⁹ ». En fait, les chercheurs qui s'intéressent le plus aux intermariages à l'époque et qui en offrent les études les plus détaillées sont les généalogistes issus des zones où cohabitent des populations catholiques et protestantes. Par des études de cas détaillées, ceux-ci proposent une fine analyse montrant comment ce phénomène a été vécu dans une famille donnée, la leur. Bien que les résultats de leurs recherches soient de qualité inégale, ce sont ceux qui offrent le plus

de détails sur les facteurs qui poussent anglo-protestants et franco-catholiques à se fréquenter et sur l'assimilation progressive d'une branche de la famille à l'autre. L'article de Michel Hall publié dans le bulletin de la Société de généalogie des Cantons-de-l'Est, par exemple, part de la problématique suivante : « Pourquoi suis-je catholique et francophone, alors que Zalmon et son épouse Sarah Morehouse [ancêtres de l'auteur] étaient anglophones et protestants⁵⁰ ? »

De coupables à amoureuses : la représentation de la femme (depuis les années 1980)

Parallèlement, le développement de l'histoire des femmes amène une nouvelle vision des mariages mixtes dans la littérature scientifique. Alors que, dans les années 1960, Brunet et Trudel jugent que les Canadiennes ayant uni leur destinée à un protestant au lendemain de la Conquête posent « un problème⁵¹ » à l'Église et à la nation, les auteurs de *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles* soutiennent qu'« un officier ou un marchand britannique peut s'avérer pour celles-ci [les Canadiennes] un bon parti⁵² ». Cela tranche particulièrement avec Brunet, pour qui « la conduite de ces femmes canadiennes démontre tout simplement que la société dont elles étaient membres traversait une crise de désagrégation et subissait la domination du vainqueur⁵³ » et qui ramène ce phénomène au rapport de domination en assimilant les femmes ayant uni leur destinée au « conquérant anglais » à des collaboratrices ayant trahi leur mari emprisonné en Angleterre et leur patrie.

De plus, alors que Brunet et Trudel mettent de l'avant le déshonneur des familles contractant de telles alliances, les historiennes du Collectif Cléo insistent sur le fait que les mariages entre Canadiennes et soldats britanniques ne constituent que la continuité des unions ayant lié Canadiennes et soldats français avant 1759. Mieux, les auteurs soutiennent que, à cette époque où les unions sont régies par les familles, le mariage des deux filles du seigneur François-Marie Picoté de Belestre à des capitaines anglais constitue deux des rares « mariages d'amour⁵⁴ ». On constate donc un changement significatif dans la perception qu'on se fait du rôle de la femme au sein de ces unions, bien qu'il ne s'impose pas d'emblée dès la publication de cet ouvrage. On trouve encore des références à l'idée selon laquelle la femme est celle par qui ce « problème » arrive dans la littérature scientifique

42. C. Cameron, 1988, p. 3

43. La majorité des volumes du *Dictionnaire biographique du Canada* ont été publiés entre 1980 et 2000 (Tremblay, 2012, p. 40).

44. F. Ricard, 1994.

45. L. Lortie, 1972 ; L. Fortin, 1979, p. 23-45.

46. Jacques Castonguay, par exemple, met l'accent sur le fait que les Stuart possédaient un « extraordinaire perroquet qui avait appris à saluer ses maîtres en anglais et en français » (J. Castonguay, 1986, p. 94).

47. R. Le Moine, 1985.

48. G. Bernatchez, 1988.

49. S. Gagnon, 1982.

50. M. Hall, 2005, p. 15.

51. Le titre du chapitre que Trudel consacre à cette question – « Les Canadiennes imposent à l'Église le problème des mariages mixtes » – est d'ailleurs révélateur (Trudel, 1956, p. 151).

52. Collectif Cléo, 1992, p. 78.

53. Brunet, 1969, p. 28.

54. Collectif Cléo, 1992, p. 79.

dans les années qui suivent. En 1989, Lucien Lemieux affirme toujours que « les Canadiennes ne se montrèrent pas farouches vis-à-vis des habits rouges⁵⁵ ». Cependant, à la manière des femmes ayant fréquenté des Allemands au cours de la Deuxième Guerre mondiale, l'image de la coupable, de la collaboratrice, fait peu à peu place à celle de l'amoureuse dans l'historiographie⁵⁶.

Loin de rester cantonnée dans la sphère scientifique, cette image s'impose dans la société au cours des années subséquentes par différents moyens. Pensons notamment à la série télévisée *Marguerite Volant* de Charles Binamée (1996) qui met de l'avant deux intermariages – à savoir celui de Marguerite Volant et du capitaine James Elliot Chase et celui d'Anne Petit, fille du forgeron, et du soldat britannique Henry McFergus. Dans les deux cas, le prétendant se montre plein d'égards et particulièrement serviable à l'endroit de la femme qu'il courtise, en plus d'être empreint d'un vif désir de s'intégrer à la société canadienne – Chase en sauvant la seigneurie familiale des Volant et McFergus en participant à l'effort de reconstruction suivant la Conquête. Ce sont plutôt les Canadiennes et leur famille qui se montrent d'abord réticentes.

Vers une (re)naissance de l'histoire des intermariages ?

Depuis le début des années 1990 – voire le milieu des années 1980 –, on assiste à un renouvellement en histoire religieuse au Québec. Puisque les chercheurs délaissent le cadre plus institutionnel préalablement privilégié pour s'intéresser davantage aux fidèles et aux petites communautés, on compte davantage d'études abordant – de front ou indirectement – la question des intermariages tant en histoire qu'en sciences sociales de manière plus générale.

Les bénéfices de la « nouvelle histoire religieuse »

Depuis près d'une trentaine d'années, bon nombre de chercheurs s'inscrivent dans cette « histoire religieuse centrée sur le religieux⁵⁷ », qu'évoque Guy Laperrière dans son bilan des principaux courants de l'histoire religieuse au Québec, ont traité des unions entre conjoints de confession religieuse différente. Celles-ci s'inscrivent particulièrement bien dans cette histoire, mettant l'accent davantage sur les chocs entre les cultures, la pratique individuelle et la vie paroissiale.

Ainsi, des historiens comme Pierre-Louis Lapointe et Christine Hudon se sont penchés sur le sujet dans une approche s'inscrivant en continuité avec la microhistoire,

tout en se servant de sources nouvelles et en posant un regard neuf sur celles qui étaient utilisées auparavant pour étudier les mariages mixtes. Dans le cas de Lapointe, citons notamment les recensements ainsi que les archives des municipalités et des commissions scolaires étudiées⁵⁸. Christine Hudon se base quant à elle sur la correspondance des missionnaires, les recensements, diverses archives épiscopales et les registres des paroisses. Contrairement à leurs prédécesseurs qui en venaient à aborder les relations interreligieuses en raison de la région retenue, Hudon et Lapointe choisissent plutôt un cadre géographique en fonction de leur sujet, faisant des rapports entre les membres des différentes communautés religieuses, le véritable objet de leur étude. Hudon consacre un article sur la vie religieuse des habitants de South Ely parce que cette région lui permet de se pencher sur la communauté canadienne-française protestante⁵⁹. De même, si Lapointe s'intéresse à la région de Buckingham, c'est parce que « cette région d'appartenance, baptisée Basse-Lièvre, est idéale pour mesurer les rapports ethniques et religieux⁶⁰ ».

En choisissant un objet d'étude particulièrement précis sur le plan géographique et temporel (Buckingham pour Lapointe entre 1850 et 1950 et South Ely entre 1850 et 1901 ainsi que le diocèse de Saint-Hyacinthe, entre 1820 et 1875 pour Hudon⁶¹), ces chercheurs produisent des études détaillées et, par conséquent, réussissent à apporter un éclairage nouveau à l'historiographie. Bien que les recherches de Lapointe aient sérieusement été remises en question par l'historien Robert C. H. Sweeny – celui-ci accusant Lapointe de défendre une thèse « erronée » et « dangereuse » en se basant sur un concept « foncièrement raciste⁶² » et d'avoir fait de graves erreurs méthodologiques et analytiques –, elles présentent un intérêt certain sur le plan des questions posées par l'auteur et les voies utilisées pour y répondre. En plus d'allier ethnologie et religion, Lapointe analyse plusieurs canaux à travers lesquels se matérialisent les relations interethniques et interreligieuses (vie religieuse, scolaire et sociale) et consacre un chapitre entier aux mariages mixtes dans lequel il aborde la question des mariages autant entre Irlandais catholiques et Canadiens français qu'entre protestants et catholiques.

Un projet de recherche d'envergure sur le sujet voit d'ailleurs le jour à cette époque. Grâce à l'initiative de Wolfgang Helbich, professeur d'histoire à l'Université de la Ruhr, à Bochum, en Allemagne, un petit groupe de chercheurs en vient à se pencher sur la cohabitation entre francophones et anglophones dans la région de

55. Lemieux, 1989, p. 275.

56. À ce sujet, voir J. Desmarais, 2010.

57. G. Laperrière, 1989, p. 575.

58. P.-L. Lapointe, 1998, p. 30.

59. C. Hudon, 2002, p. 139.

60. P.-L. Lapointe, 1998, p. 25.

61. C. Hudon, 1996.

62. R. C. H. Sweeny, 1999, p. 582.

Waterloo entre le milieu du XIX^e siècle et le début des années 1920. Bien que nous ignorions le cheminement qui a conduit Helbich et ses étudiants à travailler sur la région de Waterloo, une entrevue avec Helbich explique son intérêt pour la région :

Parce que Waterloo appartient au petit groupe de villages et petites villes bilingues au Québec dont la plupart des sources historiques sont préservées et disponibles, mais surtout parce qu'elle est la seule à avoir soutenu un hebdomadaire anglophone et en même temps un hebdomadaire francophone pendant une période de plus de quarante ans⁶³.

Avec ses étudiants, Helbich publie plusieurs articles en français⁶⁴, en anglais⁶⁵ et en allemand⁶⁶ pendant près d'une dizaine d'années dans lesquels la question des mariages mixtes apparaît à l'occasion sans jamais être l'objet principal puisqu'il ne s'agit pour eux que d'une facette de la concurrence religieuse existant dans la région de Waterloo. Cela ne les empêche cependant pas de s'intéresser à la perception que le curé de Saint-Bernardin a des mariages mixtes – une chance inespérée de convertir un protestant au catholicisme – et de donner quelques exemples précis de ces unions tout en montrant que les unions interreligieuses les plus fréquentes sont le fait de catholiques anglophones et de protestants anglophones⁶⁷.

Les travaux de Christine Hudon semblent encore plus intéressants puisque l'auteure fournit de multiples détails sur la manière dont ces unions sont vécues au quotidien et s'attarde à l'intégration de l'époux de confession différente à la communauté de son ou sa partenaire. Un peu à la manière des généalogistes, elle s'attarde à quelques familles – parmi lesquelles plusieurs chefs de famille sont d'une confession différente de celle de leur épouse – dont elle présente l'évolution⁶⁸. Hudon jouit toutefois du détachement nécessaire pour mener une étude détaillée du sujet sans que la dimension mémorielle interfère et, surtout, s'intéresse au fait religieux et non à des ancêtres.

D'autres recherches mettent de l'avant les unions entre Canadiens et Irlandais catholiques. Bien que certains chercheurs se soient intéressés à cette question auparavant, peu d'entre eux ont cherché à comprendre les raisons qui ont pu mener à de tels mariages et comment ceux-ci furent vécus par chacun des époux. Si Louisa Blair présente très brièvement les causes ayant poussé des Irlandaises à épouser des Canadiens français et met de l'avant certains facteurs ayant pu limiter ce phénomène

(désapprobation du clergé, tensions entre anglophones et francophones, etc.)⁶⁹, c'est davantage Robert J. Grace qui apporte un éclairage nouveau sur cette question. Celui-ci expose bien le contexte et la fréquence des mariages entre Canadiens français et Irlandais et donne un aperçu du profil de ces couples⁷⁰. Mieux, il diffuse ses travaux au grand public dans des articles de vulgarisation⁷¹. Cependant, la dimension religieuse y est complètement évacuée au profit de la dimension interculturelle.

L'apport des autres disciplines

La question des intermariages bénéficie également depuis les dernières années d'apports notables des autres disciplines – principalement du droit, de la sociologie et de la géographie historique. En plus de participer à la documentation du phénomène, les chercheurs qui en sont issus offrent un nouveau point de vue sur ce sujet grâce à l'approche propre à leur discipline. La nature des sources qu'ils consultent contribue également à renouveler l'historiographie sur les mariages mixtes. Par exemple, jamais on ne s'était penché auparavant sur un corpus de jurisprudence, de lois et de jugements.

Dans le domaine du droit, les travaux du juriste Michel Morin s'imposent sur cette question. Dans un premier article faisant suite à une communication lors d'un colloque en 2008, Morin aborde les mariages mixtes en s'intéressant « aux difficultés qu'a suscitées la reconnaissance du pluralisme religieux en matière d'état civil⁷² ». C'est toutefois dans un deuxième texte publié au cours de la même année qu'il aborde plus précisément les unions interreligieuses qu'il situe au sein des différents « empêchements de mariage » auxquels se sont heurtés certains couples depuis le Régime français. Bien que Morin s'intéresse davantage à l'imbrication du droit canonique dans le droit civil, il fournit de précieuses indications sur le caractère juridique de ces unions. L'auteur met, par exemple, les prescriptions de Rome sur les mariages mixtes en parallèle avec celles de l'État québécois et permet ainsi de dresser une esquisse des lois entourant ces unions dès 1764, date à laquelle le pape Clément XIII reconnaît la validité de tels mariages s'ils ont obtenu les dispenses nécessaires⁷³.

En ce qui concerne les départements de sociologie, bon nombre de chercheurs s'intéressent au concept de mixité. Cependant, si la dimension religieuse n'y est pas évacuée, comme c'était souvent le cas dans les années

63. J. Rochon, 2003, p. 4.

64. J. Becker et W. Helbich, 2000, p. 29-48.

65. W. Helbich, 1995, p. 57-68.

66. E. Jahnke, 1999; J. Becker, S. Schneider et C. Urbanek, 2001; E. Jahnke, 2002.

67. J. Becker et W. Helbich, 2000, p. 43-46.

68. C. Hudon, 2002, p. 150.

69. L. Blair, 2005, p. 11.

70. R. J. Grace, 1999.

71. *Id.*, 1998.

72. M. Morin, 2009a, p. 5.

73. *Id.*, 2009b.

1980, celle-ci ne constitue qu'une facette de cette mixité, au même titre que l'appartenance ethnique et linguistique qui s'efface même parfois derrière ces deux dimensions⁷⁴. Le mémoire de maîtrise de Sophie Goulet, dans lequel la dimension religieuse ne constitue qu'une de trois facettes des mariages mixtes, est, à cet égard, particulièrement éloquent. Goulet s'intéresse aux éléments créant un contexte favorable à ces unions dans la ville de Québec dans la deuxième moitié du XIX^e siècle en se basant principalement sur les recensements. De ces documents, elle tire une étude tant quantitative que qualitative qui permet d'évaluer la faible importance de ces unions – moins de 3 % entre 1851 et 1901 – et d'évaluer les causes de celles-ci – le déclin de la population anglo-protestante à Québec et une « surféminité » de la population protestante liée à une « surféminité » de la population catholique selon Goulet⁷⁵.

L'apport le plus considérable des autres sciences humaines vient incontestablement de la géographie historique. Avec la création de centres de recherche pluridisciplinaires comme le Centre interuniversitaire d'études québécoises (1993), il devient dorénavant plus facile pour les géographes de mener des recherches dans lesquelles ils s'attardent à la cohabitation de certains groupes ethniques et religieux dans des espaces donnés et de créer des cartes précieuses pour les historiens⁷⁶. Dans leur atlas historique sur la paroisse, Serge Courville et Normand Séguin abordent la question de « l'ethno-identité religieuse » des Irlandais catholiques et leur « environnement culturel très différent de celui que connaissaient » les Canadiens français. Cependant, si on y évoque les mariages mixtes en mentionnant qu'ils se multiplient même s'ils sont toujours présentés comme « un crime contre Dieu et une abomination nationale », on ne donne pas plus de détails sur ces unions entre Irlandais et Canadiens alors que Courville et Séguin affirment pourtant qu'il y a un « taux relativement élevé de mariages entre catholiques irlandais et Canadiens français⁷⁷ ». Les seuls éléments explicatifs évoquent la position ambiguë dans laquelle se trouvent les Irlandais, à la fois catholiques et anglophones⁷⁸. La contribution de Sherry Olson à l'atlas historique *Population et territoire* dirigé par Serge Courville offre quant à elle l'intérêt de présenter la fréquence des mariages mixtes sous la forme d'un graphique et de comporter quelques statistiques à ce sujet. On apprend entre autres que la religion constitue une barrière plus importante que la langue aux intermariages puisqu'on compte trois fois

plus de mariages catholiques entre Canadiens français et anglophones que d'unions entre catholiques et protestants à Montréal dans les années 1860⁷⁹.

L'historiographie consacrée aux intermariages dans l'histoire du Québec s'est considérablement développée depuis les années 1960. Après une certaine forme de négation des prêtres-historiens, on assiste à un premier véritable intérêt pour la question chez des historiens nationalistes, comme Trudel et Brunet, et des sociologues amenés à se pencher sur cette question avec, en particulier, la mise en place de la commission Laurendeau-Dunton. Dans les années 1980, on délaisse l'histoire religieuse pour se concentrer sur l'histoire sociale et ethnique : les intermariages apparaissent donc toujours en filigrane, la dimension religieuse en moins. Grâce à l'histoire régionale, à la rédaction de biographies et au développement du féminisme, les choses changent considérablement. La Canadienne n'est désormais plus perçue comme une collaboratrice, mais comme une amoureuse. L'intérêt des historiens pour les lendemains de la Conquête s'estompe également à mesure que celui pour la seconde moitié du XIX^e siècle croît, alors que l'analyse panquébécoise jusqu'alors privilégiée fait place de plus en plus à l'étude de territoires plus restreints sous l'influence de la micro-histoire. Ces tendances s'affirment de plus en plus depuis les années 1990, époque marquée par un renouvellement de l'histoire religieuse, particulièrement profitable à l'étude des intermariages. Cette étude s'enrichit de nos jours d'apports étrangers (on a cité le cas de Wolfgang Helbich) et de disciplines connexes en sciences humaines.

Pourtant, force est d'admettre que l'essentiel du travail reste à faire, compte tenu de l'importance des relations interreligieuses et interethniques qui durent depuis quelque 250 ans. Alors que catholiques et protestants se côtoient, en particulier dans des centres urbains comme Montréal et Québec, comment se fait-il que personne ne se soit penché précisément et de façon exhaustive sur cette réalité ? Les sources qui en témoignent abondent. Pensons aux écrits d'Arthur Buies, à certains romans, parmi lesquels il convient de citer *Les Anciens Canadiens*, et aux journaux qui fourmillent d'informations sur le sujet. Notre histoire ne manque pas d'exemples célèbres qui témoignent des mariages interreligieux ou interethniques. Il n'y a qu'à mentionner les noms des Félix-Gabriel Marchand, Arthur Buies, Julie Bertrand (dite mère Marie de Saint-Basile), Robertine Barry, Louis S. Saint-Laurent, Daniel Johnson, Pierre Elliott Trudeau, etc. – et tant d'autres célèbres et moins célèbres.

74. On peut voir, derrière l'accent mis sur l'appartenance ethnique et linguistique, un souci grandissant pour l'intégration des communautés étrangères avec l'accroissement de l'immigration dans les années 1990.

75. S. Goulet, 2002, p. 68 et 86.

76. Pensons à celles de l'atlas de Rousseau et Remiggi.

77. S. Courville et N. Séguin, 2001, p. 229, 230 et 256.

78. *Ibid.*, p. 229.

79. S. Olson, 1996, p. 85.

Ces seuls exemples illustrent déjà avec éloquence qu'une part significative de notre histoire s'est bâtie sur ces relations. Qu'attendent les historiens pour exploiter pleinement ce champ disciplinaire ?

BIBLIOGRAPHIE

Les intermariages : une thématique pratiquement absente

BRUNET, Michel (1969), *Les Canadiens après la conquête 1759-1775 : de la révolution canadienne à la révolution américaine*, Montréal, Fides, 313 p.

CARISSE, Colette (1966), *Orientations culturelles des conjoints dans les mariages bi-ethniques*, rapport de recherche soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Montréal, 85 p.

CARISSE, Colette (1969), « Orientations culturelles dans les mariages entre Canadiens français et Canadiens anglais », *Sociologie et sociétés*, vol. 1, n° 1, p. 39-52.

DOONER, Alfred (1942-1943), « The Conversion of sir Allan MacNab, Baronet (1798-1862) », *Sessions d'étude de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 10, p. 47-64.

GAGNON, Jean-Louis, A. Davidson DUNTON et collab. (1970), *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, tome IV : *L'apport culturel des autres groupes ethniques*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 390 p.

GRAVEL, Albert (1939), *Les Cantons de l'Est*, Sherbrooke, [éditeur inconnu], 219 p.

LACOSTE, Yvon (1966), *Une étude des statistiques des mariages inter-ethniques à Montréal pour les années 1951 et 1962*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, Montréal, 233 p.

TREMBLAY, Claude (1968), *Contrôle social et exogamie : une étude des mariages interethniques et interreligieux à Montréal*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, Montréal, 194 p.

TRUDEL, Marcel (1956), *L'Église canadienne sous le régime militaire, 1759-1764*, tome I : *Les problèmes*, Québec, Presses de l'Université Laval, 361 p.

TRUDEL, Marcel (1953), « Les mariages mixtes sous le régime militaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 7, n° 1, p. 7-31.

Un objet d'étude toujours marginal, mais en développement

BERNATCHEZ, Ginette (1988), « STUART, Andrew », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/stuart_andrew_7F.html (page consultée le 31 mars 2015).

CAMERON, Christina (1988), *Charles Baillairgé: Architect and Engineer*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 201 p.

CASTONGUAY, Jacques (1986), *Au temps de Philippe Aubert de Gaspé : lady Stuart*, Montréal, Éditions du Méridien, 125 p.

COLLECTIF CLIO (1992), *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, 2^e édition, Montréal, Le Jour, 646 p.

FORTIN, Lionel (1979), *Félix-Gabriel Marchand*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Mille Roches, 232 p.

FRÉCHETTE, Denis (1985), « Les protestants de la seigneurie de Nicolet », *Sessions d'étude de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 52, p. 69-76.

GAGNON, Serge (1982), « AUBIN, Napoléon », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/aubin_napoleon_11F.html (page consultée le 31 mars 2015).

HALL, Michel (2005), « Du Connecticut aux Cantons-de-l'Est », *L'Entraide généalogique*, vol. 28, n° 1, p. 14-15.

HAMELIN, Jean, et Nicole GAGNON (1984), *Histoire du catholicisme québécois*, vol. III : *Le XX^e siècle*, tome I : *1898-1940*, Montréal, Boréal Express, 504 p.

KESTEMAN, Jean-Pierre, Peter SOUTHAM et Diane SAINT-PIERRE (1998), *Histoire des Cantons-de-l'Est*, Québec, Presses de l'Université Laval (coll. « Régions du Québec »), 829 p.

LABRÈQUE, Marie-Paule (1974), « Les Églises dans les Cantons-de-l'Est », *Sessions d'étude de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 41, p. 87-103.

LEMIEUX, Lucien (1989), *Histoire du catholicisme québécois*, volume II : *Les XVIII^e et XIX^e siècles*, tome I : *Les années difficiles (1760-1839)*, Montréal, Boréal, 438 p.

LE MOINE, Roger (1985), *Un Québécois bien tranquille*, Sainte-Foy, Éditions La Liberté, 187 p.

LORTIE, Léon (1972), « ALDIS, Bernard », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/bernard_aldis_10F.html (page consultée le 31 mars 2015).

OLSON, Sherry, et Patricia THORNTON (1992), « Familles montréalaises du XIX^e siècle : trois cultures, trois trajectoires », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 21, n° 2, p. 51-75.

RICARD, François (1994), « BEAUGRAND, Honoré », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/beaugrand_honore_13F.html (page consultée le 31 mars 2015).

TERMOTE, Marc, et Danielle GAUVREAU (1985), « Le comportement démographique des groupes linguistiques au Québec pendant la période 1976-1981 : une analyse multi-régionale », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14, n° 1, p. 31-58.

Vers une (re)naissance de l'histoire des intermariages ?

BECKER, Judith, Stefanie SCHNEIDER et Christina URBANEK (2001), « Worshippers, Wills, and Women's Work : Aspekte Bikulturellen Zusammenlebens in Waterloo, Que., 1860-1920 », *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 21, n° 1, p. 84-108.

BECKER, Judith, et Wolfgang HELBICH (2000), « Catholiques et protestants à Waterloo, Qué., 1860-1920 : des relations complexes dans une période de changement de majorité », *Sessions d'étude de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 66, p. 29-48.

BLAIR, Louisa (2005), *Les Anglos : la face cachée de Québec*, tome II : *Depuis 1850*, Québec, Éditions Sylvain Harvey, 132 p.

COURVILLE, Serge, et Normand SÉGUIN (2001), *La paroisse*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 296 p.

GOULET, Sophie (2002), *La nuptialité dans la ville de Québec : étude des mariages mixtes au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université Laval, Québec, 113 p.

GRACE, Robert J. (1998), « Des Irlandaises en quête de maris », *Cap-aux-Diamants*, vol. 55, p. 22-24.

GRACE, Robert J. (1999), *The Irish in mid-nineteenth-century Canada and the case of Quebec : immigration and settlement in a Catholic city*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, Québec, 2 vol.

HELBICH, Wolfgang (1995), « Bicultural Cohabitation in Waterloo, Québec, 1850-1925 », *JETS/RECE*, vol. 6, p. 57-68.

HUDON, Christine (2002), « Family Fortunes and Religious Identity : The French-Canadian Protestants of South Ely, Quebec, 1850-1901 », dans Nancy CHRISTIE (dir.), *Households of Faith : Family, Gender, and Community in Canada, 1760-1969*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 138-166.

HUDON, Christine (1996), *Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, 1820-1875*, Sillery, Septentrion, 469 p.

JAHNKE, Elke (2002), *Migration und Identität in einer biculturellen Gemeinde. Angle- und Frankokanadier zwischen Isolation und Integration, 1850-1920*, Frankfurt et Main, Campus Verlag, 222 p. [Migration et identité dans une communauté biculturelle : Anglo et Franco-Canadiens entre isolation et intégration]

JAHNKE, Elke (1999), *Zwischen Kooperation und Konfrontation – Identitäten und Interaktionen von Anglokanadiern und Frankokanadiern in der biculturellen Gemeinde Waterloo, Quebec, 1850-1920*, thèse de doctorat (histoire), Ruhr-Universität Bochum, Bochum, 374 p. [Entre coopération et confrontation : identités et interactions des Anglo-Canadiens et des Franco-Canadiens dans la communauté biculturelle de Waterloo]

LAPOINTE, Pierre-Louis (1998), *Les Québécois de la bonne entente : un siècle de relations ethniques et religieuses dans la région de Buckingham, 1850-1950*, Sillery, Septentrion, 358 p.

MORIN, Michel (2009a), « Le pluralisme religieux et juridique en matière d'état civil et de mariage, 1774-1921 », dans Lorraine DEROCHER (dir.), *L'État canadien et la diversité culturelle et religieuse, 1800-1914*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 3-20.

MORIN, Michel (2009b), « De la reconnaissance officielle à la tolérance des religions : l'état civil et les empêchements de mariage de 1628 à nos jours », dans Jean-François GAUDREAU-DESBIENS (dir.), *Le Droit, la religion et le « raisonnable » : le fait religieux entre monisme étatique et pluralisme juridique*, Montréal, Thémis, p. 53-91.

OLSON, Sherry (1996), « Le peuplement de Montréal, dans Serge COURVILLE (dir.), *Population et territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 81-94.

ROUSSEAU, Louis, et Frank W. REMIGGI (1998) (dir.), *Atlas historique des pratiques religieuses : le sud-ouest du Québec au XIX^e siècle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 235 p.

VERSCHULDEN, Marie-Claude (1999), *Le rapport d'altérité dans les relations ethniques : le cas des couples mixtes du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, mémoire de maîtrise (développement régional), Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 151 p.

Études complémentaires

DESMARAIS, Julie (2010), *Femmes tondues, France – Libération : coupables, amoureuses, victimes*, Québec, Presses de l'Université Laval, 141 p.

HARVEY, Fernand, et Paul-André LINTEAU (1972), « L'évolution de l'historiographie dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1947-1972 : aperçus quantitatifs », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 2, p. 163-183.

LAING, G. (2008), « Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) », *Encyclopédie canadienne*. [En ligne], <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0000741>, (page consultée le 31 mars 2015).

LAURIN, Nicole (2008), « In memoriam : Colette Carisse », *Sociologie et sociétés*, vol. 40, n° 1, p. 5-9.

LAPERRIÈRE, Guy (1996), « L'évolution de l'histoire religieuse au Québec depuis 1945 : le retour du pendule? », dans Yves ROBY et Nive VOISINE (dir.), *Érudition, humanisme et savoir. Actes du colloque en l'honneur de Jean Hamelin*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 329-348.

LAPERRIÈRE, Guy (1989), « L'histoire religieuse du Québec : principaux courants, 1978-1988 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 4, p. 563-577.

ROCHON, Johanne (2003), « Nouvelles brèves », *L'historien régional : bulletin de la Société d'histoire de la Haute-Yamaska*, vol. 3, n° 4, p. 4.

SWEENEY, Robert C.H. (1999), « Compte-rendu de l'ouvrage de Pierre-Louis Lapointe, *Les Québécois de la bonne entente : un siècle de relations ethniques et religieuses dans la région de Buckingham, 1850-1950*, Sillery, Septentrion, 1998, 358 p. », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 4, p. 580-583.

TREMBLAY, Alex (2012), « Cinquante ans de *Dictionnaire biographique du Canada* », *Cap-aux-Diamants*, vol. 109, p. 39-40.

VAUGEOIS, Denis (1970), « Compte-rendu de l'ouvrage de Michel Brunet. *Les Canadiens après la conquête 1759-1775 : De la révolution canadienne à la révolution américaine*. Montréal, Fides, 1969, 313 p. », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 24, n° 3, p. 420-427.

Canada
L'Office national du Film
présente

LA VIE HEUREUSE DE LÉOPOLD Z.

Ce passé qui nous hante : analyse du récit de fiction cinématographique québécois de 1960 à aujourd'hui¹

Claire Portelance, titulaire d'un doctorat en études
québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières

Aujourd'hui, il est banal de dire qu'avec la Révolution tranquille le Québec a rompu avec la société canadienne-française. Mais, depuis les années 1960, on peut dire aussi que le Québec entretient un rapport trouble avec son histoire récente. En mal de rattrapage et de modernisation, la société québécoise a cherché à faire table rase de son passé canadien-français en s'en donnant une image largement négative. Plusieurs chercheurs en sciences sociales et intellectuels² ont souligné que la filiation canadienne-française relevait

d'une mémoire « malheureuse », « honteuse », voire qu'elle représentait une « histoire en trop ». Aux yeux de plusieurs contemporains, le Canada français est apparu tantôt comme une société rurale arriérée, une sorte de Moyen Âge que l'on a appelé la « Grande Noirceur », tantôt, au contraire – selon le point de vue de ceux que Ronald Rudin³ a appelés les « révisionnistes » –, comme une société « normale », déjà moderne, semblable aux autres sociétés nord-américaines. Dans les deux cas, la question de la mémoire collective se trouve évacuée. Pourtant, derrière le mythe de la rupture opérée par la Révolution tranquille, le fait est que le Canada français ne disparaît

1. Cet article approfondit des analyses préliminaires présentées dans un précédent article : C. Portelance, 2012.

2. Parmi les ouvrages consultés, notons-en quelques-uns qui ont inspiré notre réflexion : F. Dumont, 1993 et 1995 ; R. Mager et S. Cantin (dir.), 2010 ; E.-M. Meunier et J. Y. Thériault (dir.), 2007 ; J. Beauchemin, 2002 ; M. Bock-Côté, 2007 ; J. Grand'Maison, 2007 ; J. Y. Thériault, 2005.

3. R. Rudin, 1998.

pas comme par enchantement. En l'espace de quelques années, le Québec a, certes, connu un renouvellement du rôle de l'État, une profonde mutation de sa culture et une sortie de la religion. Si la science historique retient 1960 comme date butoir venant marquer le début de la Révolution tranquille⁴, il en va tout autrement de la mémoire. Qu'elle soit individuelle ou collective, la mémoire se nourrit de traces qui perdurent jusque dans le présent. Certes, la mémoire d'une collectivité se transforme avec le temps, mais d'anciens repères résistent, en quelque sorte, à l'avalanche normative instituée par le processus de transformation sociale.

À cet égard, ce que mon analyse propose, c'est de retracer une histoire, celle de notre mémoire collective depuis cinquante ans, en prenant pour objet le cinéma québécois de fiction.

Fiction cinématographique et mémoire collective

Le cinéma s'apparente au fonctionnement de la mémoire. Comme elle, un film peut donner une représentation du temps qui n'est pas seulement à sens unique, mais réversible à volonté. En ce sens, le cinéma permet d'avoir accès au passé ou aux souvenirs du passé par les images, comme une part d'inconscient qui reflue spontanément dans le geste. Les films peuvent être perçus tels des témoignages de leur temps, comme l'a démontré l'historien Marc Ferro⁵, mais ils sont aussi des lieux de mémoire où se transmet un sens de l'histoire. C'est donc dire qu'ils peuvent être considérés comme des vecteurs de la conscience historique, car ils raccordent le spectateur à l'idée d'un examen de confession publique⁶. Il peut penser et se dire : « Voilà à quoi ressemble ma vie ou le milieu dans lequel j'évolue. » La force d'un film, c'est, entre autres, de transporter un spectateur dans un lieu proche de sa réalité coutumière, de sa réalité physique, spatiale et temporelle.

Ce qui est vrai du cinéma en général l'est sans doute encore plus du cinéma québécois. Quand on réfléchit, comme je l'ai fait, à la genèse du cinéma québécois des années 1960, on se rend compte rapidement que les films de cette époque trouvent de solides ancrages dans une époque antérieure. Ainsi, des prêtres cinéastes (l'abbé Maurice Proulx et M^{gr} Albert Tessier) aux réalisateurs du

cinéma direct se transmet, d'une génération à une autre, le goût du décor naturel, du paysage et du vécu populaire. Ces caractéristiques constituent des marques distinctives du cinéma québécois avant et après la Révolution tranquille. Reste qu'à partir de la fin des années 1950 les cinéastes québécois vont revisiter l'identité canadienne-française pour se réapproprier les images d'une culture en pleine mutation, mais aussi pour examiner le sens de la transformation sociale et identitaire en cours. Comment puiser à même le passé une signification, un enseignement, une mémoire porteuse d'avenir ? Cette question traverse le cinéma québécois de fiction.

Et c'est sur cette question, celle des aventures de notre mémoire collective depuis 50 ans, que porte plus spécifiquement ma thèse. Ce qui signifie que l'objet cinéma n'est à tout prendre qu'un prétexte pour analyser le rapport du Québec contemporain à son passé, à ce qui est susceptible d'être retenu du passé canadien-français. À cet égard, j'ai formulé l'hypothèse suivante : il y a à l'œuvre dans le cinéma québécois des 50 dernières années une volonté de remaniement de la mémoire collective qui est portée par une promesse, celle d'une réconciliation entre le passé et le présent qui soit porteuse d'avenir.

Construction du modèle d'analyse

Tout d'abord, il faut dire que l'analyse de tous les films québécois de fiction est une tâche quasiment impossible et que je n'ai pas souhaitée, tant elle risquait de m'entraîner dans une approche plus quantitative que qualitative. J'ai également évacué les films à caractère historique convoqués, certes, pour traiter du passé, mais sans considérations à l'égard du présent. Ainsi, le premier critère a servi à chercher des films qui sont des révélateurs d'une conscience historique, parce que ce sont non pas des films qui racontent le passé, mais plutôt des films qui rappellent que le passé vit encore dans le présent. Par exemple, le film *Un homme et son péché* (2002) de Charles Binamé réaménage l'action au goût du jour. Ce film, qui exploite l'échec amoureux de Donald – intrigue à peine esquissée, aussi bien dans le roman original que dans la téléserie diffusée à Radio-Canada entre 1956 et 1970 et dans le film de Paul Gury de 1949 –, propose au spectateur une opposition un peu simpliste entre le monde d'aujourd'hui et celui d'hier. Si j'exclus les films à caractère historique, c'est principalement parce que les événements qui y sont reconstitués sont généralement rattachés à une mémoire souvenir, celle qui se caractérise par l'activité volontaire de remémoration. Selon Alain Houziaux, cette mémoire sert à « cherche[r] son butin dans les replis de l'histoire⁷ ». C'est dans cette perspective que se situent, par exemple, les réalisations de Pierre Falardeau, *15 février 1839* (2001), et de Michel Brault, *Quand je serai parti... vous vivrez encore* (1990) ; ces deux films ont l'histoire des patriotes comme

4. La science historique, qui a pour rôle de marquer le temps par des épisodes de rupture, a néanmoins cherché à retracer la genèse des événements annonciateurs du changement. À ce propos, voir L. Ferretti, 1999.

5. M. Ferro, 1977. Selon Ferro, un film de fiction enregistre des « intentions », [d]es croyances, [un] imaginaire », autant d'éléments qui sont aussi « vrais » que l'histoire des événements eux-mêmes.

6. D'après les propos de J. Epstein, 1946, p. 46 [version électronique diffusée par *Les Classiques des sciences sociales* : <http://classiques.uqac.ca>].

7. A. Houziaux, 2006, p. 15.

engagement politique pour la liberté et l'indépendance et aussi le pouvoir de médiatiser une leçon d'histoire. Or, ce qui m'intéresse davantage, c'est la représentation de traces ou, pour le dire autrement, une représentation de la mémoire considérée comme une part d'héritage intergénérationnel. En fait, l'analyse filmique cherche à saisir comment les cinéastes, qui explorent la conscience historique québécoise, réactualisent les signes du passé. En d'autres mots, mon regard porte sur ces signes qui révèlent la continuité – mais aussi la différenciation – du passé vers le futur. Alors que l'histoire ou le renvoi à des événements historiques insistent sur les liens de causalité entre le passé et le présent, la mémoire, elle, retient que « le passé existe encore dans le “temps feuilleté” du présent⁸ ». Le deuxième critère repose sur le choix du cinéma d'auteur⁹, qu'on peut caractériser comme des films de réalisateurs se réclamant d'une subjectivité d'auteur. Dans ces films, l'intrigue est moins importante que le message. Au Québec, ils sont souvent tournés dans des décors réels et ils traduisent aussi le parler populaire des gens. Dans ce sens, on peut dire que le cinéma d'auteur québécois se réclame du territoire comme lieu d'ancrage de la réalité culturelle et sociale propre au Québec. Le style y est souvent concret et épuré. En somme, le cinéma d'auteur est un témoignage de l'expérience humaine qui relève d'une subjectivité enracinée dans une culture. Si le cinéma d'auteur s'est imposé comme corpus, c'est grâce à sa dimension réflexive et critique de la société québécoise. C'est également une façon de rendre hommage aux réalisateurs des années 1960 qui, dès le départ, se sont définis comme des auteurs. Ils ont contribué à l'éclosion d'un cinéma national typiquement québécois. Parmi les autres critères de sélection des films, il y a le choix du film primé qui lui confère une légitimité certaine et la représentativité. J'ai choisi six films de six réalisateurs différents sur une période de 50 ans. Ces films peuvent être considérés comme des incontournables de la cinématographie québécoise. Incontournables au sens classique du terme¹⁰, c'est-à-dire dont le sens se communique pour une durée illimitée.

Les six films ont été regroupés par deux et répartis en trois groupes. Chacun de ces groupes correspond aux trois états de la conscience collective québécoise : 1) la Révolution tranquille (les années 1960-1970) ; 2) le désenchantement identitaire (les années 1980-1990) ; 3) la crise de la mémoire collective (les années 1990-

2000). Ces films sont aussi choisis en fonction de leur thème commun : le premier groupe met en scène l'hiver, le deuxième filme l'enfance et le début de l'adolescence alors que le troisième traite de la mémoire religieuse.

Ainsi, les films pour le premier groupe sont *La vie heureuse de Léopold Z* (1965) de Gilles Carle et *Mon oncle Antoine* (1971) de Claude Jutra ; pour le deuxième groupe : *Les bons débarras* (1980) de Francis Mankiewicz et *Léolo* (1992) de Jean-Claude Lauzon ; pour le troisième groupe, il s'agit de *Jésus de Montréal* (1989) de Denys Arcand et *La neuvaïne* (2005) de Bernard Émond.

L'analyse de ces films relève d'une herméneutique au sens où l'entend Antoine Compagnon¹¹. Il s'agit en somme d'actualiser la signification d'une œuvre en regard de l'intention de la recherche. Et, parce que j'utilise le cinéma d'auteur, cela signifie également que l'analyse sera complétée par l'intention des réalisateurs. On peut dire de celle-ci qu'elle représente le sens premier (originel) de l'œuvre. Cette intention n'est pas automatiquement intentionnelle au sens de préméditée et de consciente. Ce qui est intentionnel, c'est « l'acte illocutoire », c'est-à-dire ce qui se limite aux dires de l'auteur-cinéaste, car « l'intention de l'auteur n'implique pas une conscience de tous les détails que l'écriture accomplit¹² ».

Alors, l'herméneutique, c'est « écouter patiemment, ce que masque le discours¹³ », en tenant compte des dimensions propres à la réalisation d'un film et de son contenu : un sujet, un temps, un espace, une action. Écouter un film, c'est aussi être sensible à la parole dans son contenu (énoncé) et dans sa forme (acte d'énonciation). C'est aussi, finalement, écouter le silence.

De Léopold Z à La neuvaïne : une mémoire qui se cherche

L'album de famille

Pour la première période, les films mettent en scène un sujet aliéné et le processus de dissolution de la société canadienne-française, mais le passé est résolument présent, même si les modes de vie, urbain comme rural, ressemblent peu au mode de vie traditionnel. Dans le premier film, *La vie heureuse de Léopold Z*, il n'y a pas d'intrigue, pas d'action transformatrice. N'est racontée qu'une journée anecdotique dans la vie de deux hommes, la veille de Noël, en pleine tempête de neige. Les deux hommes travaillent au déneigement ; Léopold Tremblay est l'employé contractuel de Théophile Lemay. Au premier coup d'œil, il est frappant de constater que ces hommes ne réfléchissent jamais à leur condition d'ouvrier canadien-français, qu'ils ne font que subir sans même trop rechigner. Selon les propos du réalisateur, ce film

8. François Dosse, « Entre histoire et mémoire : une histoire sociale de la mémoire », cité dans E.-M. Meunier et J. Y. Thériault, 2007, p. 51-52.

9. Le premier film de fiction d'auteur est attribué à Claude Jutra pour son film *À tout prendre* en 1963. D'abord documentaristes, les Gilles Carle, Gilles Groulx, Denys Arcand, etc., se tourneront vers un cinéma de fiction d'auteur dès le milieu des années 1960.

10. F. Doyon, 2003.

11. A. Compagnon.

12. *Ibid.*, p. 26.

13. F. Dumont, 2008, p. 573.

aurait pu s'intituler « la chronique de deux hommes désespérés¹⁴ ». En effet, la naïveté de Léopold est sans faille et son inconscience est totale. Pas le moindre début de compréhension des forces et du système marchand qui jouent contre lui. Quant à Théo, sous des airs de bravache, il manifeste une ignorance certaine. Et même si Léo est débrouillard, le sujet semble figé dans l'espace et le temps.

Au second regard, on peut se rendre compte que le sujet Léopold, sans en avoir conscience, prend de plus en plus de liberté à l'égard de sa condition d'employé et de l'enseignement religieux dans lequel il a été élevé. Ainsi, le Z accolé au prénom Léopold lui permet de se distinguer de son patron, car il rompt l'interchangeabilité de leurs initiales (L.T./T.L.). Alors que les deux hommes apparaissent, au premier coup d'œil, comme les deux faces d'une même pièce – patron/employé, savoir/ignorance, domination/soumission –, la vérité est autre. C'est Léopold qui décide et c'est Théo qui suit, c'est Léopold qui donne des informations vraies, en parfait connaisseur de l'histoire et du territoire montréalais alors que Théo profère des « énormités » historiques.

Toutefois, cette liberté est à double tranchant et conduit finalement Léopold à l'errance. Après avoir obtenu un emprunt, il gare son camion dans une ruelle et, tel un coureur des bois urbain, traverse un stationnement, une ruelle et la salle du garage municipal à la recherche de l'employé qui lui remettra sa fourrure de pattes de vison, le corps complet coûtant trop cher, ce dont « le coureur des villes ne peut plus [en] reconnaître ni la forme ni la nature¹⁵ », ni la valeur. Dans cette scène, on entend, en musique de fond, la première strophe d'*Un Canadien errant*¹⁶. Même obstiné, « le comportement de Léo, si on l'envisage à la lumière des qualités associées autrefois au Canadien français (courage, vaillance, honnêteté, etc.), n'est ici pas très reluisant ». En s'endettant, Léo perd le nord et le sens du devenir. Il est perplexe et décontenancé quand, au rayon des parfums, ne sachant distinguer les fragrances, les palettes des bâtons de hockey entrecroisés rappellent la croix du Christ et que « trône au-dessus de sa tête, telle une épée de Damoclès, le texte d'une enseigne publicitaire au contenu on ne peut plus évocateur : "My Sin" ». Il s'agenouille au service des prêtres comme il le ferait au confessionnal. Mais, plutôt que d'avouer un

péché, il vient d'en commettre un. Il a signé un pacte avec le diable et rapporte le « veau d'or », le cadeau tant attendu par sa femme, au sein même de l'oratoire où est célébrée la messe de minuit. Ce dernier péché scelle son existence entre un passé aliénant et un avenir, où la logique marchande s'est installée, peut-être plus aliénant encore.

Pour sa part, *Mon oncle Antoine* ramène le spectateur à un passé récent, à la campagne, lieu à la fois agricole et minier, dans la région de l'amiante¹⁷. Le film montre un territoire immense, des liens de voisinage chaleureux, mais où seule la mort fait avancer le récit. Mis à part les personnages de Benoît, qui représente la vision du réalisateur, Claude Jutra, de Cécile, la femme d'Antoine, et de Fernand, le commis, les trois autres personnages, Antoine, Jos Poulin et sa femme, cachent une sourde douleur. Ils expriment difficilement leurs émotions et la vie se déroule selon un interminable compromis où règnent certains automatismes, comme le rituel de la mort, la vie quotidienne du couple Antoine et Cécile, la crèche de Noël qui occupe la vitrine du magasin général, une église où est célébrée la messe matinale, pourtant vide de ses fidèles. La société canadienne-française agonise et les signes de rupture sont nombreux : désengagement ou effritement de la figure paternelle, de l'autorité ecclésiastique, absence des notables, infidélité et sexualité plutôt décomplexée, sans compter que les personnages expriment, tantôt à mots couverts, comme M^{me} Poulin, et tantôt de façon exaspérée, comme Antoine, un ras-le-bol certain.

Claude Jutra était « convaincu que la connaissance de la réalité n'est possible que si l'artiste entreprend une psychanalyse collective des Canadiens français en retournant à son enfance¹⁸ » et c'est, en quelque sorte, pour cela que le film représente une distance entre le passé et le présent qui n'est pas nette. Rappelons que *Mon oncle Antoine* a été tourné en mars, en juin et en décembre 1970 et que cette période est marquée par des bouleversements politiques et sociaux qui culminent avec la crise d'octobre 1970. Comment ne pas faire le rapprochement entre cette mémoire et les blocages du présent ? Que dit le film, sinon qu'il s'avère indispensable de préserver la mémoire de l'oubli, car le présent s'explique par une conscience qui est imprégnée de cette mémoire canadienne-française ? Mais le film ne s'arrête pas sur ce constat, car sa finale ouvre la voie à l'avenir. En effet, Benoît, le représentant de la nouvelle génération, qui regarde par la fenêtre ce monde en train de disparaître, a réussi à « surmonter ses peurs face à sa propre conscience [et à] gagner la bataille de l'existence¹⁹ ».

Jusqu'en 1970, le passé est suffisamment significatif pour que le recours à la mémoire puisse inspirer l'avenir.

14. L. Bonneville, 1966, p. 40.

15. Les passages entre guillemets sont tirés d'un long commentaire rédigé par Johanne Prud'homme, professeure au Département des lettres et de communication sociale à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et évaluatrice de ma thèse, qui, pour les besoins de l'évaluation, a pris soin de reVISIONNER le film en fournissant plusieurs pistes de réflexion.

16. La chanson a été écrite en 1842 par Antoine Gérin-Lajoie après la rébellion des patriotes de 1837-1838. Elle traite de la souffrance liée à la condition d'exilés de plusieurs d'entre eux. On peut dire de cette chanson qu'elle est une trace du passé qui a traversé le temps.

17. Bien que le film ne situe pas explicitement le lieu de l'action, le tournage a été fait à Black Lake, ville fusionnée à Thetford Mines depuis 2001.

18. M. Patry, 1996, p. 20.

19. *Ibid.*, p. 25.

Le cinéma québécois d'auteur de ce temps-là ne cherche pas à créer de héros abstraits, mais plutôt à donner une image de la société québécoise qui soit à la fois représentative du passé et porteuse d'avenir. Ces films relèvent d'une réconciliation entre l'identité canadienne-française et québécoise. Ils se démarquent de l'image folklorisante – longtemps véhiculée par le cinéma traditionnel de l'Office national du film²⁰ – du Canada français en donnant une voix à des hommes et des femmes dont la parole a longtemps été confisquée.

Le miroir brisé de la mémoire

Cette voix populaire se fait aussi entendre à la période suivante, mais la mémoire, elle, est blessée. Comme les films précédents, ceux de la deuxième période sont tournés dans des décors naturels et mettent en scène des personnages qui sont démunis, mais, contrairement à la période précédente, les personnages principaux de ces films expriment clairement leur colère et leur désenchantement alors qu'on assiste à une poétisation de la langue populaire.

Le titre du film, *Les bons débarras*, revêt deux significations : 1) Manon, personnage principal recherchant l'exclusivité de l'amour de sa mère, se débarrasse des deux hommes, figures de l'autorité paternelle du Canada français, qui menacent sa quête ; 2) dans le contraste entre deux classes sociales, M^{me} Viau-Vachon, la châtelaine de Val-des-Vals qui représente la société moderne embourgeoisée, marque la distance avec une « race » de monde qui vit de peine et de misère. Une classe sociale dont elle ne veut pas voir la réalité. Bon débarras !

Dans ce film, le passé est totalement occulté, tous les personnages sont meurtris, mais communiquent très peu d'informations sur leur douleur. Ils ne veulent pas se souvenir et font rarement référence à leur passé. Leur histoire est parsemée de secrets et soulève plus de questions que de réponses. Visiblement, le film se compose au présent et seule Manon, qui possède le pouvoir du langage, envisage l'avenir, mais il est complètement utopique. Manon vit de rêve et de poésie. Toutefois, il ne s'agit pas de refuser le passé pour le voir disparaître.

Ainsi, la trace du passé se révèle dans certains détails (des photos, par exemple), mais surtout dans les conditions de vie de la famille Desroches et aussi dans leur incapacité à se révolter. Dans une des séquences marquantes du film, Michelle, la mère de Manon, s'enlise littéralement en glissant dans la boue. Métaphoriquement, cette scène indique qu'elle n'a aucune emprise sur le destin qu'elle ne fait que subir²¹. Elle est manipulée par sa fille. Ti-Guy, son

frère, un simple d'esprit, incapable même de concevoir le présent, se suicide. Dans ce cadre de vie, Manon incarne la revanche du Québec posttréférendaire, d'un présent qui se débarrasse d'un certain passé, car les personnages de Ti-Guy et de Maurice (l'amant de Michelle), les deux rivaux de Manon, se révèlent comme les deux facettes archétypales (des pères manqués) du Canadien français.

Cette œuvre est faite d'affrontements, d'oppositions et de contrastes, de lumière et d'ombres sans possibilité de raccordement. Ni le passé ni le présent ne semblent valorisés. Seule Manon l'est, une enfant-adulte déterminée, consciente, qui refuse de négocier avec le passé, et pour qui seul le présent compte. Il n'y a pas d'avenir pour la société québécoise, semble dire le film ; il ne reste qu'un temps suspendu, comme réussit à le faire Manon à la dernière séquence quand, laissant le combiné du téléphone décroché (Maurice lui annonçant la mort de Ti-Guy), elle se blottit aux côtés de sa mère endormie.

Du côté de *Léolo*, le passé est un enfermement. Le personnage principal, un jeune adolescent, reste prisonnier de sa mémoire. D'entrée de jeu, il rejette la filiation canadienne-française et s'invente une nouvelle identité, fictive, qui, tout au long du film, s'oppose à son identité réelle. Toutefois, dans ce chassé-croisé entre le rejet de sa culture et le rêve, Léolo ne parvient à s'approprier ni l'une ni l'autre et sombre dans la folie. Étrangement, alors que le film dévoile un Canada français aliéné, par le rôle du père, auquel Léolo voudrait échapper, il reste très attaché à sa famille : sa mère, son frère Fernand et ses sœurs, principalement Rita, comme à certaines anecdotes de son jeune passé qui ne sont pas toutes des expériences malheureuses, même si elles se déroulent dans un lieu de misère.

Mais Léolo, comme Manon des *Bons Débarras*, est conscient de son environnement et cette conscience l'amène à entrer en conflit avec sa culture, provoquant ainsi une césure radicale entre sa culture d'origine et celle à laquelle il aspire. Du début à la fin du film, est dévoilée l'impossibilité de se libérer de son passé, comme est impossible l'avenir de la mémoire.

Bien que le film soit de facture autobiographique, relatant l'enfance du réalisateur, Jean-Claude Lauzon a placé plusieurs références de la culture occidentale, européenne, américaine, canadienne-française, religieuse ou historique, appartenant à la mémoire collective : la statue de David de Michel-Ange, les lampions dans l'antre de Rita, le dompteur de vers qui rappelle le quêteux, le laxatif donné et reçu comme une hostie dans le rituel de la communion, l'affrontement entre un Canadien français et un Anglais, etc. Avec les souvenirs, ces détails ont alimenté l'imaginaire de Léolo.

Si l'adolescence peut représenter la promesse d'un monde à venir, les deux films de cette période ne débouchent pourtant sur aucun avenir. Le passé s'avère indépassable

20. Comme le fait le film *Le Carnaval de Québec* (1956) de Jean Palardy. Le propos vise à raconter les principaux attrait du carnaval : les duchesses, la reine, le bonhomme, les manifestations sportives, la parade de nuit et, en finale, le feu d'artifice. Dans ce film, le peuple n'apparaît que comme spectateur.

21. Voir l'analyse de I. Lockerbie, 1995.

et, dans la foulée du résultat référendaire, on a l'impression qu'une nouvelle tragédie commence. Dans l'absence de raccordement entre les trois figures du temps – le passé, le présent et l'avenir –, ces films anticipent, en quelque sorte, l'agonie de la culture québécoise et la crise de la mémoire au Québec.

Le retour du refoulé

Avec *Jésus de Montréal* commence la période où la mémoire se rappelle du passé religieux du Canada français. Même si le film prend la forme d'une représentation désacralisée et laïcisée de la vie de Jésus, le réalisateur le présente comme un des nôtres, au cœur de la culture québécoise. La trajectoire du film est celle du montage parallèle entre la vie de Jésus et celle d'un comédien, Daniel Coulombe, qui incarne le Christ pour une pièce de théâtre, jusqu'à ce que les deux histoires fusionnent l'une dans l'autre. Aussi, Denys Arcand, le réalisateur, invite le spectateur à réfléchir au présent au moyen de la « grande » histoire, celle de la civilisation occidentale avec, par exemple, ses références musicales et architecturales catholiques, et de la « petite » histoire, celle du Canada français, principalement par l'entremise du père Leclerc. Le film s'avère être également une sévère critique de la société québécoise devenue, comme nos voisins du Sud, une société de masse déshumanisée, commercialisée, bureaucratisée. Sous cet angle, Arcand oppose l'authenticité d'une troupe d'acteurs au vide de sens de la logique consumériste.

Mais ce film, qui s'attache au récit christique qui fonde l'Occident, qu'on peut même qualifier d'hommage aux valeurs chrétiennes, ridiculise pourtant la croyance religieuse : le prêtre, le père Leclerc, n'est pas un très bon prêtre, sa croyance étant plus servile que sincère ; une spectatrice d'origine haïtienne, se jetant littéralement dans les bras de Daniel/Jésus, est incapable de distance entre sa foi et la représentation théâtrale ; sans compter deux autres spectateurs qui, demandant aux comédiens s'ils ont été contactés, ont l'air de deux illuminés. Pourtant, le film oppose le bien au mal, la pureté des intentions à la duplicité, le message religieux à la déliquescence des valeurs, le don de soi à la raison instrumentale, la compassion à la logique marchande, mais il évacue une dimension fondamentale de la croyance religieuse qui s'appelle la foi.

Cette dimension est le thème central du film suivant, tourné près de quinze ans plus tard. Contrairement à ce que peut laisser entendre son titre, *La neuwaine* n'est pas un film religieux. Il est plutôt une mise en scène réactualisée d'un rituel symbolique identitaire de la société canadienne-française profondément marquée par le catholicisme. L'histoire fait se rejoindre deux êtres : l'un est agnostique, l'autre est croyant. Ce dernier, François, incarne une charité héritée du passé rural et catholique du Canada français. L'autre, Jeanne, est le personnage de la

société moderne. La bonté, la sollicitude et la simplicité de François sauvent Jeanne de la détresse et du suicide. Mais à ce miracle s'en ajoute un autre : l'espérance. Dans sa rencontre avec le lien social d'hier, de l'espace rural, dont celui du fleuve, une beauté sacrée, comme l'est la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré²² pour les fidèles, Jeanne accepte de vivre. L'intrigue, qui au départ oppose deux modes de vie, l'un urbain, l'autre rural, deux oppositions conceptuelles du monde dans la rationalité de l'un et la spiritualité de l'autre, mesure la distance entre la société traditionnelle et la société moderne, entre le passé et le présent tout en permettant, vers la fin de l'histoire, une réconciliation entre les deux figures du temps qui engage un mouvement d'espérance, une perspective d'avenir.

En effet, dans ce film, le temps passé se conjugue au présent. Jeanne est en contact avec une mémoire vivante qui lui apprend à vivre. Ainsi, la dimension religieuse n'est plus interprétée comme une contrainte sans utilité sociale. L'altruisme, l'amour du prochain, comme le disaient les Évangiles, est le premier signe retenu par le réalisateur pour faire intervenir la mémoire culturelle du Québec. La foi n'est plus perçue comme une forme d'aliénation, elle est devenue un héritage.

Ce qu'il y a de commun entre le film d'Arcand et celui d'Émond, c'est qu'ils disent que la société québécoise, en achevant de liquider les vestiges de l'organisation religieuse du Canada français, semble avoir perdu le lien avec sa propre histoire et que, d'une certaine façon, elle dérive. Pour Denys Arcand, la mémoire religieuse est prétexte à un certain ressentiment. Le film n'arrive pas vraiment à réconcilier la société québécoise au passé religieux. C'est le contraire pour Bernard Émond, car c'est la dimension de la foi qu'il thématise plus que la critique de la société moderne ou des institutions ecclésiastiques. Pour lui, ce qui reste au cœur du lien social est une transmission de la culture, d'une génération à l'autre.

« Je me souviens »

En conclusion, la trajectoire mémorielle des cinquante dernières années fait voir un passé qui pèse lourd dans la conscience des cinéastes québécois, sans être pour autant l'objet d'une mémoire honteuse. « C'est vrai, affirmait Gilles Carle, on a de la mardo après nos bottes ; c'est vrai, nos culottes sont déchirées, [mais...] [o]n va donc s'accepter comme on est²³. » Il semble que les réalisateurs ont plutôt cherché, par-delà la honte, à comprendre, parfois laborieusement, l'origine des Québécois et le sens que le passé peut encore avoir pour le Québec d'aujourd'hui. Même dans le film *Léolo* de Jean-Claude Lauzon, où le rapport avec le passé est sans doute le plus mortifère de notre corpus, la relation entre

22. Sainte-Anne-de-Beaupré est le lieu principal où se déroule l'action du film.

23. J.-P. Tadros, 1973, p. 22.

la mère canadienne-française et son fils québécois révèle le lien indéfectible qui existe entre celui-ci et un passé auquel il voudrait pourtant échapper. Mais ce film, tout comme *Les bons débarras* de Francis Mankiewicz, présente une mémoire blessée. Les années 1980-1990, celles qui suivent le référendum de 1980, représentent la période la plus problématique et la plus inquiète du point de vue du rapport au passé canadien-français.

Il faut aussi noter que, depuis les 50 dernières années, la mémoire oscille, tel un pendule, de l'espérance à la désespérance, mais en portant toujours un regard critique sur le présent, comme si la tragédie du passé continuait de marquer le temps. Encore une fois, ce n'est pas tant la mémoire honteuse que met en scène le cinéma québécois, mais plutôt une sorte de perplexité par rapport à un passé qui le hante. C'est ce qui pourrait expliquer le retour du religieux dans la fiction québécoise²⁴.

La mémoire québécoise a conservé les traces culturelles propres à la société canadienne-française : un passé populaire – sans attache véritable avec les élites intellectuelles, cléricales, patronales ou autres –, plutôt rural et catholique. Cette représentation reste sensiblement la même dans le cinéma québécois des 50 dernières années. Cette mémoire relève d'une conscience historique qui s'inquiète du sort de la culture et qui – malgré la période des années 1980-1990 où la rupture avec le passé est la plus nette – cherche à faire du passé un appui plutôt qu'un adversaire. Avec les films de la dernière période, la mémoire devient, cette fois-ci, le lieu d'une épreuve où l'on cherche à comprendre la disjonction entre deux dispositifs temporels : celui de la tradition et celui de la modernité. Avec ces deux films, il semble bien que la voie est ouverte à une autre mémoire, qui n'est plus source de blocage, mais d'espérance. Toutefois, le pari de la mémoire semble toujours risqué, car, dans ce processus de mise à distance de la culture, les films en présentent une image changeante qui cherche un équilibre entre deux extrêmes : celui de la continuité et celui de la rupture.

En attestent deux films récents : *Je me souviens* (2009) d'André Forcier et *Le vendeur* (2011) de Sébastien Pilote. Le premier jette un regard humoristique et complètement décomplexé sur le Québec de Maurice Duplessis, du clergé et du patronat anglophone, alors que le second nous ramène à sorte d'état d'inconscience, préservé dans le présent. Le personnage principal, qui fuit son passé, plonge le spectateur dans un malaise indéfinissable, car le présent a toutes les apparences d'un passé qui ne veut pas mourir. Comme les autres films à l'étude, ces

deux dernières réalisations confirment que le travail de mémoire ne s'accomplit pas une fois pour toutes. Autrement dit, ce que le recours à la mémoire démontre, c'est que le passé n'a pas épuisé sa signification, et c'est dans ce sens qu'il hante la mémoire des modernes.

BIBLIOGRAPHIE

BAILLARGEON, Stéphane, « Rouge pour religion. Un Québec post-catholique », *Le Devoir*, 23 juin 2010.

BEAUCHEMIN, Jacques (2002), *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB, 210 p.

BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2007), *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal, 216 p.

BONNEVILLE, Léo (1966), « Gilles Carle nous parle de la vie heureuse de Léopold Z », *Séquences*, n° 45, p. 39-47.

CANTIN, Serge (2002), « Quel avenir pour notre mémoire? », *Possibles*, vol. 26, nos 1-2, p. 40-54.

COMPAGNON, Antoine, « L'illusion de l'intention », *Qu'est-ce qu'un auteur?* [En ligne], <http://www.fabula.org/compagnon/auteur11.php> (page consultée le 14 mai 2015).

DOYON, François (2003), « Gadamer et le concept "classique" : l'actualité herméneutique de Herder », *Horizons philosophiques*, vol. 13, n° 2, p. 23-31.

DUMONT, Fernand (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal compact, 393 p.

DUMONT, Fernand (1995), *L'Avenir de la mémoire*, Québec, Nuit blanche et CEFAN, 95 p.

DUMONT, Fernand (1997), *Raisons communes*, Montréal, Boréal (coll. « Papiers collés »), 255 p.

DUMONT, Fernand (1996), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal compact, 393 p.

DUMONT, Fernand (2008), *Le sort de la culture. Œuvres complètes*, tome II, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 337-449.

EPSTEIN, Jean (1946), *L'intelligence d'une machine*, Paris, Jacques Melot, 195 p.

FERRETTI, Lucia, « La Révolution tranquille », *L'Action nationale*, vol. 89, n° 10 (décembre 1999), p. 59-91.

FERRO, Marc (1977), *Cinéma et histoire*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), 290 p.

GRAND'MAISON, Jacques (2007), *Pour un nouvel humanisme*, Montréal, Fides, 24 p.

HOUZIAUX, Alain (dir.) (2006), *La mémoire, pour quoi faire?* Paris, de l'Atelier, 117 p.

LAMONDE, Yvan (2006), « Est-on quitte envers le passé? Borduas, Vadeboncoeur et le dénouement de "notre maître le passé" », *Les Cahiers des dix*, n° 60, p. 209-231.

LOCKERBIE, Ian (1995), « Les bons débarras ou l'état d'une nation », *Ciné-Bulles*, vol. 14, n° 1, p. 36-40.

MAGER, Robert, et Serge CANTIN (dir.) (2010), *Modernité et religion au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 412 p.

24. Depuis *La neuvième*, d'autres films thématisent le passé religieux du Québec. À titre d'exemple, il y a *La route des cieux* (2010) de Jean-Pierre Lefebvre, *Pour l'amour de Dieu* (2011) de Micheline Lanctôt, *La passion d'Augustine* (2014) de Léa Pool. « Il aura fallu près de cinquante ans [...] pour que l'on commence à prendre conscience de ce qui s'est éteint avec [le catholicisme]. » Daniel Tanguay cité par S. Baillargeon, 2010.

- MEUNIER, E.-Martin, et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.) (2007), *Les impasses de la mémoire : histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides, 388 p.
- PATRY, Mario (1996), « Un paquet de notes pour... Jean Cousineau », *Séquences*, n° 187, p. 25.
- PATRY, Mario (1996), « Avez-vous vu “Mon oncle Antoine” ? », *Séquences*, n° 187, p. 19-25.
- PORTELANCE, Claire (2012), « La culture canadienne-française dans le miroir de la fiction cinématographique québécoise », dans Rachel Caux et Dorothee Kaupp (dir.), *Sociétés, populations et territorialités: Actes des 15^e et 16^e colloques étudiants du CIEQ*, coll. « Cheminements », Québec, CIEQ, p. 65-72.
- RICŒUR, Paul (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 689 p.
- RUDIN, Ronald (1998), *Faire de l'histoire au Québec au XX^e siècle*, Sillery, Septentrion, 278 p.
- TADROS, Jean-Pierre (1973), « Gilles Carle face à un Québec déchiré », *Cinéma/Québec*, vol. 1, n° 5, p. 20-26.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2005), *Critique de l'américanité – Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec Amérique compact, 386 p.

PARTIE 2

RUPTURES, CONFLITS ET CONTESTATIONS



La guerre de course en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles : un essai quantitatif

David Camirand,

doctorant en histoire, Université Laval

En août 1702, Jean Lafosse, habitant sur la côte du Chapeau-Rouge à Terre-Neuve, se dirige vers Plaisance à la rencontre du gouverneur par intérim de la colonie, Joseph Monic. Comme une majorité de ses compatriotes, Lafosse est pêcheur. Le petit entrepreneur possède des installations de pêche non seulement sur la côte du Chapeau-Rouge, mais aussi sur l'île Saint-Pierre. Ce sont des considérations économiques qui le mènent en cette fin d'été 1702 à rencontrer le gouverneur : sa saison de pêche est mauvaise et il a maintenant besoin de l'aide de Monic pour amortir ses pertes financières. Notre pêcheur n'est cependant pas à la recherche d'un prêt, il se présente devant le gouverneur dans le but d'obtenir une commission en guerre.

Sur le sol européen, les tergiversations entourant la succession de Charles II au trône d'Espagne ont dégénéré en une guerre ouverte, déclarée officiellement le 15 mai 1702. La France et l'Espagne doivent maintenant faire face à une coalition dont fait partie l'Angleterre. En raison de la proximité des installations anglaises de la région de St. John's et des installations françaises de la région de Plaisance, Terre-Neuve sera le théâtre de nombreux affrontements entre colons et pêcheurs des deux nations.

Pour un entrepreneur en pêcherie comme Jean Lafosse, le nouveau conflit est synonyme de perturbations économiques, mais aussi d'occasions d'affaires. Il est sur le point d'effectuer une transition étonnante entre le monde « civil » et le monde « militaire ».

Monic acquiesce à la demande de Lafosse et lui délivre une commission en guerre¹. C'est ce document qui fait du pêcheur un corsaire habilité à faire des prises sur les ennemis de la Couronne française en toute légalité². Le gouverneur par intérim lui prête aussi quelques fusils et pistolets qu'il a pris dans le magasin du roi et qui pourront lui servir à armer son équipage³. Nous ne connaissons pas la composition de son équipage, mais, en nous basant sur d'autres armements similaires, nous pouvons supposer qu'il s'agit de volontaires, probablement des pêcheurs travaillant déjà pour Lafosse ou faisant partie d'équipages de morutiers métropolitains. Ils participent à cette aventure pour la même raison que Lafosse : la possibilité de faire un bon butin. En général, les équipages de navires-corsaires armés à Plaisance pendant la guerre de la Succession d'Espagne toucheront entre 33 % et 50 % des prises faites.

L'expédition met les voiles en direction nord-est vers les établissements anglais. Ils naviguent sur l'un des bateaux de pêche de Lafosse, un petit navire qui ne leur permettra de prendre qu'un bateau de faible tonnage, probablement un vaisseau de pêche semblable au sien. Le 31 août, alors qu'il se trouve au havre Celicot, toujours sur l'île de Terre-Neuve, le corsaire surprend l'équipage du navire *Hélie de Jersey*. Incapable de fuir, et sans moyens de défense suffisants, le capitaine est forcé de rendre son navire aux assaillants. La prise est remorquée jusqu'à Plaisance.

L'opération est un succès. *L'Hélie de Jersey* et sa cargaison de morue sont vendus au plus offrant pour la somme de 8 157 livres. Une fois que les frais judiciaires et le dixième de l'amiral sont déduits⁴, la troupe se sépare la somme de 7 281 livres. Voilà qui allait certainement combler une partie des pertes dues à la mauvaise saison de pêche. La prise maintenant vendue, la société formée

entre Lafosse et ses acolytes est dissoute et leur droit de faire course sur des navires ennemis est ainsi aboli⁵.

Les réjouissances sont de courte durée pour notre capitaine lorsque, peu de temps après son retour à Plaisance, il apprend que des corsaires de Boston rôdent près de ses établissements et de sa maison du Chapeau-Rouge. Il quitte précipitamment Plaisance – sans remettre les armes prêtées par Monic, ce qui lui causera quelques problèmes plus tard –, mais arrive trop tard. Son établissement a été pillé et ses installations sont endommagées.

Longtemps, l'historiographie française de la course s'est résumée à une vision idéalisée qui relève souvent plus du fantasme que de la réalité. Nous sommes devant une histoire militaire, une succession de biographies, oserions-nous dire hagiographies, qui se veulent en vérité des chroniques militaires dont l'unique but est d'illustrer la valeur guerrière du capitaine-corsaire. Souvent construite dans une optique nationaliste, cette histoire donne naissance à une série de légendes, telles que Bart, Duguay-Trouin, Ducasse, Cassard, D'Iberville, mais oubliée, volontairement ou involontairement, tous les aspects financiers de la mécanique de la course. Comme le dit si bien Philippe Hrodej : « Le rapport avec l'argent est difficile, la gloire se ternit instantanément à son contact⁶. » En fait, nous sommes devant une confusion des genres. L'amnésie dont font preuve les auteurs de l'aspect économique de la course est telle que le lecteur en arrive difficilement à établir de véritables différences entre un officier de la marine et un corsaire. « La réalité historique a été gauchie et déformée à travers une approche spectaculaire et héroïsante qui a largement obscurci la véritable nature de cette activité maritime complexe qu'était la course⁷. »

Il faut attendre les années 1990 pour observer un renouveau. Une nouvelle génération d'historiens, remarquant les faiblesses évidentes des interprétations antérieures, tente d'établir la véritable nature de la course en la replaçant dans sa logique commerciale et militaire. Pour ce faire, il faut revenir à la base et reposer la question primaire : pourquoi fait-on la course ? Plutôt que de simplement évoquer des sentiments patriotiques, on parle maintenant de la course comme d'une « stratégie commerciale alternative provisoire dans une conjoncture d'exception, celle des grandes guerres maritimes de l'ère mercantiliste⁸ ». En définitive, les historiens français comme anglais dressent le portrait d'une activité où la ligne entre ses finalités économiques et les finalités

1. Les termes « commission en guerre » et, dans une moindre mesure, « commission en course » sont ceux qui sont principalement utilisés dans les documents que nous avons étudiés pour désigner la permission faite à un navire privé de faire la guerre. Il est aussi fréquent d'employer l'expression « lettre de marque ».

2. Le lecteur averti objectera que la commission en guerre était un document émis par l'amiral de France et non pas par les gouverneurs provinciaux, comme le prescrit l'ordonnance de la marine d'août 1681. Cette objection est tout à fait valable pour les ports métropolitains. Dans le contexte colonial de la Nouvelle-France, la situation n'est pas aussi évidente. La mise en place des sièges de l'amirauté coloniaux se fait progressivement. Par exemple, les membres de l'amirauté à Québec ne siègent qu'à partir de 1719. Avant cette date, le gouverneur et la prévôté de Québec sont responsables des affaires reliées à la course.

3. BAC, MG1, C11A, Costebelle au ministre, 12 décembre 1702.

4. L'amiral de France, qui supervisait les actions des corsaires, recevait un dixième de toutes les prises faites par les corsaires français.

5. Ce ne sera pas la dernière expédition corsaire entreprise par Jean Lafosse, qui récidive en 1706 et deux fois en 1708. Il est à noter que la commission en guerre n'est bonne que pour une seule expédition. Un capitaine doit refaire une demande de commission en guerre pour chacune de ses expéditions.

6. P. Hrodej, 2002, p. 7.

7. A. Lespagnol, 1995, p. 6.

8. *Ibid.*, p. 7.

militaires est souvent mince⁹. Or, nous croyons que les divergences d'interprétations que l'on observe dans l'historiographie française et anglaise, concernant la nature économique ou militaire de la course, ne découlent pas nécessairement de divergences idéologiques, mais plutôt du contexte géographique et temporel étudié. Chaque port révèle des caractéristiques différentes selon sa position géographique (lire ici son importance stratégique), la force ou l'indépendance de sa classe marchande et l'époque à laquelle il est étudié.

Qu'est-ce que la course ?

Dans sa définition la plus simple, un corsaire est un bâtiment appartenant aux particuliers, équipé pour courir sur les vaisseaux marchands des ennemis de l'État et pourvu d'une commission du prince à cet effet. Les prises que les corsaires font sur les ennemis de l'état leur sont allouées et le profit leur en revient en se conformant aux lois relatives aux prises¹⁰.

La réalité est cependant plus complexe. L'État français, par exemple, participa puissamment à l'effort d'armement des corsaires par le prêt de navires à des sociétés privées et par une participation financière dans plusieurs expéditions¹¹. On retrouve même dans l'historiographie française la notion de corsaires royaux, c'est-à-dire d'expéditions financées entièrement par l'État, mais qui adoptèrent les tactiques corsaires. Tout cela n'est pas sans compliquer la tâche du chercheur pour qui il devient parfois difficile de différencier une expédition corsaire d'un raid de « guerre totale¹² ».

Il y a aussi la question des raids terrestres sur des villes, des forts, des postes commerciaux et d'autres installations dont le fonctionnement est en tout point similaire à la course, la navigation en moins. Ce type d'incursion est particulièrement populaire dans les colonies françaises septentrionales, dont Terre-Neuve qui est fréquemment le théâtre de ce genre d'opérations. La plus célèbre est

probablement l'attaque de la côte anglaise en 1696 menée par Pierre Le Moine d'Iberville qui – conjointement avec une escadre de navires-corsaires commandée par le gouverneur de Terre-Neuve, Jacques-François de Monbeton de Brouillan – traversa la péninsule d'Avalon pour tomber sur les postes de pêche anglais, en compagnie de sa troupe de 120 Canadiens, pillant et rançonnant tout ce qu'ils trouvaient¹³. Des expéditions semblables sont recensées à Terre-Neuve en 1702, 1705, 1706, 1708 et 1711. Pour ces raisons, il nous semblait inconséquent d'exclure de notre décompte ces opérations sur la simple base d'une différence dans le moyen de locomotion¹⁴.

Un armement corsaire demande la participation d'un ensemble d'acteurs. À la base, on retrouve l'armateur. Il est le financier de l'expédition. Il a une connaissance des affaires de la mer : il fait, par exemple, du commerce transatlantique ou de la pêche. Il doit dénicher un navire capable de faire efficacement des courses sur les mers et un capitaine versé dans les techniques corsaires. L'armateur peut commanditer seul une expédition ou s'associer à d'autres financiers, s'il n'a pas les moyens de ses ambitions, ou pour répartir le risque financier d'une expédition ratée. Le capitaine est responsable du navire aussitôt qu'il a quitté le port. La réussite d'une expédition dépend en grande partie de son expérience, de sa capacité à trouver des navires vulnérables et de son habileté à mener son navire et ses hommes. Évidemment, il est lui aussi issu des métiers de la mer. Il est capitaine de navires marchands, de navires de pêche ou, encore, il est marin militaire désœuvré. Il peut aussi, particulièrement pour les plus petites expéditions, être responsable de recruter l'équipage du navire. Les membres de l'équipage sont presque exclusivement des volontaires. Ils s'engagent auprès du capitaine en échange d'une part d'un

9. D'ailleurs cette double finalité de la course mena souvent à des tensions entre les armateurs et le ministre de la Marine, comme l'exprime Philippe Hrodej dans cet extrait qui a pour cadre la course marseillaise des années 1710 où l'État s'implique fortement : « La crainte est générale de voir le ministre piloter l'ensemble des entreprises. Les structures de la marine du roi seraient redressées à bon marché grâce à des fonds privés. La course se traduirait par des interventions glorieuses, mais dangereuses et dont les finalités politiques échapperaient aux souscripteurs. » P. Hrodej, 2002, p. 122.

10. Cette définition est de Daniel Lescudier, mais nous la citons à partir de P. Villiers, 2007, p. 4.

11. Les études de la course à Dunkerquoise sont particulièrement révélatrices à ce sujet. À lire, entre autres, H. Malo, 1913, et P. Villiers, 2000.

12. Nous empruntons ici l'expression utilisée dans L. Dechéne, 2008.

13. Les volontaires liés à d'Iberville s'engagèrent en échange de la moitié du butin. Ils doivent fournir leurs armes et les équipements nécessaires pour l'expédition. Conditions que M. d'Iberville fait avec les hommes..., ANC, MG1 C11C, 15 septembre 1696.

14. Comme le faisait remarquer Louise Dechéne, la principale différence entre une expédition terrestre privée et une expédition corsaire « normale » s'observe lors de la distribution du butin. Alors que les prises faites par un corsaire doivent être vendues selon des règles strictes et sous la supervision des officiers des sièges de l'amirauté de France, la distribution du butin résultant d'un raid terrestre est sous le contrôle seulement des commandants et des financiers de l'expédition. (L. Dechéne, 2008, p. 204.). La situation est cependant différente dans le cas où les membres d'une expédition terrestre devaient se saisir d'un navire ancré dans un port par exemple. Dans ce cas, les règles de la course, telles qu'elles sont énoncées dans l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681, s'appliquent. Cette nuance sera la cause de contestations auprès du ministre de la Marine, de la part de financiers d'expéditions qui refusaient de reconnaître l'autorité de l'amiral de France sur leur butin et de la part d'officiers de ce même amiral qui réclamaient le droit du dixième pris sur toutes les prises corsaires.

1702-1712		1744-1748			1756-1763		
PORTS	PRISES ET RANÇONS	PORTS	ARMEMENTS	PRISES	PORTS	ARMEMENTS	PRISES
Dunkerque	1 626	Dunkerque	130	176	Dunkerque	145	358
Calais	1 298	Bayonne	103		Bayonne	128	305
Brest	590	Saint-Malo	88	315	Saint-Malo	69	202
Saint-Malo	528	Boulogne	60		Bordeaux	54	55
Port-Louis	133	Calais	53		SJL	35	97
Nantes	102	Le Havre	18		Boulogne	32	71
La Rochelle	98	SJL*	16		Dieppe	21	7
Bayonne	96	Dieppe	13				

* Saint-Jean-de-Luz

Tableau 1 *La course dans le port français. Données tirées de Patrick Villiers, Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI.*

éventuel butin¹⁵. Ils sont pêcheurs, marins, militaires actifs ou réformés, désœuvrés à la recherche d'un gain financier.

Les bilans

Cet article cherche à donner une mesure quantitative de l'activité corsaire dans les ports coloniaux de la Nouvelle-France. Il n'est pas de notre intention d'entrer dans le détail des opérations et du fonctionnement des corsaires coloniaux ; nous cherchons plutôt à fournir au lecteur un aperçu et une idée de grandeur de cette activité paramilitaire en Nouvelle-France. Notre champ d'étude se compose des quatre grands ports coloniaux que sont Québec, Plaisance, Port-Royal et Louisbourg et s'étend aux quatre conflits internationaux qui touchent directement la Nouvelle-France, soit la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), la guerre de la Succession d'Espagne (1702-1713), la guerre de la Succession d'Autriche (1744-1748) et la guerre de Sept Ans (1756-1763)¹⁶.

Première observation : les chiffres pour la Nouvelle-France ne se comparent nullement à ceux des grands ports métropolitains français, anglais ou encore des ports coloniaux du Massachusetts et de New York.

15. La distribution des revenus de la course varie beaucoup selon l'époque et la géographie. La division la plus commune en France est celle qui voyait les deux tiers du butin aller aux armateurs et l'autre tiers au capitaine et à son équipage. La division que nous avons observée en Nouvelle-France est nettement plus avantageuse pour les volontaires des expéditions alors que ces derniers touchent la moitié du butin.

16. Les balises de notre cadre chronologique s'expliquent facilement. Les corsaires de la Nouvelle-France, tout comme leurs égaux de la métropole, n'ont le droit de faire de prises que sur les ennemis de l'État, comme l'indique l'ordonnance de la marine marchande du mois d'août 1681. De ce fait, il n'existe que très peu de possibilités pour les corsaires coloniaux de faire des prises en dehors de ces quatre grands conflits auxquels participent aussi leurs voisins des colonies anglaises d'Amérique.

Une comparaison pourrait cependant être faite avec certains ports atlantiques français, comme La Rochelle, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz (tableau 1). Dunkerque et Saint-Malo sont, sans contredit, les ports de course français les plus importants. En Angleterre, les ports de Liverpool et Dover comptent parmi les plus actifs. Boston et Manhattan constituent les ports les plus importants pour les colonies anglaises d'Amérique.

Nous ne sommes pas les premiers à entreprendre un tel exercice pour la Nouvelle-France. Trois historiens ont tenté avant nous de quantifier la course dans les ports coloniaux. Gilles Piédalue, de l'Université du Québec à Montréal, est cependant le seul à avoir proposé une estimation pour l'ensemble des ports de la Nouvelle-France. Dans sa série d'articles intitulée « Épisodes corsaires en Nouvelle-France¹⁷ », Piédalue comptabilise une moyenne de sept prises par année pour l'ensemble des quatre grands conflits coloniaux. Au total, il y aurait eu 228 prises amenées dans les ports de la Nouvelle-France par des corsaires français, soit 140 pendant les deux premiers conflits et 88 pendant les deux derniers. De son côté, John Selwyn Bromley de l'Université de Southampton estime que 88 prises ont été vendues au Canada, en Acadie et à Terre-Neuve entre 1702 et 1713¹⁸. Quoiqu'elles soient légèrement trop basses, ces supputations fournissent un ordre de grandeur acceptable. Les travaux de ces historiens ont cependant le défaut de ne s'intéresser qu'aux prises amenées et vendues dans les ports coloniaux, limitant ainsi notre compréhension du phénomène, entre autres en ne quantifiant pas le nombre d'armements faits par les armateurs locaux. Soulignons aussi les recherches de Nicolas Landry de l'Université de Moncton, qui s'est intéressé à la course à Plaisance

17. G. Piédalue, 1998a, p. 80, et G. Piédalue, 1998b, p. 103.

18. J. S. Bromley, 1963, p. 216.

PORTS	1689-1698		1702-1712		1744-1748		1756-1759	
	ARMEMENTS	PRISES	ARMEMENTS	PRISES	ARMEMENTS	PRISES	ARMEMENTS	PRISES
Québec	19	19	8	7	1	4	3	5
Plaisance	5	46	61	123				
Louisbourg					9	32	17	32
Port-Royal	5	47	1	17				
Total	29	112	70	147	10	36	20	37

Tableau 2 Armements faits et prises vendues dans les ports de la Nouvelle-France, 1689-1759

pendant la guerre de la Succession d'Espagne et qui arrive à des résultats similaires aux nôtres¹⁹.

Comme l'ont fait remarquer tous ceux qui ont tenté l'expérience auparavant, dresser un bilan des activités corsaires est un exercice périlleux. L'état actuel des archives ne permet pas un bilan complet et définitif. Les archives des différentes amirautés devraient être celles qui fournissent le plus de détails. Malheureusement, celles de Québec (BANQ TP2) sont fragmentaires et celles de Port-Royal et de Plaisance semblent disparues. Le fonds de l'amirauté de Louisbourg à La Rochelle (BAC MG6-A2) est de loin le plus complet et fournit moult détails sur la course et ses acteurs. Pour Plaisance, le chercheur doit se rabattre, entre autres, sur le fonds du notariat de Terre-Neuve (BAC MG1-G3). Ce fonds est une véritable mine d'or puisqu'on y trouve des contrats de société, des chartes-parties et une foule d'autres documents reliés à l'aspect juridique de la course. Le chercheur peut aussi trouver quelques bribes d'informations éparpillées dans les fonds d'amirauté des ports métropolitains. La sous-série du Conseil des prises (BAC MG3-IG5) est aussi un fonds d'archives incontournable puisqu'il contient les jugements des prises amenées dans l'ensemble des ports français, y compris une centaine de jugements pour les ports coloniaux. Encore une fois, nous avons pu constater que la documentation de ce fonds n'est pas exhaustive puisque des prises que nous avons comptabilisées grâce à d'autres sources y sont absentes²⁰. Pour le reste, le chercheur doit se résigner à une fouille rigoureuse et complémentaire de diverses autres sources, telles que les correspondances officielles (BAC MG1 C11A, C11B, C11C, C11D), des récits de voyage, des récits de campagnes militaires et divers actes notariés pour arriver à un bilan le plus réaliste possible.

19. N. Landry, 2004.

20. Cette situation n'est en soi pas très surprenante puisque le conseil des prises, qui se trouvait en France, demandait que les officiers des amirautés coloniales envoient les documents dans la métropole, avec les risques de pertes que cela comprenait (nauffrage, capture, etc.).

La guerre de course en chiffres

En prenant en considération les limites de la documentation et la difficulté même de recenser certains armements comme corsaires, nous arrivons à un total de 129 armements faits dans les ports coloniaux pour l'ensemble de la période couverte et à 332 prises vendues dans ces mêmes ports (tableau 2).

La répartition des armements, au cours des quatre grands conflits coloniaux, se fait comme suit : 29 durant la guerre de la ligue d'Augsbourg, 70 pendant la guerre de la Succession d'Espagne, 10 au cours de la guerre de la Succession d'Autriche et, finalement, 20 lors de la guerre de Sept Ans. Un rapide calcul nous permet d'arriver à des moyennes successives de 3,2, 6,4, 2 et 5 armements faits par année durant les quatre grands conflits, et à une moyenne générale de 4,4 armements par année. Indicatrices de l'ampleur du phénomène, les moyennes doivent être lues avec précaution, puisqu'elles cachent de grandes variations dans la répartition annuelle des armements. Par exemple, 56 des 70 armements faits pendant la guerre de la Succession d'Espagne l'ont été dans les quatre dernières années du conflit. C'est le constat inverse pour le conflit suivant, alors que presque tous les corsaires sont mis à l'eau dans la première année du conflit, soit avant la chute de Louisbourg en juin 1745.

La désorganisation des sièges d'amirautés durant les deux premiers conflits, l'absence d'une tradition de course et un effet tardif de la guerre sur les activités économiques coloniales peuvent expliquer la lente mise en place d'une activité corsaire vigoureuse. Au contraire, lors des deux conflits suivants, des politiques encourageant la mise à l'eau de navires corsaires et une tradition mieux implantée chez les familles marchandes de Louisbourg, dont plusieurs y ont été démenagées après l'abandon de Plaisance en 1713, expliquent en partie la transition plus rapide des marchands.

Nous observons aussi de grands écarts dans les armements entre les ports coloniaux. Les armateurs de Plaisance sont sans aucun doute les plus actifs de tous les armateurs coloniaux avec 66 armements pour 51,1 % de l'ensemble des armements coloniaux. Québec arrive

au deuxième rang avec 31 armements, pour 24 % du total, suivi de Louisbourg avec 26 et finalement Port-Royal avec 6 armements. Sur l'ensemble, 11 sont des expéditions terrestres.

Ces corsaires, en plus des corsaires en provenance de ports métropolitains, représentent d'importantes captures dont un bon nombre sont apportées dans les ports coloniaux. En tout, nous en avons recensé pas moins de 332 pour l'ensemble de la période étudiée. Encore une fois, c'est Plaisance qui a la palme du port le plus actif avec 169 prises amenées entre 1689 et 1712 : 46 pendant le conflit de la ligue d'Augsbourg et 123 pendant le conflit de la succession d'Espagne. Les autorités de Louisbourg doivent quant à elles juger de la légalité de la prise de 63 navires ennemis. Port-Royal et Québec ferment la marche avec respectivement 57 et 32 ventes judiciaires auxquelles nous devons ajouter 14 prises qui, de toute évidence, sont vendues dans la colonie sans que nous en connaissions le lieu exact. Près de 61 % des navires liquidés dans la colonie ont été capturés par les corsaires locaux, les autres par des corsaires financés par des intérêts métropolitains.

Plusieurs des navires européens ayant fait des victimes dans les eaux coloniales l'ont fait en vertu d'une commission en guerre et marchandises. Cette variante de la commission en guerre permettait à des équipages de vaisseaux commerciaux de faire des prises, si l'occasion se présentait, sans pour autant compromettre le but premier de leur voyage, soit le transport de marchandises. Pour fournir un ordre de grandeur, 88 bateaux de Bordeaux ont pris la mer avec de telles commissions entre 1744-1748 et 1756-1758.

L'autre partie des armements européens est la résultante de l'utilisation par l'État français de compagnies privées pour le ravitaillement et la défense de colonie, comme ce fut le cas à Terre-Neuve entre 1691 et 1697. Sur une base annuelle, ces sociétés armaient une flotte de navires qui, en plus de ravitailler Plaisance, offrirent une protection aux morutiers français de la région contre les attaques des corsaires anglais. La plus imposante de ces expéditions est probablement celle de L'Espinou-Danican en 1696. L'escadre se compose du *Pélican*, du *Phéypeaux*, du *Diamant*, du *Comte de Toulouse*, du *Harcourt*, de trois corvettes et de nombreux navires de pêche. Joachim Descazeaux du Hallay, les sieurs Hardouin et Danguy de Nantes, Jean Baptiste Levesque de Beaubriand et un groupe de dix marchands de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz financent aussi une de ces missions à Terre-Neuve²¹. Ensemble, ils sont responsables de la majorité des 46 bateaux pris et vendus au port de Plaisance durant cette période.

À quoi ressemble un corsaire en Nouvelle-France ?

Plusieurs types de navires sont utilisés pour faire la course sur les ennemis de l'État : barque, chaloupe, sloop, charroi, brigantin, goélette et corvette. Le brigantin et la goélette, selon nos sources, sont les navires de choix des armateurs-corsaires coloniaux. Une majorité écrasante des bâtiments utilisés était composée de petits navires de moins de 100 tonneaux²². La plus petite embarcation répertoriée est un charroi de 12 tonneaux nommé le *Trompeur* (1712) et le plus imposant, un vaisseau de 300 tonneaux, la *Valeur* (1710).

Pour le choix du navire à armer en course, l'armateur colonial a quelques options. Il peut utiliser un navire qu'il possède déjà, louer, emprunter ou acheter un navire spécialement pour l'occasion ou encore en faire construire un. La majorité des armateurs choisirent la première option, tout particulièrement ceux dont l'activité économique principale était la pêche. Un bon nombre d'entre eux peuvent compter sur les largesses du ministre de la Marine qui leur prête, contre un cinquième de toutes les prises faites, un navire royal. Très peu de navires dédiés à la course sont mis en chantier en Nouvelle-France. Louis Prat est l'un des rares armateurs à tenter l'expérience alors qu'il met en chantier, dans le port de Québec, le *Joybert* en 1704.

Mais, peu importe le type de navire utilisé, sa grosseur ou sa provenance, tous les armateurs doivent s'assurer d'une chose : la rapidité du navire et sa bonne manœuvrabilité. La guerre de course – comme son nom l'indique – est surtout une affaire de rapidité, mais aussi de capacité à surprendre l'adversaire en position de vulnérabilité. D'ailleurs, en suivant les rapports de captures produits pour les juges des sièges de l'amirauté, il paraît évident que la majorité des prises sont faites sans qu'il y ait eu véritablement affrontement. Les navires commerciaux pris en chasse par un corsaire ne sont souvent pas assez armés pour se défendre. La fuite est souvent la seule solution, d'où l'importance pour le capitaine du corsaire de pouvoir compter sur un bâtiment capable d'empêcher toute retraite.

Lorsque le combat devient nécessaire, le capitaine peut compter sur ses canons et sur son équipage. Les corsaires coloniaux sont équipés ou munis, en moyenne, de trois ou quatre canons et autres pierreries servant à endommager les voiles et les mâts de leurs proies. Comme il n'est pas rentable pour un capitaine de trop endommager un navire qu'il revendra quelques jours plus tard, il doit plutôt compter sur la capacité de son équipage à prendre le contrôle d'un navire à l'abordage.

21. J. Pritchard, 1999.

22. Le tonneau est une unité de volume. Elle représente les capacités de chargement d'un navire. Le tonneau français était équivalent à 42 pieds cubes.

ANNÉE	NAVIRE	INVESTISSEURS
1705	Profond	Jacques-François Monbeton de Brouillan
1708	L'entrepreneur	Philippe Pastour de Costebelle
1708	Guyonne	Philippe Pastour de Costebelle Joseph de Brouillan dit Saint-Ovide
1708	Expédition terrestre contre St. John	Joseph de Brouillan dit Saint-Ovide
1709	Hirondelle	Philippe Pastour de Costebelle Joseph de Brouillan dit Saint-Ovide
1710	Valeur	Philippe Pastour de Costebelle Joseph de Brouillan dit Saint-Ovide
1711	Hirondelle	Durand de la Garenne
1744	César Cantabre Saint-Charles	Jean-Baptiste-Louis Le Prévost Duquesnel François Du Pont Duvivier François Bigot

Tableau 3 *Navires corsaires armés par des administrateurs coloniaux et officiers militaires*

Le fonctionnement d'un corsaire nécessite un équipage nombreux. Nous ne possédons pas un échantillon suffisant pour pouvoir calculer une moyenne significative, mais, de toute évidence, une moyenne se rapprochant d'un homme par tonneau, comme celle qui est proposée dans l'historiographie française, s'applique aussi à la Nouvelle-France²³.

Plaisance (1689-1712)

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'enthousiasme des armateurs de Plaisance. D'une part, la proximité du port avec les bancs de pêche de Terre-Neuve, et en conséquence avec les nombreuses flottes de morutiers qui fréquentaient annuellement la région, offre un « terrain de chasse » facilement accessible aux corsaires de Plaisance. D'autre part, la présence d'une importante main-d'œuvre maritime tant locale que métropolitaine offre aux armateurs un bon bassin de volontaires potentiels prêts à prendre le risque d'une aventure paramilitaire contre la possibilité de faire un bon butin. Une recension des rôles d'équipage des corsaires démontre que les armateurs ne semblaient pas éprouver de difficultés à recruter, hors de leur bassin de main-d'œuvre naturel, parmi les marins venus temporairement de France. Par exemple, le rôle

d'équipage du corsaire *Saint-Martin* (1710), armé par Saint-Martin Boschet et commandé par Richard Dubois, montre un équipage composé d'habitants originaires de Plaisance, du Canada, de Nantes, de Granville, de Saint-Jean-de-Luz, de Bayonne, de Bordeaux et de Saint-Malo.

Il faut aussi noter l'enthousiasme des autorités de Plaisance à financer, de leur propre poche, plusieurs expéditions corsaires, dont une, quasi annuelle, contre l'établissement anglais de St. John's. Lors de la guerre de la Succession d'Espagne seulement, le gouverneur de Terre-Neuve, Philippe Pastour de Costebelle, participe financièrement à quatre armements entre 1708 et 1710. Même le juge de l'amirauté de Plaisance, Durand de la Garenne, arme un navire en 1711 nommé l'*Hirondelle*²⁴. Théoriquement, il était interdit pour un officier de l'amirauté de participer financièrement à l'armement d'un corsaire, comme le stipule l'ordonnance de la marine d'août 1681²⁵, mais il semble que la pratique soit tolérée et Durand de la Garenne n'est pas réprimandé (tableau 3).

Un dépouillement des greffes de notaires de Terre-Neuve confirme l'enthousiasme des entrepreneurs de Plaisance pour la course. Pas moins de 22 habitants

23. A. Lespagnol, 1995, p. 82, et Villiers, 2007, p. 112.

24. Le corsaire l'*Hirondelle* est capturé par un corsaire anglais peu après sa sortie du port de Plaisance.

25. Ordonnance de la marine, 1714.

de la colonie investissent dans au moins un armement corsaire²⁶. Parmi les plus actifs, on retrouve George de Lasson, Antoine Ricord, Nicolas Boitier dit Bérichon, Joannis Daccarette, Antoine Paris et François Boshet, pour ne nommer que ceux-là. Leurs investissements ne semblent pas avoir été vains puisqu'entre 1702 et 1713 les armateurs de Plaisance ont touché un minimum de 240 000 livres de revenus tirés de la vente des prises faites par leurs corsaires.

Au total, 600 086 livres de marchandises et de navires sont liquidées à Plaisance pour la même période. Ces données confirment ce que nous avançons précédemment : la majorité des vaisseaux vendus dans les ports de la Nouvelle-France ont été capturés par des corsaires coloniaux, mais les plus grosses prises sont faites par les corsaires de la métropole.

Louisbourg (1744-1758)

Étudier la course à Louisbourg, c'est étudier un phénomène en pleine ébullition, mais dont l'envol est coupé court par la capture rapide de la forteresse en 1745, et dans une moindre mesure en 1758. Contrairement à ce que nous avons observé pour Plaisance durant le conflit précédent, les corsaires de Louisbourg prennent la mer aussitôt la guerre officiellement déclarée. Une escadre de navires-corsaires composée du *César*, du *Cantabre* et du *Saint-Charles* se dirige vers l'établissement anglais de Canso au sud de Louisbourg. Ces trois navires sont financés entre autres par Jean-Baptiste Duquesnel, François Du Pont Duvivier et François Bigot, respectivement commandant, officier de la marine et commissaire ordonnateur à l'île Royale. Ces derniers recrutent leurs volontaires parmi la main-d'œuvre maritime disponible dans le port, mais aussi parmi la garnison de la forteresse composée des compagnies de la marine française et des compagnies de mercenaires suisses. À la même époque, d'autres corsaires, comme le *Bradour*, l'*Atlas*, la *Marie Joseph*, la *Tempête*, la *Madeleine* et le *Signe*, naviguent sur les côtes de l'Acadie, du Maine, du Massachusetts et du Rhode Island. Le *Signe*, commandé par le capitaine François Saint-Martin et financé par Charles de Saint-Étienne de la Tour, fait une chasse particulièrement heureuse avec dix prises qui sont ramenées au port pour la vente judiciaire. En un peu plus d'une année, les armateurs de Louisbourg font 9 armements et 32 prises sont amenées au port, autant par les corsaires locaux que par ceux qui sont venus de France. De tels nombres placent Louisbourg dans la même catégorie que certains ports français, comme Dieppe et Saint-Jean-de-Luz, où les armateurs font à peine plus d'armements pour les cinq années que dura la guerre de Succession d'Autriche.

26. ANC, MG1 G3, Notariat de Terre-Neuve. Voir aussi N. Landry, 2004, p. 64.

Québec (1689-1759)

Les armements faits à Québec sont d'abord l'affaire de compagnies privées cherchant à établir ou encore à protéger leurs routes de commerce des compagnies rivales, corsaires, pirates et autres brigands. Prenons l'exemple de la Compagnie du Nord – et par extension de Pierre Le Moyne d'Iberville – qui poursuit, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, une lutte entamée dès 1684 contre la Compagnie de la Baie d'Hudson pour le contrôle du commerce des fourrures dans la baie d'Hudson. De 1689 à 1693, les associés de la Compagnie du Nord financent, en tout ou en partie, six expéditions contre les installations de leur rival anglais au coût total de 265 000 livres²⁷. De nombreux contretemps et des erreurs de planification limitent le nombre de prises effectuées lors de ces expéditions, menant ainsi à un désastre financier dont les associés ne se remettront jamais. Par contre, d'Iberville, fort de l'expérience acquise de ses années de service auprès de la compagnie montréalaise, connaîtra plus de succès dans ses aventures. De 1694 à 1698, il prend part à trois expéditions corsaires – en plus d'autres expéditions au service du roi de France – qui lui rapportent une fortune que l'on devine considérable et une reconnaissance auprès des autorités françaises avec l'obtention de la Croix de Saint-Louis²⁸.

La très grande majorité des armements faits à Québec l'ont été lors des deux premiers conflits. Outre les armements de la Compagnie du Nord et de Le Moyne d'Iberville, très peu d'armateurs québécois ont tenté l'expérience corsaire par comparaison aux armateurs de Plaisance et Louisbourg. Leur manque d'enthousiasme peut s'expliquer par l'éloignement de Québec des bancs de pêche de Terre-Neuve et de la côte est du continent, territoire de chasse traditionnel des corsaires coloniaux.

Pourtant, les marchands de Québec ne sont pas à l'abri des dangers de la course. Plusieurs d'entre eux perdent des navires et des marchandises en effectuant le trajet entre la colonie et la métropole. Les corsaires de Boston n'hésitent pas à naviguer à l'embouchure du fleuve, mettant en péril les installations de pêche de la Gaspésie²⁹. Incapable de convaincre les autorités métropolitaines de lui fournir plus de navires pour la défense du fleuve, le gouverneur Louis de Buade de Frontenac réussit tout de même à convaincre quelques investisseurs d'armer des corsaires pendant son

27. E. H. Borins, 1968, p. 147.

28. Il est impossible de comptabiliser les revenus qu'Iberville a pu tirer de ses activités de course. On sait cependant que l'expédition de 1696 à Terre-Neuve lui aurait rapporté 193 000 morues, en plus des divers pillages. Il obtint aussi le monopole du commerce des fourrures à la baie d'Hudson en 1698, à la suite de la prise du fort York (Bourbon).

29. BAC MG1 C11A, Lettre de Champigny au ministre, 26 août 1697.

ANNÉE	NAVIRES	CAPITAINES	INVESTISSEURS	PRISES
1696	Bouffonne	Michel Leneuf de la Vallière et de Beaubassin	?	?
1697	Sainte-Ursule	François Aubert	François Aubert	1
1697	Frontenac	John Outlaw	?	2
1704	Joybert	Jean Léger de la Grange	Jean Léger de la Grange Claude Pauperet Antoine de Lagarde Nicolas Dupont de Neuville Louis Prat Antoine Pascaud	1
1704	Philipeau	Claude Pauperet	Jean Léger de la Grange Claude Pauperet Antoine de Lagarde Nicolas Dupont de Neuville Louis Prat Antoine Pascaud	1
1707	Nostre-Dame-de-Victoire	Alexandre Leneuf de la Vallière et de Beaubassin	Alexandre Leneuf de la Vallière et de Beaubassin Guillaume Gaillard Joseph Riverin (père)	0
1712	Trompeur	Jacques-François Morin dit Bonsecours	Jacques-François Morin dit Bonsecours Jean Morin dit Ducharme	2

Tableau 4 Exemples d'armements corsaires faits dans le port de Québec

administration. Quelques années plus tard, le nouveau gouverneur Philippe Rigaud de Vaudreuil connaît lui aussi des succès mitigés (tableau 4).

Le petit nombre d'armements à Québec n'empêche pas quelques succès intéressants, comme celui de François Aubert de Millevaches. Aux commandes de son navire le *Sainte-Ursule*, Aubert s'empare du brigantin anglais la *Marguerite* lors d'un voyage de Bayonne à Québec. Après la vente publique, qui s'étire sur plusieurs jours, les marchandises, ainsi que le navire, rapportent la somme considérable de 81 720 livres. De cette somme, 1 464 livres sont versées en frais d'exploitation et en frais juridiques pour l'organisation de la vente de la prise. Sont versées à l'amiral de France 8 100 livres pour son droit au dixième du butin, ce qui laisse 72 156 livres à Aubert et sa troupe. Selon la convention qu'il a signée avec son équipage, Aubert touche les deux tiers de cette somme,

en plus de sa part comme capitaine du navire puisqu'il est à la fois armateur et capitaine du bateau³⁰.

Port-Royal (1689-1710)

Port-Royal demeure le plus grand point d'interrogation de tout cet exercice. Malheureusement, l'état des archives ne nous permet pas d'arriver à un bilan concluant. Les chiffres que nous avons compilés, soit 6 armements et 41 prises, ne reflètent sans doute pas l'importance que la course a pu avoir dans la capitale acadienne.

Les corsaires de Port-Royal avaient d'ailleurs mauvaise réputation dans les ports du Rhode Island et du Massachusetts. Ces derniers n'hésitent pas à pétitionner aux autorités militaires coloniales anglaises pour qu'une

30. Inventaire et procédures au sujet de la prise du brigantin « la Marguerite », BANQ, TL5, D258 ½.

attaque sur Port-Royal soit organisée. L'historien Donald F. Chard avance que la flotte de pêche de Salem au Massachusetts, qui comptait une soixantaine de navires en 1689, est pratiquement anéantie pendant le conflit³¹. Il est très peu probable que les corsaires de Port-Royal soient les seuls responsables de cette destruction. Ils y ont certes participé, mais la documentation existante ne laisse pas paraître une activité corsaire aussi importante.

Cela ne veut pas dire qu'elle est pour autant insignifiante. Les 24 prises faites par Pierre Maisonnat dit Baptiste entre 1692 et 1697 font de ce dernier le plus prolifique corsaire de la Nouvelle-France. En plus d'armer des navires pour son compte personnel, Baptiste a aussi travaillé pour le compte de la Compagnie de l'Acadie en assurant de faire respecter le monopole de la compagnie dans les zones de pêche qui lui avait été accordées.

Nous pourrions aussi mentionner les actions de Pierre Morpain, qui amena à Port-Royal une dizaine de prises entre 1707 et 1709, au grand soulagement de la population de la ville subissant les contrecoups d'une famine.

En définitive, le lecteur aura compris que l'armement d'un corsaire est une activité complexe qui ne peut être analysée complètement dans un exercice comme celui auquel nous nous soumettons présentement. Les questions reliées à l'utilisation de la main-d'œuvre et aux retombées économiques et géopolitiques de la course demandent de longs développements qui fourniront un nouvel éclairage sur un aspect encore trop ignoré de la vie militaire en Nouvelle-France. Pour l'instant, le bilan quantitatif que nous venons de proposer, quoiqu'il soit rébarbatif, s'avère nécessaire pour jeter les bases d'une étude plus large.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA (BAC), MG1 C11A, Correspondance générale; Canada.

BAC, MG1-C11B, Correspondance générale; île Royale.

BAC, MG1-C11C, Correspondance générale; Amérique du Nord.

BAC, MG1-C11D, Correspondance générale; Acadie.

BAC, MG1-G3, Dépôt des papiers publics des colonies; notariat.

BAC, MG3-IG5, Amirauté et Conseil des prises.

BAC, MG6-A2, Amirauté de Louisbourg à La Rochelle.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ), TP2, Fond Amirauté de Québec.

BANQ, TL5, Collection pièces judiciaires et notariales.

Ordonnance de la marine du mois d'août 1681, [reprod.], 1714, Paris, 552p.

Monographies

DECHÈNE, Louise (2008), *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 664 p.

FRÉGAULT, Guy (1944), *Iberville, le conquérant*, Montréal, Éditions Pascal, 415 p.

HRODEJ, Philippe (2002), *Jacques Cassard: armateur et corsaire du Roi-Soleil*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 315 p.

LESPAGNOL, André (1995), *La course malouine au temps de Louis XIV*, Paris, Éditions Apogée, 188 p.

MALO, Henri (1913), *Les corsaires dunkerquois et Jean Bart*, Paris, Mercure de France, 2 vol.

VILLIERS, Patrick (1991), *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI*, Dunkerque, Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie, 2 vol.

VILLIERS, Patrick (2000), *Les corsaires du littoral: Dunkerque, Calais, Boulogne de Philippe II à Louis XIV*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 358 p.

VILLIERS, Patrick (2007), *Les corsaires: des origines au traité de Paris du 16 avril 1856*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 127 p.

Thèses et mémoires

BORINS, Edward Harold (1968), *La Compagnie du Nord 1682-1700*, thèse de doctorat (histoire), McGill University, Montréal, 248 p.

Chapitres de livres et articles

BROMLEY, J. S. (1963), « The French Privateering War, 1702-1713 », dans H. E. Bell et R. C. Ollard (dir.), *Historical Essays 1600-1750*, London.

CHARD, Donald F. (1975), « The Impact of French Privateering on New England, 1689-1713 », *The American Neptune*, vol. 35, n° 3, p. 153-165.

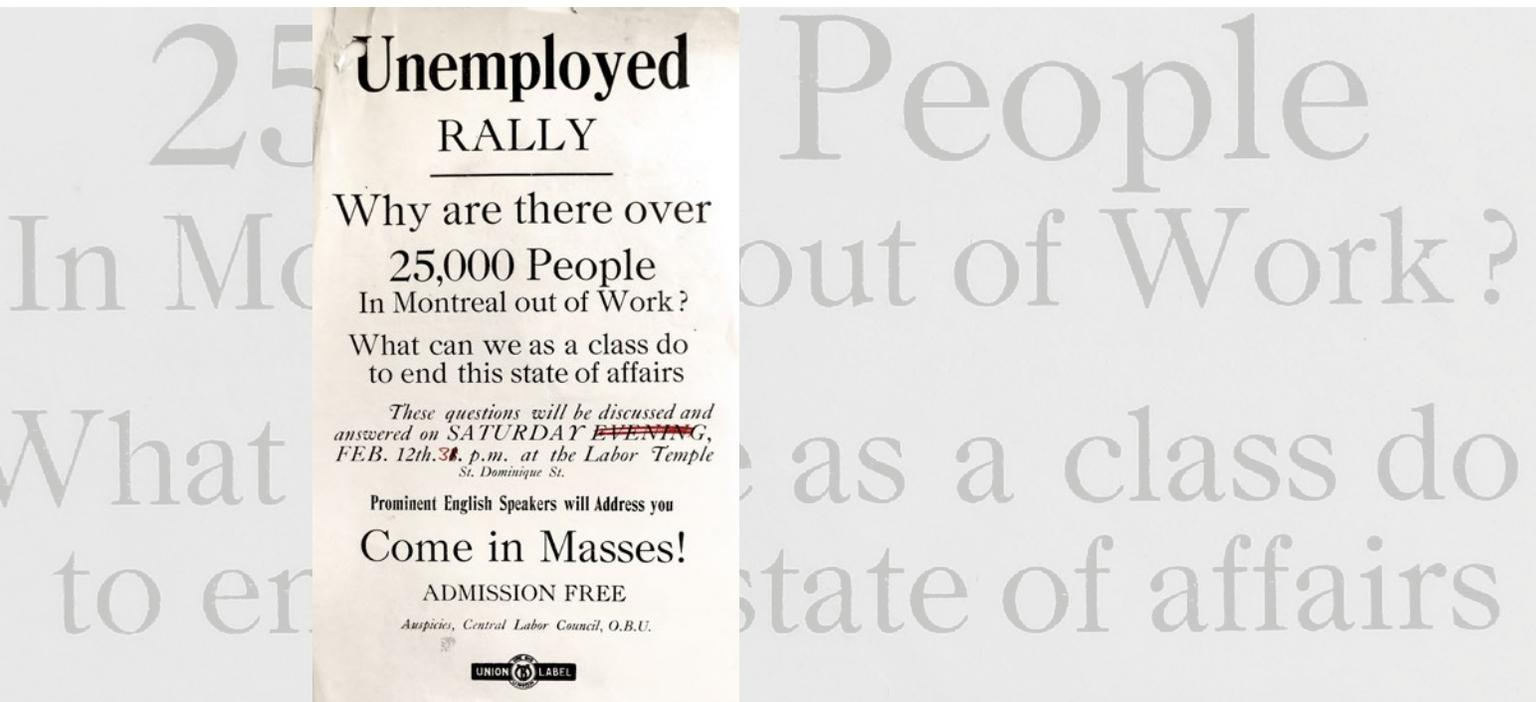
LANDRY, Nicolas (2004), « Les activités de course dans un port colonial français: Plaisance, Terre-Neuve, durant la guerre de la Succession d'Espagne, 1702-1713 », *Acadiensis*, vol. 34, n° 1, p. 56-79.

PIÉDALUE, Gilles (1998a), « Épisodes corsaires en Nouvelle-France, étude préliminaire des aspects sociaux et politiques, 1688-1762 (I) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, n° 1, p. 66-84.

PIÉDALUE, Gilles (1998b), « Épisodes corsaires en Nouvelle-France, étude préliminaire des aspects sociaux et politiques, 1688-1762 (II) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, n° 2, p. 98-106.

PRITCHARD, James (1999), « Le profit et la gloire: The French Navy's Alliance with Private Enterprise in the Defense of Newfoundland », *Newfoundland Studies*, vol. 15, n° 2, p. 161-175.

31. D. F. Chard, 1975, p. 155.



Un syndicat pour les chômeurs : la One Big Union et le mouvement des sans-travail à Montréal (1921)

Mathieu Houle-Courcelles,
doctorant en histoire, Université Laval
et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Au mois de janvier 1921, un groupe de vétérans sans travail s'engouffre dans un grand restaurant du centre-ville de Montréal. Ils exigent qu'on leur serve un repas et repartent sans payer. Ces chômeurs expliquent au gérant d'envoyer la facture à Ernest Décary, le président de la commission administrative de Montréal. Cette action suscite l'émotion dans les journaux de la métropole. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre à travers l'Amérique du Nord. Au cours des mois qui suivent, les pressions des vétérans s'intensifient avec l'appui d'un syndicat révolutionnaire, la One Big Union (OBU). Cette campagne provoque d'importants débats sur les causes et les solutions au problème du chômage, y compris au sein du mouvement ouvrier.

Les chômeurs et le mouvement trade-unioniste : des rapports ambigus

Afin de mieux comprendre la portée de ce mouvement et les réactions qu'il suscite, il convient de rappeler la

nature des rapports qu'entretient le trade-unionisme¹ face aux revendications des sans-emploi avant 1929. Comme l'explique l'historien Richard Croucher :

Trade unions internationally were often hostile to any grouping that appeared to compete with them as the voice of labour, even at the margins. Yet, as organisations of the employed, they also proved generally uninterested in or incapable of organising the unemployed themselves, despite the fact that for many they were obvious institutions to turn to for help².

Par effet d'entraînement, la majorité des chercheurs qui se sont intéressés à l'histoire du mouvement ouvrier ont

1. Les trade-unions sont des syndicats ouvriers regroupant les travailleurs appartenant à un même corps de métier. Pendant la première moitié du XX^e siècle, la majorité des trade-unions canadiens (ou syndicats de métier) sont affiliés à des syndicats américains, dits « internationaux », membres de la Fédération américaine du travail. Voir à ce sujet : B. Dionne, 1991, p. 8-9.
2. R. Croucher, 2008, p. 2.

minimisé la capacité des sans-emploi à mener des luttes collectives, jugeant leur action éphémère et peu significative par rapport au caractère permanent et structuré des trade-unions. *A contrario* :

A minority school has long sought to demonstrate that there was in fact a remarkable incidence of protest. Unemployed citizens frequently challenged their predicament, through public agitation which assumed varied forms: strike action on public work schemes, occupying buildings, hunger marches, eating in restaurants and declaring themselves unable to pay and blocking transport routes were just some of the tactics used³.

En Amérique du Nord, ces formes d'action directe⁴ sont utilisées principalement par l'aile gauche du mouvement ouvrier. Avant la Première Guerre mondiale, les Industrial Workers of the World (IWW) sont particulièrement actifs auprès des sans-emploi, allant jusqu'à mettre sur pied des syndicats de chômeurs et des organisations autonomes afin de mener des luttes à l'échelle locale⁵. Au Québec, ce rôle revient principalement à des militants révolutionnaires affiliés à l'un ou l'autre des courants socialistes actifs pendant cette période. Pendant la crise économique de 1914, on retrouve des militants comme Albert Saint-Martin à la tête des manifestations organisées à Montréal pour exiger du travail auprès des autorités municipales⁶. Comme le souligne Geoffrey Ewen, les trade-unions, regroupés au sein du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), restent en retrait de ces mobilisations :

The council [CMTM] believed that the federal government should take responsibility for unemployment, a problem too large for local governments. The council was also reluctant to mobilize the unemployed, fearing the rowdy demonstrations that could result could be used by socialists to attack the moderation of council leaders⁷.

L'après-guerre

Après quelques années de croissance économique soutenue grâce à l'augmentation des dépenses publiques dans le domaine militaire, la période d'après-guerre est marquée par une détérioration des conditions de travail au Canada. Dans sa thèse de doctorat sur les activités du mouvement ouvrier montréalais entre 1918 et 1929, Bernard Dansereau décrit les luttes menées en 1919 contre les licenciements causés par la reconversion de l'économie de guerre. À la pointe du mouvement, on retrouve des

militants politiques affiliés au Parti socialiste du Canada, au Parti ouvrier ou aux milieux révolutionnaires⁸. Des assemblées de masse sont organisées, lesquelles regroupent plusieurs centaines de chômeurs. Un comité de sans-emploi publie un manifeste en anglais et en français dans lequel on met au défi le mouvement syndical de faire la grève aux côtés des chômeurs pour garantir du travail à tous⁹. D'après Dansereau, il faudra attendre 1922 pour que la question du chômage devienne l'une des préoccupations importantes du mouvement trade-unioniste montréalais¹⁰. Cette prise en compte des intérêts des sans-travail n'est pas le fruit du hasard. Comme nous allons le voir, ce changement d'orientation fait suite à la mobilisation d'un groupe d'ex-soldats contre le chômage et la pauvreté. Avec l'appui de militants révolutionnaires affiliés à la One Big Union, les actions posées par ce groupe auront un effet déterminant sur les positions des acteurs sociaux et politiques.

Malgré son intérêt indéniable, tant dans la forme que dans le discours, le mouvement des vétérans sans travail de Montréal n'a fait l'objet d'aucune étude jusqu'à présent¹¹. Nous pensons que notre recherche permettra d'éclairer un peu mieux les luttes menées par la classe ouvrière montréalaise lors de la crise économique de 1921¹². Grâce à l'analyse croisée de diverses sources écrites (presse quotidienne francophone et anglophone¹³, publications syndicales¹⁴, tracts et affiches militantes, rapports de surveillance de la GRC¹⁵, rapports de renseignements militaires¹⁶), nous arriverons à comprendre pourquoi et comment s'est structurée cette campagne, en nous intéressant aux réactions qu'elle suscite dans l'opinion publique. Nous serons à même de constater que les tactiques employées à Montréal au cours de l'hiver 1921 par les sans-emploi font partie du répertoire d'action des mouvements de chômeurs à l'échelle nord-américaine. Loin d'être disparues, ces tactiques sont toujours utilisées par des groupes qui luttent contre la pauvreté.

3. *Ibid.*

4. Par action directe, nous entendons la prise en charge d'un problème par les personnes directement concernées par celui-ci, sans la médiation d'intermédiaires politiques externes.

5. P.S. Foner, 1965, p. 437-461.

6. C. Larivière, 1979, p. 111-121.

7. G. Ewen, 1998, p. 97.

8. B. Dansereau, 2000, p. 106-109.

9. «To the Unemployed». BAC, RG6 E, volume 614, dossier 292, partie 3.

10. B. Dansereau, 2000, p. 218-219.

11. Nous n'avons trouvé qu'une seule référence à ce mouvement : *ibid.*, p. 195.

12. Contrairement à la Grande Dépression, la crise économique de 1921 n'a pas fait l'objet d'une attention soutenue de la part des historiens au Québec. Pour un aperçu des travaux sur les luttes menées par les sans-emploi au Canada pendant les années 1930, voir B. Marsan, 2014, p. 117-122.

13. Principalement *Le Canada*, *La Patrie* et *The Montreal Daily Star*.

14. *One Big Union Bulletin*, *Le Monde ouvrier* / *The Labor World*.

15. BAC, Fonds du Service canadien de renseignement de sécurité, RG146.

16. BAC, Fonds du ministère de la Défense nationale, RG24 et Fonds du ministère du Secrétariat d'État, RG6.

L'amorce d'un mouvement

Tout au long de l'automne 1920, les conditions socio-économiques se détériorent rapidement à Montréal¹⁷. On annonce quotidiennement de nouvelles mises à pied, tout particulièrement dans les secteurs industriels qui ont bénéficié de l'effort de guerre. À cette crise économique s'ajoute une crise du logement, marquée par une augmentation spectaculaire du coût des loyers.

Parmi ceux qui souffrent le plus de la récession, on trouve plusieurs centaines de vétérans sans travail. À Montréal, ces soldats revenus du front fondent une association – The Unemployed Ex-Servicemen Association – pour défendre leurs intérêts auprès des autorités, à qui ils demandent de l'aide pour trouver de l'emploi¹⁸. Les vétérans estiment que les sacrifices consentis sur les champs de bataille justifient une intervention rapide du gouvernement en leur faveur¹⁹. Ces militaires démobilisés ne demandent pas la charité, mais le respect d'une forme de « contrat moral » avec les pouvoirs publics.

Le 19 janvier 1921, une délégation de l'association rencontre à Ottawa le ministre fédéral du Travail, Gideon Robertson. Le lendemain après-midi, environ 300 membres du groupe se réunissent au local de l'association situé sur la rue Saint-Jacques. Le rapport de leurs délégués est très négatif : ils n'ont pas réussi à se faire entendre du ministre, qui rejette la responsabilité sur les épaules de la municipalité. D'un commun accord, les vétérans décident alors de se diriger vers l'hôtel de ville pour y rencontrer le maire Médéric Martin. Flanqué d'agents de police, Martin leur demande de quitter les lieux. À contrecœur, les chômeurs sortent à l'extérieur et se rassemblent près du palais de justice. Une cinquantaine de policiers leur font face : l'atmosphère est tendue.

Spontanément, un cortège se forme et se dirige vers le haut de la ville. Sans préavis, entre 100 et 200 chômeurs entrent chez Child's, un restaurant situé au 234, rue McGill, et demandent à se faire servir à manger. D'abord incrédule, le gérant, lui-même un vétéran, sympathise avec eux. Il leur offre du café et des rôties, mais les chômeurs réclament de la viande. Il leur sert du rosbif et des saucisses. Les manifestants n'ayant causé aucun dommage, le restaurant décide de ne pas porter plainte. La police, présente en grand nombre, procède à une enquête et surveille le restaurant pendant la nuit. Aucune arrestation n'est effectuée²⁰.

17. S. Courville, 1996, p. 130.

18. « To Alter Rules at Meurling Refuge », *The Montreal Daily Star*, 17 janvier 1921, p. 3.

19. « Unemployed Send Men to Ottawa », *The Montreal Daily Star*, 18 janvier 1921, p. 3.

20. « Unemployed Ask For a Free Meal and They Get It », *The Montreal Daily Star*, 20 janvier 1921, p. 1; « Des chômeurs affamés prennent d'assaut un restaurant, rue McGill », *La Patrie*, 21 janvier 1921, p. 14; « Près de deux cents soldats exigent le dîner chez Child's », *Le Canada*, 21 janvier 1921, p. 8.

BEAU BRÜMMEL

The society leader, wishing to convey the idea that a man was extremely ill bred, remarked:

“He is the kind of fellow that would send his plate up twice for soup!”

But that was a hundred years ago, when the art of making soup was in its infancy.

Today, even a Beau Brummel might be tempted to order a second plate of soup—at CHILDS.

Delicious chicken and vegetable soups every day; and on Fridays, real clam chowder.

Child's

144 Peel St.
232 McGill St.
292 St. Catherine St., West.

Publicité des restaurants Child's.
The Gazette, 2 mars 1921, p. 3.

Le lendemain, les chômeurs répètent le même scénario, cette fois-ci chez Walton's Lunch, un grand restaurant situé au coin de Sainte-Catherine et Peel²¹. Vers 11 h, 250 sans-travail exigent d'être nourris. Le gérant leur sert une soupe, du pain et du café. Une fois que les manifestants sont sortis du restaurant, la police les fouille, mais ne trouve rien d'incriminant. Elle arrête toutefois deux chômeurs qu'elle soupçonne d'être à la tête du mouvement : Patrick J. Reid et Charles Hoby. Le colonel Gaudet, responsable de la sûreté municipale, demande à ce qu'on vérifie leur statut de citoyenneté, insistant pour qu'ils soient déportés s'ils sont étrangers²².

Cette nouvelle action met de la pression sur les autorités municipales et attire l'attention de la presse

21. « Hungry Crowd Raids Another Restaurant but Many Refuse to Work », *The Montreal Daily Star*, 21 janvier 1921, p. 1.

22. « Nous ne permettrons aucun désordre », *La Patrie*, 22 janvier 1921, p. 8; « Trois meneurs des soldats sont arrêtés et seront déportés », *Le Canada*, 22 janvier 1921, p. 7.

nord-américaine²³. Si la tactique des chômeurs frappe l'imagination par sa symbolique, ce n'est pas la première fois qu'elle est employée dans un contexte de lutte collective par des sans-emploi. Dès 1913, des militants de l'IWW l'utilisent dans diverses villes au Canada et aux États-Unis, permettant à des chômeurs affamés de manger tout en construisant un rapport de force avec les pouvoirs publics²⁴. Cette forme d'action directe met en évidence les contradictions du système capitaliste, en remettant en cause le droit de propriété au nom du respect de la dignité humaine. À Montréal comme ailleurs en Amérique du Nord, les chômeurs ne ciblent pas n'importe quel restaurant. Comme le rappelle à ses membres l'un des organisateurs d'une action de réappropriation à Calgary en 1914 : « Do not take it from some chinaman [sic] who is working hard running a restaurant for a living, but go where there is plenty and be sure and take plenty²⁵. » La première cible des manifestants à Montréal, le restaurant Child's, appartient à l'une des principales chaînes de restauration aux États-Unis et au Canada. Dans les années 1920, cette entreprise se targue de servir jusqu'à 50 millions de repas par année dans ses 107 établissements répartis à travers l'Amérique du Nord²⁶. Quant à la chaîne Walton's Lunch, elle possède plusieurs restaurants à Boston et à Montréal.

La stratégie des chômeurs donne rapidement des résultats : « To meet conditions which have given unemployed men the excuse to raid city restaurants, the Meurling refuge will be kept open during the day hereafter and meals will be served at noon as well as in the morning and evening²⁷. » En réponse aux questions des journalistes, le maire promet de l'ouvrage à tous les vétérans sans travail. On leur propose d'enlever la neige qui encombre les trottoirs pour un salaire de 37 cents de l'heure, deux fois moins que le salaire des ouvriers syndiqués à l'emploi de la Ville²⁸. Ce faisant, la municipalité en profite pour mettre à pied 300 employés et place les sans-emploi devant un dilemme éthique : prendront-ils la place d'autres travailleurs ? Si la plupart des membres de l'association refusent d'être considérés comme de la main-d'œuvre bon marché ou, pire, comme des travailleurs de remplacement, environ 500 chômeurs venus des quatre coins de la ville acceptent la proposition

et procèdent à l'enlèvement de la glace et de la neige des trottoirs²⁹. Des travaux inutiles, de l'aveu même des responsables municipaux, qui fondent leur décision sur une justification morale : « Nous sommes prêts à venir en aide aux chômeurs, rétorque Ernest Décary, mais nous ne voulons pas encourager la paresse³⁰. »

Pendant ce temps, Hoby et Reid sont traduits en « correctionnelle » sous une accusation de vagabondage. Après avoir plaidé coupables, ils sont relâchés moyennant une caution³¹. Les autorités menacent également de fermer les bureaux de leur association si les organisateurs des « troubles » dérogent à l'ordre public. Après avoir manifesté un certain appui aux revendications des vétérans, la presse locale amorce une campagne de dénigrement contre les manifestants et fait état des critiques qui leur sont adressées par d'autres associations d'anciens combattants « loyales » et « patriotiques » qui leur reprochent d'avoir déshonoré l'uniforme militaire. Ainsi, les dirigeants de l'Association des vétérans de la Grande Guerre, succursale canadienne-française Ville-Marie, dénoncent les actions dans les restaurants et désapprouvent « les méthodes employées par ces perturbateurs de la paix³² ». Son trésorier, Émile Larose, « est heureux de déclarer publiquement qu'il n'y avait pas eu un seul retour du front canadien-français parmi les manifestants³³ ». Des dissensions surviennent au sein de l'association des vétérans sans travail entre ceux qui souhaitent la poursuite du mouvement et ceux qui souhaitent l'arrêt des assemblées et des manifestations. Leurs chemins vont bientôt se séparer.

Le 25 janvier, le ministre Robertson arrive dans la métropole à la tête d'une délégation du service de rétablissement civil qui enquête sur les conditions de vie des vétérans sans travail. On en dénombre plus de 800 dans les refuges montréalais, dont certains sont dans des conditions de dénuement absolu³⁴. Curieusement, Robertson affirme du même souffle qu'« il n'y a plus de crise [du travail]³⁵ » et que tout devrait rentrer dans l'ordre d'ici le 1^{er} mars. Les semaines suivantes vont lui donner tort : la Ville n'a plus de travail à offrir aux chômeurs, qui sont de plus en plus nombreux à chercher de l'aide³⁶.

23. Voir notamment : « Montreal Jobless Raid Restaurants and Demand Food », *The New York Times*, 22 janvier 1921, p. 1 ; « Montreal's Jobless Go on a Strike », *Lewiston Daily Sun*, 22 janvier 1921, p. 1 ; « Montreal Unemployed Raid Restaurants », *The Evening News* (San Jose), 22 janvier 1921, p. 1.
24. D. Schulze, 1990, p. 68-69 ; P.S. Foner, 1965, p. 454 ; L. Vapnek, 2015, p. 132.
25. D. Schulze, 1990, p. 57.
26. « Child's Restaurant Founder is Dead », *The New York Times*, 18 mars 1925, p. 21.
27. « Montreal Jobless Raid Restaurants and Demand Food », *The New York Times*, 22 janvier 1921, p. 1.
28. « Nouveau raid des chômeurs », *La Patrie*, 21 janvier 1921, p. 1.

29. « 515 chômeurs au déblaiement des trottoirs », *La Patrie*, 24 janvier 1921, p. 1.

30. « Nous ne permettrons aucun désordre » *La Patrie*, 22 janvier 1921, p. 9.

31. « Les vétérans ne manifesteront plus », *La Patrie*, 24 janvier 1921, p. 7.

32. « Les vétérans can.-français protestent », *La Patrie*, 24 janvier 1921, p. 12.

33. *Ibid.*

34. « M. Robertson et le chômage à Montréal », *La Patrie*, 25 janvier 1921, p. 3.

35. « Il n'y a plus de crise, dit l'hon. M.G. Robertson », *La Patrie*, 26 janvier 1921, p. 8.

36. « La cité vis-à-vis des chômeurs », *La Patrie*, 26 janvier 1921, p. 3.

Le 1^{er} février, les journaux de la métropole rapportent qu'une assemblée monstre a eu lieu au Temple du travail sous les auspices de la One Big Union³⁷. Plus de 200 personnes s'entassent dans la salle, pendant qu'autant se rassemblent à l'extérieur. Patrick J. Reid prend la parole et lance un appel à l'action directe pour régler les problèmes des chômeurs :

Taking as his slogan « No Surrender, No Compromise » [Reid] opened the meeting with a fiery speech, in which he declared that the time for delegations and talk has ended, and that the only way in which the unemployed could get a square deal was by relying upon themselves and using mass action. [...] Mr Reid asked the gathering to « forget you were soldiers and made fools of yourselves » and to realize that they were now all comrades in the great army of the unemployed³⁸.

Le temps des négociations est terminé, poursuit-il. Les sans-travail doivent compter sur leurs propres moyens³⁹. Reid s'en prend tout particulièrement à la décision de la municipalité de mettre à pied 300 employés municipaux pour embaucher des chômeurs. Bella Hall⁴⁰ et Rebecca Buhay⁴¹ prennent également la parole, « with appeals to the returned men to join the OBU, which resulted in 40 new members being signed up⁴² ».

Avec l'appui de militantes et des militants du syndicat, les assemblées publiques se multiplient. Le 13 février, près de 400 chômeurs « of all nationalities and colors⁴³ » se réunissent à l'appel de l'OBU. « Why are there over 25 000 People in Montreal out of Work? What can we as a class do to end this state of affairs⁴⁴ », annonce l'affiche produite pour l'occasion. Les chômeurs élisent deux nouveaux comités, l'un francophone, l'autre anglophone, pour préparer une campagne d'action conjointe avec le syndicat. Le message de Reid a fait son chemin : le nom du groupe change de façon significative, devenant l'Association des sans-travail – the Unemployed Association of Montreal. Un membre de l'OBU, le militant socialiste Gaston Pilon, est élu secrétaire de la section de langue française et joue un rôle déterminant dans le mouvement de protestation⁴⁵. Pilon n'est pas un néophyte : au cours de l'hiver 1919, on le retrouve au cœur des mobilisations contre le chômage à Montréal. À titre de secrétaire général du Comité des sans-travail, Pilon suggère alors aux chômeurs affamés « d'aller à l'assaut des restaurants et des entrepôts⁴⁶ ».

Des vétérans, main dans la main avec des « rouges » ? Alors que le Canada est plongé dans la peur du communisme, cette nouvelle fait l'effet d'une bombe. Selon le journal *La Patrie*, qui plaide pour une aide rapide de l'État aux sans-emploi :

Il existe en ce moment un malaise industriel dont les conséquences pourraient amener une révolution. On n'a entendu parler depuis quelques jours que de bolchévisme et de socialisme. Samedi dernier et hier, après-midi, des assemblées monstres de sans-travail ont été tenues au Temple du travail. Les orateurs ont protesté contre le système actuellement établi. Le système, a-t-on dit, ne peut pas résoudre le problème du chômage. Dans un langage qui dépassait les bornes, on a encouragé les nombreux chômeurs à s'emparer de tous les produits qui regorgent dans les entrepôts et qui sont mangés par les rats, tandis que le peuple crève de faim⁴⁷.

Un autre journal, le *Montreal Daily Star*, abonde dans le même sens :

It is simply an attempt to exploit the out-of-work returned man for the purposes of the OBU and their whole object is red-hot Bolshevism. [...] Reid and Hoby – who from their resemblance to two famous characters are known generally as Mutt and Jeff –

37. La police est également présente sur place. Voir à ce sujet : RG146, 92-A-00012, F.W. Zaneth to RCMP, Montreal, OBU – Montreal General Conditions, 1^{er} février 1921, p. 1.

38. « More Advocates of Direct Action », *The Montreal Daily Star*, 1^{er} février 1921, p. 15. Le terme « d'armée des sans-emploi » fait écho à la Coxey's Army, une marche de protestation organisée aux États-Unis par des sans-emploi en 1894 sous la conduite de Jacob Coxey. Une autre marche a été organisée en 1914. La Coxey's Army occupe une place importante dans la culture ouvrière états-unienne.

39. « Montreal OBU Hold Mass Meeting for Unemployed », *OBU Bulletin*, 12 février 1921, p. 1.

40. Bella Hall (1878-1961) est une militante socialiste originaire de l'Ontario, établie à Montréal en 1914. Après avoir étudié à la Rand School of Social Science (New York), elle rentre à Montréal en 1920 et participe à la mise sur pied du Labor College dont elle est la première secrétaire. Son conjoint, Alex Gauld, est également un militant socialiste engagé dans le mouvement syndical. Tous deux se joindront au Parti communiste du Canada.

41. Rebecca Buhay (1896-1953) est une militante socialiste née à Londres. Sa famille, d'origine juive, s'installe à Montréal en 1913. À son arrivée, elle adhère au Parti socialiste du Canada, puis au Parti social-démocrate. Pendant la Première Guerre mondiale, Buhay déménage à New York où elle travaille pour l'Amalgamated Clothing Workers Union. Elle revient à Montréal en 1919 et choisit de collaborer à la One Big Union. En compagnie de son frère Michael, elle fera partie du premier noyau de militants du Parti communiste du Canada en 1921. Elle restera membre de cette organisation jusqu'à son décès.

42. « Montreal OBU Hold Mass Meeting for Unemployed », *OBU Bulletin*, 12 février 1921, p. 1.

43. « Unemployed Pick New Committee », *The Montreal Daily Star*, 14 février 1921, p. 23.

44. RG24 4472, « To the Unemployed », Central Labor Council of the OBU, Montréal, 1921.

45. « Chronique ouvrière », *La Patrie*, 8 avril 1921, p. 7.

46. « Une assemblée de cosmopolites », *La Patrie*, 27 janvier 1919, p. 7.

47. « Chronique ouvrière. Donnons aux sans-travail les moyens de vivre », *La Patrie*, 14 février 1921, p. 7.

have no following amongst decent returned man, but congregate with perhaps four or five hundred of the riff-raff and foreign element in the city. If allowed to get out of hand they are enough to raise real trouble, for these foreigners will incite others to action, though they have not the pluck to do anything themselves⁴⁸.

Comment expliquer ces réactions ? L'OBU est alors considérée comme l'ennemi numéro 1 pour la sécurité nationale du Canada. Plusieurs de ses militants ont été condamnés à de lourdes peines de prison pour leur participation à la grève générale de Winnipeg⁴⁹. À Montréal, le syndicat s'est développé dès 1919 à la faveur du climat de contestation ouvrière. Depuis, elle grignote les effectifs des syndicats affiliés à la Fédération américaine du travail, dont elle critique le corporatisme et le réformisme. Après avoir compté jusqu'à 2 000 membres au printemps 1920, l'OBU est en perte de vitesse dans la métropole. Ses principaux bastions, les ateliers Angus et l'industrie métallurgique, sont touchés par le ralentissement économique.

L'OBU n'a rien à perdre en s'engageant aux côtés des chômeurs à qui elle offre de se joindre au syndicat sans frais d'adhésion. Son journal, le *One Big Union Bulletin*, rapporte que des dizaines d'entre eux ont pris leur carte de membre. Mais, si l'OBU choisit de s'investir dans cette lutte, c'est aussi qu'elle fait du syndicalisme de classe sa priorité : « being a class organization, [the OBU] takes a lively interest in the activities of its class [...] above any sectional issue⁵⁰ ». Contrairement aux trade-unions, le syndicat cherche à mettre fin aux divisions au sein de la classe ouvrière en tentant de regrouper tous les travailleurs en une seule organisation. Comme l'explique un de ses militants :

The effect of an organization is to make its members not only class-conscious, but community conscious. As discipline proceed the membership learn to govern themselves according to what is for the welfare, not of the individual only, but of the whole membership. We must learn to think in terms of the general welfare of the workers as a class⁵¹.

L'importance accordée à la lutte des sans-travail prend un caractère politique et stratégique qui distingue l'OBU du reste du mouvement syndical au Canada. À ce titre, son approche ressemble beaucoup à celle qu'avait adoptée l'IWW avant la guerre.

48. « Would dishonor ex-service men », *The Montreal Daily Star*, 13 février 1921, p. 10.

49. La grève générale de Winnipeg est un événement marquant de l'histoire ouvrière au Canada. Du 15 mai au 26 juin, les ouvriers paralysent la ville afin d'obtenir une amélioration de leurs conditions de travail, la reconnaissance de leurs syndicats et leur droit à la négociation collective.

50. « Developments in Montreal », *OBU Bulletin*, 26 février 1921, p. 1.

51. « OBU and the Community », *OBU Bulletin*, 4 décembre 1920, p. 4.

La reprise des occupations

Le 21 février, une délégation de 500 sans-emploi se rend à l'hôtel de ville remettre un nouvel ultimatum à Décary. Leurs demandes ont changé : ils exigent maintenant que la Ville prenne ses responsabilités envers les chômeurs en leur versant une allocation variant en fonction de leur situation familiale et du prix de leur loyer⁵². Face au refus de l'administration municipale, la réponse des chômeurs est immédiate. Le jour même, 50 membres de l'association débarquent au restaurant Capitol Lunch où ils parviennent à se faire servir à manger. Ils remettent au gérant une note où on lui explique de remettre la facture à la Ville⁵³. Le lendemain, 150 chômeurs se donnent rendez-vous au Temple du travail et partent en direction de chez Child's, sur la rue Sainte-Catherine. Des agents en civil les suivent pas à pas, mais ne parviennent pas à empêcher leur action, qui se déroule dans le calme. La police procède à plusieurs arrestations à leur sortie du restaurant : une douzaine de chômeurs sont traduits devant la Cour du recorder le lendemain. La moitié d'entre eux sont des Canadiens français. Reid fait partie du groupe : on l'accuse de n'avoir aucun moyen de satisfaire à ses besoins. Il plaide non coupable à une accusation de vagabondage⁵⁴.

Le 25 février, Reid est condamné à trois mois de travaux forcés. La GRC et la police de Winnipeg pensent qu'il a joué un rôle important dans la grève générale de 1919. On amorce la procédure de déportation contre cet « agitateur dangereux » né en Afrique du Sud⁵⁵. Malgré la répression, les chômeurs poursuivent leur campagne avec le soutien de l'OBU. Les assemblées se poursuivent au Temple du travail. Trois revendications sont mises de l'avant sous l'influence des militants socialistes : que tous les sans-travail reçoivent un salaire identique à celui des travailleurs syndiqués ; que le Canada reconnaisse la Russie soviétique ; qu'il établisse des relations commerciales avec ce pays⁵⁶.

L'association exerce également des pressions pour faire libérer Reid, qui croupit en prison en attendant d'être déporté aux États-Unis⁵⁷. De Winnipeg jusqu'en Nouvelle-Écosse, des membres et des sympathisants de l'OBU se mobilisent pour dénoncer la répression dont

52. « No Cash Dole for Unemployed », *The Montreal Daily Star*, 22 février 1921, p. 8 ; Charles B. Hoby, « More Free Meals », *OBU Bulletin*, 5 mars 1921, p. 1.

53. « Police Say One of "Unemployed" Has a Ripe Bank Roll », *The Montreal Daily Star*, 23 février 1921, p. 6.

54. *Ibid.*

55. « Alleged Agitator Sent to Prison », *The Montreal Daily Star*, 26 février 1921, p. 6 ; « Un chômeur condamné à la prison », *La Patrie*, 26 février 1921, p. 5.

56. « Radical Resolutions by Montreal Workless », *The Toronto World*, 7 mars 1921, p. 3 ; « Developments in Montreal », *OBU Bulletin*, 26 février 1921, p. 1.

57. « Railroded », *OBU Bulletin*, 19 mars 1921, p. 1.

il est victime⁵⁸. L'Association des sans-travail cherche à obtenir l'appui du CMTM, mais la proximité des chômeurs avec l'OBU refroidit la solidarité des délégués des « unions de métiers⁵⁹ ». Du bout des lèvres, les représentants du CMTM reconnaissent que Reid a été accusé injustement et demandent un nouveau procès, sans toutefois s'engager davantage⁶⁰. Tout au long de l'hiver 1921, le CMTM reste discret sur la question du chômage. Son journal, *Le Monde ouvrier/The Labor World*, accorde très peu d'importance aux actions et aux revendications des chômeurs⁶¹, se contentant de rappeler les positions adoptées en 1920 par le Conseil des métiers et du travail du Canada (CMTC) en faveur d'un régime d'assurance chômage⁶².

Au cours du printemps 1921, la crise s'aggrave. Plusieurs conflits de travail se soldent par des défaites syndicales et l'on note une baisse généralisée des salaires. Alors que les grandes usines licencient par centaines leurs ouvriers pour un temps indéterminé, le taux de chômage dépasse 25 % à Montréal. Chaque semaine, des dizaines de chômeurs sont condamnés pour flânerie par les tribunaux, s'exposant à des peines d'emprisonnement ou à de lourdes amendes⁶³. L'été n'arrange pas les choses : des milliers de sans-emploi provenant du Québec et des provinces maritimes prennent le train en direction des Prairies pour y trouver du travail comme ouvriers agricoles⁶⁴.

Quant à Reid, son avocat, M^e Calder, se lance dans une véritable guérilla judiciaire pour éviter sa déportation⁶⁵. L'une après l'autre, ses demandes sont rejetées. On perd sa trace à la fin du mois de juin, alors que sa déportation ne semble plus faire de doute. Ce revers semble marquer la fin de la campagne d'action des sans-travail. L'OBU, qui a joué son va-tout dans cette lutte, ne s'en relèvera pas. Pour l'informateur de la GRC F.W. Zaneth :

there are reasons to believe that the OBU leaders have wasted their time and energy in a fruitless cause. Not a single member has been gained by calling these meetings, although several hundreds membership cards were given to these unemployed, free of charge. The number attending these meetings is on the decreasing side, and it won't be long before there will be no one left, but the very few who started the OBU in Montreal⁶⁶.

La plupart des membres fondateurs de l'OBU à Montréal, comme Rebecca Buhay et son frère Michael, se joignent bientôt au Parti communiste. Du même souffle, ils quittent l'OBU et reprennent contact avec les syndicats de métiers, où ils appliqueront à la lettre la stratégie établie par le Comintern⁶⁷. L'activité de ces militants n'est sans doute pas étrangère au changement d'attitude du CMTM à l'égard de l'organisation des sans-emploi⁶⁸. Dès 1922, Rebecca Buhay prend la parole lors de rassemblements visant à mettre sur pied une association de chômeurs soutenue par le CMTM. Quant à l'OBU, il faudra attendre deux ans avant que le syndicat reprenne ses activités à Montréal, le temps que la situation économique se stabilise et que des dissensions surviennent au sein du Parti communiste et de certains syndicats affiliés à la Fédération américaine du travail⁶⁹. L'organisation disparaîtra définitivement de la métropole en 1929, victime de la crise économique.

Retombées

Les vétérans sans travail ont-ils atteint leurs objectifs ? De prime abord, nous serions portés à répondre par la négative. En effet, ni le gouvernement fédéral ni la Ville de Montréal n'ont satisfait leurs demandes. Toutefois, ce constat n'affecte en rien la pertinence de ce mouvement comme objet d'étude. Comme le rappelle Richard Croucher : « historians must surely concern themselves with unsuccessful as well as with successful movements⁷⁰ ». L'auteur souligne à juste titre que le succès d'un mouvement ne se mesure pas uniquement à la satisfaction des revendications qu'il met de l'avant : « Some historians have insisted that unemployed movements were far from being failures. They ensured that the issue of unemployment was visible and could not be, as John Garraty argues it was for part of the Nineteenth Century, simply ignored⁷¹. »

58. « Letter Box », *OBU Bulletin*, 26 mars 1921, p. 3; « Workers Urged to Protest », *OBU Bulletin*, 28 mai 1921, p. 1.

59. Voir notamment *Le Monde ouvrier / The Labor World*, 9 avril 1921, p. 1.

60. « M. J. T. Foster est reçu froidement par les socialistes », *La Patrie*, 11 avril 1921, p. 9.

61. Nous n'avons trouvé qu'un seul article traitant directement des revendications portées par l'Association des sans-travail dans le journal du CMTM : « Resolutions by Unemployed », *Le Monde ouvrier / The Labor World*, 19 février 1921, p. 3.

62. Gustave Francq, « L'assurance contre le chômage », *Le Monde ouvrier / The Labor World*, 6 août 1921, p. 1.

63. « Statistiques à la Cour du recorder », *La Patrie*, 11 juin 1921, p. 12.

64. « Exode de sans-travail vers l'Ouest », *La Patrie*, 9 août 1921, p. 10. Pour une description de ce périple par un sympathisant de l'OBU, voir D. R. Roediger, 1994, 93 p.

65. « Un sursis pour un déporté », *La Patrie*, 8 juin 1921, p. 3; « Une étrange situation pour ce prévenu », *La Patrie*, 13 juin 1921, p. 3; « Annulation de recours est prononcée », *La Patrie*, 15 juin 1921, p. 3; « Reid sera déporté », *La Patrie*, 17 juin 1921, p. 12.

66. RG146, 92-A-00012, F.W. Zaneth to The Officer Commanding, RCM Police, Montréal, 9 avril 1921.

67. Dites « Boring from Within », cette stratégie vise à créer au sein des trade-unions une opposition de gauche au leadership afin d'impulser une direction révolutionnaire à ces mouvements.

68. B. Dansereau, 2000, p. 219.

69. M. Houle-Courcelles, 2013, p. 77.

70. R. Croucher, 2008, p. 10.

71. *Ibid.*

Comme l'explique Charles Hoby dans les pages du *One Big Union Bulletin*⁷², il est remarquable de constater la rapidité avec laquelle des centaines de vétérans se sont radicalisés. Un an plus tôt, ces derniers s'en seraient peut-être pris aux militants de l'OBU plutôt que de chercher à obtenir leur appui, comme cela s'est produit à Winnipeg en 1919⁷³. En prenant la décision de s'organiser pour défendre leurs droits, les sans-travail sont parvenus à créer un rapport de force avec les pouvoirs publics. Au fur et à mesure que leur lutte s'est intensifiée, les membres de l'association ont mis de côté leur identité de « vétérans », de « pauvres méritants » en s'associant à la *One Big Union*. Ce qu'ils perdront en revenus en refusant d'être des travailleurs de remplacement, ils le gagneront en dignité comme membres à part entière de la classe ouvrière.

Leur campagne d'action directe aura permis de mettre le doigt sur l'incapacité de la Ville de Montréal à offrir une solution aux problèmes de chômage. C'est ce que soulignent déjà à l'époque des éditoriaux publiés par des journaux comme *La Patrie*⁷⁴. Grâce à l'intervention des chômeurs, les enjeux de travail et de pauvreté mobilisent l'opinion publique et obligent les autorités à se commettre.

Il est intéressant de constater que les mêmes tactiques ont été utilisées avec des résultats similaires à la fin des années 1990 par un groupe de chômeurs et de chômeuses, le Comité des sans-emploi de Montréal-Centre, afin de dénoncer l'hypocrisie de la charité des bien nantis à l'égard des « démunis ». À l'instar des pratiques d'auto-réduction popularisées par la mouvance de l'autonomie ouvrière française et italienne pendant les années 1970⁷⁵, le Comité des sans-emploi organise le 3 décembre 1997 une action de réappropriation pour dénoncer « l'écart de qualité entre la bouffe servie dans les restos bourgeois et celle que reçoivent les pauvres dans leurs paniers de Noël⁷⁶ ». Un groupe composé de plusieurs dizaines de personnes fait irruption dans l'hôtel Queen Elizabeth, s'appropriant le buffet pour le redistribuer à une centaine de manifestantes et manifestants venus appuyer l'action. L'escouade antiémeute procède à l'encerclement et à l'arrestation de toutes les personnes présentes. Parmi elles,

un certain François Avard, alors scénariste sans le sou. Le même Avard qui, quelques années après ces événements, transposera sa colère contre le traitement réservé aux pauvres dans son œuvre la plus marquante, *Les Bougons*⁷⁷.

Aujourd'hui, alors que les inégalités sociales continuent de croître, il y a lieu de se demander si le mouvement syndical est encore en mesure de défendre les droits des personnes en situation de pauvreté. N'y aurait-il pas de la place pour d'autres formes de syndicalisme, plus inclusives et rassembleuses, capables de transcender les divisions artificielles entre bons et mauvais pauvres, aptes et inaptes à l'emploi, travailleurs, travailleuses, sans-travail, chômeurs ou assistés sociaux ?

BIBLIOGRAPHIE

Sources premières

BAC. Fonds du ministère du Secrétariat d'État, RG6 E, vol. 614, dossier 292, partie 3.

BAC. Fonds du Service canadien de renseignement de sécurité. RG146, dossier 92-A-00012.

BAC. Fonds du ministère de la Défense nationale. RG24, vol. 4472, Military District n° 4.

Le Canada (Montréal)

The Evening News (San Jose)

Lewiston Daily Sun (Lewiston)

Le Monde ouvrier/The Labor World (Montréal)

The Montreal Daily Star (Montréal)

The New York Times (New York)

One Big Union Bulletin (Winnipeg)

La Patrie (Montréal)

The Toronto World (Toronto)

AGENCE DE PRESSE A-INFOS, *Montréal: verdict et sentence pour le commando-bouffe, Centre des médias alternatifs du Québec*, [En ligne] <http://archives-2001-2012.cmaq.net/fr/node/4976.html> (page consultée le 31 mars 2015).

STANTON, Danielle, « Le bum des Bougons », *L'Actualité*, 2 février 2007, [En ligne] <http://www.lactualite.com/culture/le-bum-des-bougons> (page consultée le 31 mars 2015).

Monographies

COMEAU, Robert, et Bernard DIONNE (dir.) (1989), *Le droit de se taire : histoire des communistes au Québec, de la Première Guerre mondiale à la Révolution tranquille*, Outremont, VLB, 1989, 542 p.

COURVILLE, Serge (dir.) (1996), *Population et territoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (coll. « Atlas historique du Québec »), 182 p.

72. Charles B. Hoby, « More "Free" Meals », *OBU Bulletin*, 5 mars 1921, p. 1.

73. D. Francis, 2012, p. 92-94.

74. « Le problème du chômage », *La Patrie*, 24 janvier 1921, p. 4.

75. « Pratique consistant pour des consommateurs à imposer par un rapport de forces une réduction du prix d'un produit ou d'un service. L'autoréduction peut être pratiquée individuellement ou collectivement et aller jusqu'à la gratuité : refus de payer les factures d'électricité ou de téléphone, fraude dans les transports en commun, vol ou pillage dans les supermarchés, fait de rentrer dans un cinéma ou dans un concert ou de quitter un bar ou un restaurant sans payer ». S. Schifres (2004), p. 5.

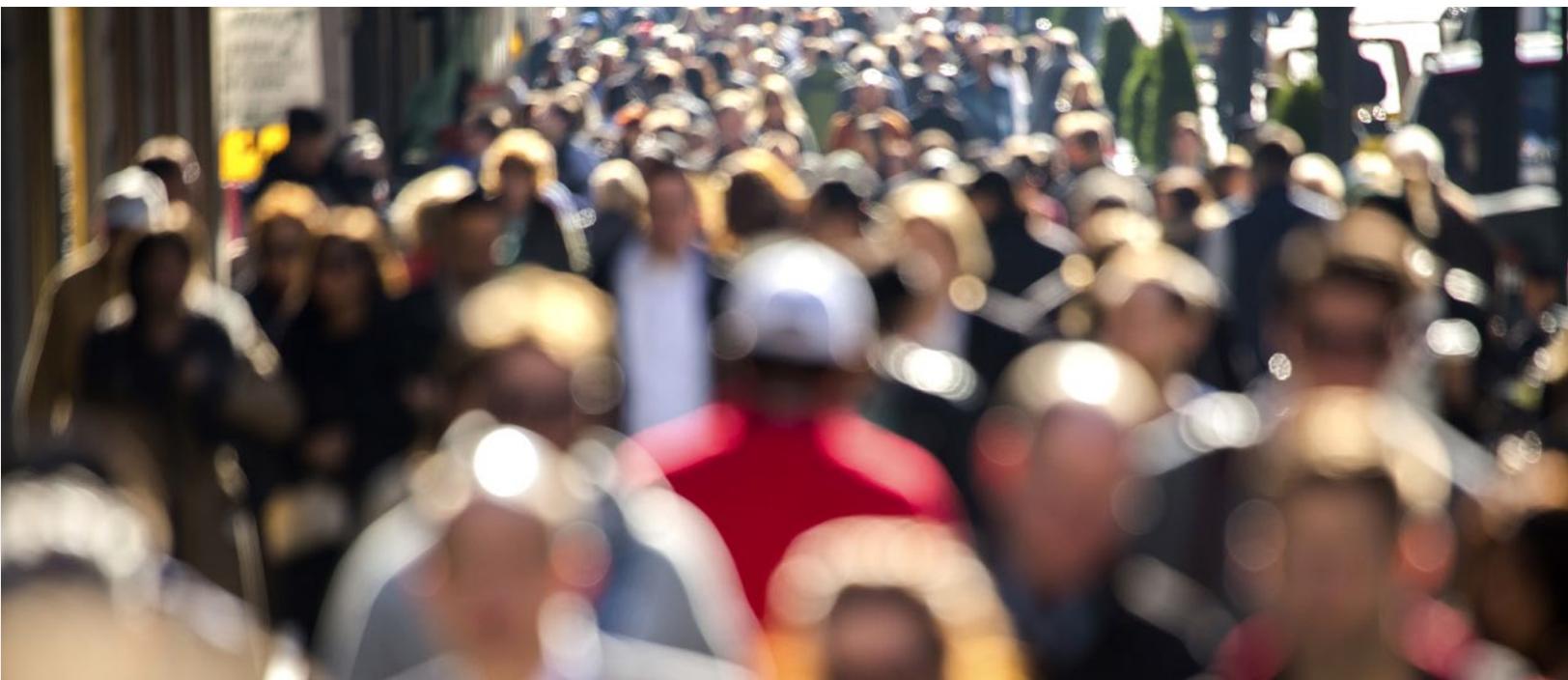
76. Agence de presse A-Infos, « Montréal: verdict et sentence pour le commando-bouffe », *Centre des médias alternatifs du Québec*, [En ligne] <http://archives-2001-2012.cmaq.net/fr/node/4976.html> (page consultée le 31 mars 2015).

77. D. Stanton, « Le bum des Bougons », *L'Actualité*, [En ligne] <http://www.lactualite.com/culture/le-bum-des-bougons> (page consultée le 31 mars 2015).

- DANSEREAU, Bernard (2000), *Le mouvement ouvrier montréalais, 1918-1929 : structure et conjoncture*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, Montréal, 420 p.
- DIONNE, Bernard (1991), *Le syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal express, 128 p.
- EWEN, Geoffrey (1998), « Quebec: Class and Ethnicity in The Workers' Revolt in Canada 1917-1925 », dans Craig Heron (dir.), *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, p. 87-143.
- FONER, Philip S. (1965), *History of the Labor Movement in the United States, vol. IV: The Industrial Workers of the World, 1905-1917*, New York, International Publishers, 608 p.
- FRANCIS, Daniel (2012), *Le péril rouge : la première guerre canadienne contre le terrorisme, 1918-1919*, Montréal, Lux éditeur, 271 p.
- HOULE-COURCELLES, Mathieu (2013), *Une Grande Union pour tous les travailleurs : la One Big Union au Québec (1919-1929)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, Québec, 160 p.
- LARIVIÈRE, Claude (1979), *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 290 p.
- MARSAN, Benoit (2014), « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer!* » *Les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression*, Saint-Joseph-du-Lac, M Éditeur, 122 p.
- ROEDIGER, David R. (dir.) (1994), *Fellow Worker: The Life of Fred Thompson*, Chicago, Charles Kerr, 193 p.
- SCHIFRES, Sébastien (2004), *La mouvance autonome en France de 1976 à 1984*, mémoire de maîtrise (histoire contemporaine et sociologie politique), Université Paris X, Nanterre, 80 p., [En ligne] <http://sebastien.schifres.free.fr/sommaire.htm> (page consultée le 30 mars 2015).
- TOEWS, Anne Frances (2009), *For Liberty, Bread, and Love: Annie Buller, Beckie Buhay, and the Forging of Communist Militant Femininity in Canada 1918-1939*, mémoire de maîtrise (histoire), Simon Fraser University, Burnaby, 112 p.
- VAPNEK, Lara (2015), *Elizabeth Gurley Flynn, Modern American Revolutionary*, Boulder, Westview Press, 160 p.

Articles

- CROUCHER, Richard (2008), « The History of Unemployed Movements », *Labour History Review*, vol. 25, n° 1, p. 1-17.
- MCCORMACK, A. Ross (1978), « The Industrial Workers of the World in Western Canada: 1905-1914 », *Historical Papers/ Communications historiques*, vol. 10, n° 1, p. 167-190.
- SCHULZE, David (1990), « The Industrial Workers of the World and the Unemployed in Edmonton and Calgary in the Depression of 1913-1915 », *Labour/Le Travail*, vol. 25, p. 47-75.



La régionalisation de l'immigration au Québec : mobilisation sociale et politique, 1987-2000

Lauréanne Daneau,
titulaire d'une maîtrise en études québécoises,
Université du Québec à Trois-Rivières

En 1986, l'immigration au Québec se concentre à 87 % dans la région métropolitaine de Montréal. Cette concentration de la population immigrante amène la société civile et le gouvernement québécois à s'interroger sur l'occupation du territoire de la province, mais aussi sur les conditions d'intégration.

Les populations immigrantes se concentrent dans les centres urbains, où les possibilités semblent plus nombreuses. Au Canada, cette tendance se vérifie partout depuis la fin du XIX^e siècle, mais le phénomène est particulièrement prononcé au Québec, comme le révèle le recensement canadien de 1986. À cette date, alors que 59 % des immigrants de l'Ontario résident à Toronto, et que 62 % des immigrants de la Colombie-Britannique vivent à Vancouver, Montréal accueille à elle seule 87 %

des personnes nées à l'étranger¹. Cette forte concentration reflète les particularités du réseau urbain québécois, que Montréal domine de façon absolue.

En 1990, sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa, Québec publie un important énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, *Au Québec, pour bâtir ensemble*, dans lequel il annonce son intention de « favoriser la régionalisation de l'immigration dans une perspective de développement régional² ». Il s'agit du premier engagement officiel de l'État, précisé par la suite dans les documents *Une richesse à partager* :

1. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, 1990, p. 73.
2. *Ibid.*

orientation pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration et *Mesures favorisant la régionalisation de l'immigration* (1992). Le gouvernement cible alors trois principaux objectifs : renforcer le développement économique et démographique des régions, favoriser l'intégration des immigrants à la société d'accueil et réduire le dualisme croissant entre la métropole pluriethnique et le reste du Québec culturellement très homogène³. Le gouvernement insiste particulièrement sur les notions de « concertation » et de « partenariat » avec les acteurs régionaux en spécifiant qu'il « favorisera l'augmentation de l'immigration dans une région donnée lorsque se sera manifestée une claire volonté régionale – ainsi qu'un engagement des principaux décideurs socio-économiques – à accueillir davantage de nouveaux arrivants⁴ ». En soulignant cette intention de concerter, le gouvernement entend poursuivre l'exercice des consultations publiques.

Ces consultations publiques semblent jouer un rôle important dans la mise à l'ordre du jour des enjeux auxquels le gouvernement décide de s'intéresser. Ainsi, dès 1985, le ministère de l'Immigration⁵ procède annuellement à un examen visant à établir le niveau d'immigration souhaitable en fonction de la capacité d'accueil du Québec. Cet examen, auquel est intégrée une consultation publique des « partenaires sociaux⁶ » à partir de 1987, se reproduit dès lors tous les quatre ans. Lors de ces consultations, organismes et citoyens sont invités à faire parvenir des mémoires à la commission parlementaire *ad hoc* et, ainsi, à réagir aux orientations politiques du gouvernement en matière d'immigration.

Lors de la consultation de l'été 1987, plusieurs intervenants – la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le Centre justice et foi et le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières – proposent « que des mesures soient mises en œuvre pour favoriser l'établissement en région d'un grand nombre d'immigrants⁷ ». En novembre de la même année, le ministère de l'Immigration sollicite un avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration⁸ (CCCI) sur la pertinence d'adopter une politique de « démétropolisation ». C'est sur la base de ce rapport, et à la suite des demandes formulées par des

représentants de la société civile, que la régionalisation de l'immigration s'inscrit dans les objectifs stratégiques du gouvernement.

Cet exercice démocratique par lequel les acteurs de la société civile interagissent avec le gouvernement sur l'élaboration d'enjeux nous interpelle. Plusieurs chercheurs se sont intéressés aux mesures de dispersion des réfugiés adoptées dans de nombreux pays d'immigration durant les années 1970 et 1980 (CCCI, 1989; Dumont, 1991; Séguin, 1993; Helly et Bourgeois, 1999; Belkhodja et Vatz Laaroussi, 2012). D'autres, en priorisant la démarche propre au Québec, ont présenté un bilan de la présence d'immigrants à l'extérieur de Montréal, sur le plan tant quantitatif (St-Amour, 2010; Vatz Laaroussi et Bezzi, 2010; Damaris, Germain et Richard, 2012) que qualitatif (Lamotte, 1990; Laroche, 1993; Boulais, 2010). Les facteurs d'attraction et de rétention font aussi l'objet d'autres études (Laroche, 1993; Esses, 2010; Bernier, Guilbert et Vatz Laaroussi, 2013). Ces recherches révèlent notamment que les immigrants suivent les mêmes courants migratoires que les Québécois natifs, c'est-à-dire qu'ils s'installent de plus en plus dans les banlieues de la région métropolitaine de Montréal. Les immigrants de moins de 24 ans et le groupe de 65 ans et plus prennent davantage part à ce mouvement. On note aussi que les cohortes plus récentes ont tendance à s'établir un peu plus en région, mais les gains sont légers et concentrés surtout à Québec, Gatineau et Sherbrooke. En effet, ces trois villes comptaient pour 5 % de l'immigration totale du Québec en 1992 et 10 % pour l'année 2003⁹. Somme toute, d'importants défis persistent quant à la rétention. Les principaux facteurs influençant la décision de rester dans une ville régionale ou de la quitter relèvent des occasions d'emploi, du niveau d'ouverture de la population locale et, notamment, de la présence d'établissements scolaires, d'institutions religieuses et de services d'accueil pour les nouveaux arrivants. Fort utiles pour une compréhension globale de la présence d'immigrants à l'extérieur de Montréal, les travaux de ces chercheurs passent rapidement sur les origines de la démarche politique de régionalisation de l'immigration. Les dimensions sociales de ce phénomène dominent les analyses, alors que l'angle politique est sous-exploré.

Pour pallier cette lacune, nous proposons d'étudier la régionalisation de l'immigration comme une solution proposée par le gouvernement québécois à un problème politiquement et socialement construit : la concentration métropolitaine de l'immigration. Ainsi, le débat public sur cette politique devient l'objet de notre étude. La question à laquelle nous entendons répondre est la suivante : pourquoi et comment la régionalisation de l'immigration s'est-elle inscrite dans le débat public entre la société civile et le gouvernement du Québec ? Le principal objectif

3. *Id.*, 1992, p. 5.

4. *Id.*, 1990, p. 74.

5. Considérant les changements de noms du ministère de l'Immigration au cours des années, nous nous y référerons tout au long en tant que ministère de l'Immigration.

6. Québec, 1987, p. 1.

7. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1989, p. 1.

8. Créé en 1984 par l'Assemblée nationale, le CCCI agit à titre d'organisme permanent et autonome de consultation et de recherche dont la fonction principale consiste à conseiller le ministre de l'Immigration. Prend le nom, en 1996, de Conseil des relations interculturelles avant d'être aboli le 1^{er} juillet 2011.

9. M. St-Amour, 2010, p. 15.

de cette recherche vise à comprendre le processus de la construction d'un problème public (la concentration de l'immigration à Montréal) et la construction d'une solution (la régionalisation de l'immigration).

Cet article présente la démarche de recherche en trois parties. Tout d'abord, il est impératif de dresser un état des lieux pour comprendre cette politique publique, puis les choix méthodologiques sont expliqués avant de conclure sur des résultats préliminaires.

La régionalisation de l'immigration au Québec : genèse d'une politique publique

L'Assemblée nationale adopte une politique de régionalisation de l'immigration au début des années 1990. Dans *Une richesse à partager*, Québec précise ce qu'il entend par régionalisation de l'immigration : il s'agit de l'« objectif d'une politique gouvernementale ayant pour but une répartition spatiale plus équilibrée de la population immigrante du Québec¹⁰ ». Nos lectures nous permettent de constater que le concept de *régionalisation* est un néologisme, car il répond à un problème – et non à un phénomène – émergent dans les années 1980. Mais l'idée d'une intervention gouvernementale visant à influencer le lieu d'établissement des immigrants est-elle récente et unique au Québec? Pas vraiment.

Les expériences antérieures

Selon le politologue Chedly Belkhdja, « [l]a régionalisation est au cœur de l'histoire de l'immigration au Canada¹¹ ». Quelques exemples où les gouvernements canadiens tentent d'influencer le lieu d'établissement des nouveaux arrivants à des fins politiques méritent d'être rappelés. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les gouvernements de John A. Macdonald et de Wilfrid Laurier, particulièrement, comptaient sur l'immigration pour réaliser leur rêve expansionniste¹². Les immigrants participent ainsi massivement au peuplement des terres de l'Ouest canadien et à la construction du chemin de fer. En accordant une priorité aux immigrants fermiers et agriculteurs, le ministre de l'Intérieur, Clifford Sifton (1986), espère assurer une présence sur les terres vierges. Or, le développement industriel et l'urbanisation progressive des villes attirent tout de même la majorité des immigrants¹³.

Dans les années 1950, le gouvernement ontarien renoue avec la stratégie du recrutement sélectif où il sollicite des agriculteurs d'Angleterre pour qu'ils reprennent les terres laissées en friche¹⁴, une mesure reprise plus tard au Québec. D'autres démarches visant à attirer des immigrants dans les régions, telles que l'ouverture en 1969¹⁵ des centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) implantés à Chicoutimi, Hull, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, où des cours de francisation sont offerts. La dispersion des « réfugiés de la mer » indochinois – appelés aussi *boat people* – serait peut-être l'expérience qui se rapproche le plus des mesures de régionalisation. Entre 1978 et 1981, 45 % des 13 000 réfugiés sont parrainés à l'extérieur de Montréal. Cependant, comme le spécifie Jean-François Manègre, « le principal objectif de ce programme de parrainage n'était pas de régionaliser, mais bien de venir en aide à un plus grand nombre de réfugiés de la mer¹⁶ ». En raison d'un manque de services adaptés, le taux de rétention est quasiment nul et l'idée de ce type d'intervention est oubliée pendant plusieurs années. Il faut attendre la consultation publique de 1987 menée sur les orientations politiques du ministère de l'Immigration pour que le gouvernement s'y intéresse à nouveau.

Les expériences étrangères

Influencer le lieu d'établissement des immigrants se fait aussi à l'extérieur du Canada. Dans une étude comparative, Johanne Dumont constate en 1991 que plusieurs pays d'immigration – Grande-Bretagne, Australie, États-Unis, Suède et Belgique – adoptent à la fin des années 1970 des programmes visant une « dispersion des réfugiés ». Selon Dumont, ces mesures ont « un double objectif : réduire les tensions dans les régions métropolitaines "surchargées" d'immigrants et favoriser l'intégration¹⁷ ». Ainsi, la Grande-Bretagne a favorisé une dispersion systématique des groupes de réfugiés – asiatiques en 1972, chiliens en 1974 et vietnamiens en 1979 – en envoyant « de 20 à 50 réfugiés dans autant de localités que possible¹⁸ ». Aux États-Unis, une tentative de dispersion des réfugiés vise, en 1973, les Cubains fortement concentrés à Miami. Une allocation financière est offerte aux 340 000 réfugiés s'ils quittent la région. Autre exemple, en échange d'une

10. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, 1992, p. 9.

11. C. Belkhdja et M. Vatz Laaroussi, 2012, p. 37.

12. V. Knowles, 1997, p. 66.

13. Avec l'industrialisation croissante, la demande de main-d'œuvre en milieu urbain exerce aussi une très forte attraction. Aussi, beaucoup d'immigrants à leur arrivée n'ont ni le capital ni les outils nécessaires pour mettre en valeur des terres vierges et survivre en attendant qu'elles puissent les faire vivre. D. Avery, 1995, p. 13.

14. M. Simard, 1996, p. 3.

15. Les COFI ferment à l'été 2000. Commission de la culture et de l'éducation, *Historique des COFI et offre de service actuelle en francisation*. [En ligne], 27 mars 2013, www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx%3FMediaId%3DANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_70471%26process%3DDefault%26token%3DZyMoxNwUn8ikQ%2BTRKYwPCjWrKwg%2BvIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz+%26cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ca&client=firefox-a (page consultée le 19 août 2013).

16. J.-F. Manègre, 1993, p. 103.

17. J. Dumont, 1991, p. 44.

18. *Ibid.*, p. 46.

compensation financière, des municipalités suédoises prennent volontairement en charge des réfugiés pour une période de deux ans et leur offrent divers services gratuits.

En s'appuyant sur les résultats de chercheurs européens, australiens et américains, Dumont constate l'échec de ces programmes, incluant celui pour les réfugiés de la mer au Québec : « Les réfugiés déclarent avoir été très affectés par l'isolement, la rupture des liens familiaux et amicaux, de même que par la difficulté d'obtenir un emploi¹⁹ » et repartent pour la grande majorité vers les grands centres. Une planification rigoureuse et des sites soigneusement sélectionnés sont essentiels pour des conditions favorables à la rétention des immigrants en région.

Le contexte québécois des années 1980-1990

Après l'échec des expériences passées, pour quelle raison le gouvernement du Québec décide-t-il de se pencher à nouveau sur l'enjeu de la concentration métropolitaine de l'immigration en 1990 ? La sociologue Myriam Simard juge que la crise de l'État-providence des années 1980 et 1990 est centrale dans cette orientation. Avec les effets de la mondialisation sur l'économie et le passage au néolibéralisme, l'État-providence entre dans une crise « tant économique (fiscale) que politique (crise de légitimité et de rationalité) et socioculturelle (crise de motivation)²⁰ ». Cette crise de l'État-providence se caractérise par un désengagement de l'État et une responsabilisation accrue de la société civile dans le développement global. Le géographe Juan-Luis Klein avance que « la crise de l'État nation [...] aurait entraîné la remise en question de la stratégie de développement régional et son remplacement par une stratégie qui interpelle et responsabilise les acteurs socio-économiques locaux que concerne le sort des régions²¹ ». Ainsi, la politique de régionalisation de l'immigration émerge dans un contexte de restructuration de la gouvernance québécoise où les acteurs locaux sont invités à accepter de plus grandes responsabilités dans le développement économique et social de la société.

Le déclin démographique et la dévitalisation des régions éloignées du Québec alimentent aussi les débats sur le développement régional et l'occupation très inégale du territoire. Depuis la fin des années 1960, « l'indice synthétique de fécondité, qui est inférieur à 2,1 enfants par femme [...] et qui n'atteint guère actuellement [1990] plus de 1,5, n'assure plus le renouvellement des générations²² ». Ce déclin, combiné à la poursuite de l'exode rural déjà entamé au XIX^e siècle, contribue à un véritable dépeuplement des régions québécoises pour la période de 1951 à 1991. Ce processus de dévitalisation conduit les

autorités québécoises à mettre en place une politique de déménagement et de restructuration administrative dans certaines régions, dont l'est du Québec où il prévoyait « fermer 96 communautés (81 paroisses et 15 territoires non organisés) et [...] relocaliser 64 400 personnes²³ ». Ces mesures draconiennes sont à l'origine du mouvement social Opérations Dignité qui revendique le droit des habitants de conserver leur propriété et demande à l'État de miser sur l'exploitation des ressources forestières pour restimuler l'emploi et l'économie de la région. En 1974, le gouvernement abandonne son projet. Cet exemple illustre l'état critique de la dévitalisation régionale et, aussi, de la réorientation en matière de gouvernance entreprise à cette époque.

En combinant ces caractéristiques sociopolitiques de la période étudiée, nous dégagons des pistes pertinentes pour appréhender le contexte qui précède la publication de l'énoncé de 1990. Il devient déjà plus facile de comprendre comment la société civile et le gouvernement du Québec en sont venus à concevoir l'immigration comme un élément de solution pour le développement des régions.

Outils théoriques et approche méthodologique

Pour étudier le débat sur la régionalisation de l'immigration, nous prenons comme terrain d'enquête les consultations publiques menées sur les orientations politiques du ministère de l'Immigration en nous intéressant plus particulièrement aux discours des acteurs de la société civile et du gouvernement. Quatre consultations ont été retenues : celles de 1987, 1991, 1997 et 2000. Cette décision s'explique par le fait que la consultation de 1987 est la première durant laquelle des intervenants ont abordé la question de la concentration métropolitaine de l'immigration. Il aurait été constructif d'inclure dans notre étude toutes les consultations qui se sont déroulées jusqu'à aujourd'hui, mais les limites de ressources et de temps nous obligent à arrêter notre démarche en 2000. Cette période couvre tout de même 13 années de débat, ce qui paraît amplement suffisant pour saisir les principaux arguments et les caractéristiques marquantes des discours des acteurs de la société civile et du gouvernement.

Mais que cherchons-nous exactement dans ce débat ? Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous nous questionnons sur les raisons et la manière dont la régionalisation de l'immigration au Québec s'est inscrite dans le débat entre la société civile et les autorités politiques. Qui sont les acteurs qui se montrent préoccupés par le phénomène de concentration métropolitaine de l'immigration ? Est-ce que ce sont des Montréalais ou plutôt des représentants des régions ? Quels enjeux

19. *Ibid.*, p. 45.

20. M. Simard, 1996, p. 16.

21. J.-L. Klein, 1995, p. 134.

22. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, 1990, p. 8.

23. Centre Opérations Dignité, *Historique*, [En ligne], <http://operationdignite.com/-Historique,48-.html> (page consultée le 23 avril 2013).

associent-ils à cette réalité? Dans quels termes le font-ils? Comment le gouvernement réagit-il? Les consultations publiques sont-elles des exercices de relations publiques ou le gouvernement donne-t-il suite aux recommandations formulées? Ces questions nous aident à tracer les grandes lignes du débat.

Courants théoriques et pensée politique

Pour répondre à ces questions, nous adoptons une approche théorique relevant de la sociologie politique. Cette approche analyse les phénomènes politiques comme des faits sociaux en accordant une attention particulière à l'interaction des acteurs publics et acteurs privés²⁴. À partir de la production scientifique, nous pouvons comprendre pourquoi la régionalisation a du sens en 1990, mais nous restons avide de connaître le processus par lequel la concentration métropolitaine de l'immigration devient un enjeu public. D'après le sociologue Patrick Hassenteufel, « [c]'est par la mobilisation d'acteurs sociaux que des problèmes deviennent publics²⁵ ». Pour Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard,

un débat devient un « enjeu politique » lorsque des acteurs parviennent à susciter un débat public autour de lui et à le faire inscrire sur l'agenda politique. Il faut donc que des acteurs perçoivent le problème, s'en saisissent, le définissent et le portent devant les autorités²⁶.

Il faut reconnaître que ce processus n'est pas systématique à l'ensemble des politiques et qu'il arrive que les problèmes publics inscrits à l'ordre du jour politique soient formulés par des comités d'experts paragouvernementaux, et non des intervenants de la société civile. Or, dans le cas des orientations politiques d'immigration, la fréquence des consultations et le niveau de participation révèlent que les participants ont une véritable tribune pour s'exprimer directement auprès du gouvernement.

Aux prémices de sociologie politique s'ajoute une perspective historique à notre démarche. Il pourrait sembler facile de déterminer les facteurs à l'origine de la politique de régionalisation. Or, les mots d'Émile Durkheim nous convainquent de la pertinence de reconstituer le débat public dans cette perspective : « Nous ne savons pas a priori quelles idées sont à l'origine des divers courants entre lesquels se partage la vie sociale, ni s'il en a; c'est seulement après les avoir remontés jusqu'à leurs sources que nous saurons d'où ils proviennent²⁷. »

Notre démarche s'inscrit également dans le courant des analyses de politique publique. Pour le politologue Stéphane Paquin, elle « représente l'étude de l'action

de l'État dans la société publique²⁸ ». L'avènement de l'État-providence à la fin du XIX^e siècle correspondrait à la création des politiques publiques, pour reprendre les mots d'Hassenteufel. Ce nouveau rôle joué par l'État se caractérise par le passage d'« une responsabilité personnelle à une responsabilité collective prise en charge par l'État²⁹ » dont on attend désormais une protection sociale. Selon Luc Bernier et Guy Lachapelle, la crise de l'État-providence qui caractérise le début des années 1980 force une remise en cause des programmes issus de ce modèle de gouvernance, rendant l'analyse des politiques publiques encore plus pertinente³⁰. Lourdeur bureaucratique et difficultés financières alimentent la perception d'un État trop présent qui tente alors de transférer une part de responsabilités à d'autres partenaires, une période qualifiée d'exercice de décentralisation, voire de désengagement de l'État.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs modèles d'analyse de politique publique émergent³¹. Pour réaliser notre recherche, nous avons arrêté notre choix sur le modèle séquentiel formulé par Charles O. Jones (1970)³². Ce modèle propose de diviser le processus de production de politique publique en plusieurs étapes. La grille séquentielle de Jones contient six cycles : 1) la formulation d'un problème public, 2) sa mise à l'ordre du jour politique, 3) la prise de décision, 4) l'élaboration de mesures et de programmes, 5) leur mise en œuvre et 6) leur évaluation³³. Pertinent pour sa capacité à exposer le processus d'émergence d'une politique publique, cet outil d'analyse offre une simplification de la réalité afin de faciliter sa compréhension³⁴. Cela dit, le modèle reste imparfait, comme tous les autres. Nous admettons qu'en réalité une politique concrète ne se réalise jamais de façon aussi linéaire et certaines phases sont très difficiles à baliser par un début et une fin. Du fait que cette recherche est effectuée à l'intérieur d'un projet de maîtrise, nous devons être réaliste dans nos ambitions. Ainsi, notre étude se consacre à l'analyse des trois premiers cycles seulement, qui s'intéresse davantage au processus décisionnel de la politique publique. Ces trois étapes sont plus faciles à

24. P. Hassenteufel, 2008, p. 21.

25. *Ibid.*, p. 41.

26. J.-Y. Dormagen et D. Mouchard, 2007, p. 238.

27. É. Durkheim, 2010 (1895), p. 131.

28. S. Paquin, 2010, p. 8.

29. Ewald (1986), cité dans P. Hassenteufel, 2008, p. 15.

30. L. Bernier et G. Lachapelle, 2010, p. 11.

31. Voir la rationalité limitée d'Herbert Simon (*Administrative Behavior*, 1947), le gradualiste de Charles Lindblom (*The Science of Mudding Through*, 1959), le systémique de David Easton (*A System Analysis of Political Life*, 1965), la corbeille à papier de Cohen, March et Olsen (*A Garbage Can Model of Organizational Choice*, 1972), les anarchies organisées de John Kingdon (*Agendas, Alternatives and Public Policies*, 1995). N. Burlone, 2012, p. 97-112.

32. Retravaillé ensuite par James Anderson en 1975. P. Hassenteufel, 2008, p. 29

33. C. Jones, 1984 (1970), p. 36.

34. P. Hassenteufel, 2008, p. 37.

délimiter, mais, surtout, elles permettent de connaître la genèse de cette politique.

Les sources retenues

Les sources primaires que nous étudions sont de deux ordres : les mémoires déposés lors des consultations publiques des commissions parlementaires traitant de la planification des politiques d'immigration et certaines publications gouvernementales. Les mémoires sont archivés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à Québec et accessibles au public en format numérique. Au cours des quatre consultations publiques, 190 mémoires ont été soumis par 141 participants. Une sélection a donc été faite et 63 mémoires ont été retenus pour le dépouillement.

Trois critères ont été élaborés pour les sélectionner. Tout d'abord, nous priorisons la fréquence de participation, car elle nous permet d'observer la reformulation ou, dans certains cas, la réitération de préoccupations. Ensuite, nous distinguons les organisations dont le mandat les amène à travailler directement auprès de la clientèle immigrante, comme le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières, et ceux qui le font indirectement, tel que le Conseil du patronat du Québec. Au total, 22 % des participants travaillent directement auprès des immigrants et 78 % indirectement. Nous avons donc sélectionné les mémoires de manière à respecter cette proportion. Enfin, les acteurs ont été classés selon trois catégories territoriales. Sur l'ensemble des acteurs, nous avons observé que 27 % œuvrent à l'extérieur de la région métropolitaine, 31 % sont basés à Montréal³⁵ et 42 % des participants offrent des services dans l'ensemble du Québec. Considérant que l'immigration est un phénomène essentiellement métropolitain et que sa régionalisation interpelle directement les acteurs en région, nous avons décidé de sélectionner 50 % des mémoires provenant des régions, 25 % de ceux qui sont issus de Montréal et la même proportion pour les acteurs provinciaux. En comptabilisant l'ensemble des mémoires, y compris ceux de 1987, nous obtenons 15 mémoires d'organismes régionaux, 11 de Montréal et 16 pour l'ensemble de la province. Nous sommes consciente de provoquer une distorsion³⁶ dans nos résultats du fait

que nous accordons une prépondérance aux mémoires des régions, ce qui a pour effet de donner plus de poids aux voix régionales (numériquement parlant). Ce biais dans la représentativité des opinions est pris en considération dans l'analyse de nos résultats.

Pour la partie gouvernementale, le contenu de l'énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble* (1990) et du document *Une richesse à partager* (1992), qui contient les orientations générales et particulières de la politique de régionalisation, a été analysé. Ces publications nous indiquent la manière dont le « problème public » mis en lumière dans les mémoires est compris et récupéré par les autorités provinciales et renvoient au discours officiel du gouvernement sur la régionalisation de l'immigration. Également, nous étudions les documents de réflexion que le gouvernement publie avant la tenue de chaque consultation. Ils offrent une base de données commune à tous les participants et contiennent des informations factuelles, telles que le nombre d'immigrants admis annuellement et les enjeux prioritaires du gouvernement. En signifiant ainsi ses priorités, le gouvernement informe les participants des thèmes qu'il choisit de mettre à son ordre du jour.

Analyser les arguments et les stratégies discursives

À partir de ces sources, nous cherchons à analyser les trois premières séquences de la politique de régionalisation de l'immigration au Québec : 1) la formulation d'un problème public, 2) sa mise à l'ordre du jour politique et 3) la prise de décision. Selon Hassenteufel, « [u]ne politique publique est aussi construite par l'analyse qui en est faite, et, plus largement, par l'ensemble des discours qui l'accompagnent³⁷ ». Conséquemment, nous procédons à une analyse de contenu et à une analyse de discours pour reconstituer le débat public. La distinction entre ces deux types d'analyse nous fait comprendre rapidement leur caractère complémentaire. Pour reprendre l'explication d'Alice Krieg-Planque, l'analyse de contenu aide à cerner de quoi on parle, alors que l'analyse de discours cherche plutôt comment s'est dit³⁸. Précisons ici que nous retenons l'analyse de discours comme un outil d'analyse et non un projet de recherche. L'objectif principal de la démarche consiste surtout à étudier l'élaboration d'une politique publique.

Résultats préliminaires

À ce stade-ci, nous sommes en mesure de présenter quelques résultats préliminaires à partir d'une première lecture des mémoires. D'abord, nous constatons que les acteurs prenant part aux consultations publiques représentent des milieux diversifiés : économique, agricole, communautaire, éducatif, syndical, juridique, profes-

35. La région métropolitaine de Montréal englobe plusieurs villes des couronnes Nord et Sud. Dans certains cas, nous avons décidé de considérer quelques villes comme étant à l'extérieur de Montréal, donc en région. Nous avons choisi de procéder de la sorte, car certains participants aux consultations demandent à être considérés comme étant issus d'un milieu régional et non montréalais. Représentée par les mémoires des organismes Le Coffret et la Fondation Clara-Bourgeois, la ville de Saint-Jérôme fait partie de ces exceptions.

36. Selon nos calculs, les mémoires issus des régions sont nettement surreprésentés dans notre groupe témoin par rapport à l'ensemble des participants (+23 %). Ceux qui ont été produits par des acteurs basés à Montréal sont, par conséquent, sous-représentés (-6 %), encore plus pour ceux dont les activités sont à l'échelle nationale (-17 %).

37. P. Hassenteufel, 2008, p. 13.

38. A. Krieg-Planque, 2012, p. 42-43.

sionnels, etc. Les acteurs en région parlent de manière positive de la régionalisation de l'immigration et se disent ouverts à accueillir plus d'immigrants. Quant aux acteurs présents dans l'ensemble du Québec et ceux qui sont présents à Montréal, ils sont plus partagés. On reconnaît unanimement la forte concentration métropolitaine. Or, on retient le manque de ressources financières et la mauvaise coordination entre les ministères comme étant les principaux défis à relever, et non la concentration elle-même. Plusieurs participants montréalais mettent de l'avant l'importance de la régionalisation pour la survie du français, d'autres pour éviter qu'il y ait « deux Québec dans un³⁹ ». Les opposants à la régionalisation, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans le mémoire qu'elle signe conjointement avec le Conseil central, prédisent l'échec d'une telle démarche et craignent un éparpillement des budgets consacrés à l'intégration.

Parmi les paramètres délimitant le « problème public », l'immigration ressort comme une solution importante pour contrer le déclin démographique. Pour la très grande majorité des participants – à l'exception des démographes et de ceux qui les citent –, le lien est direct. Comme les régions souffrent plus directement de ce déclin, la régionalisation de l'immigration devient une solution crédible. La survie de la langue française revient aussi fréquemment dans les préoccupations des acteurs qui estiment que les régions plus homogènes font office de lieux d'intégration plus rassurants. Pour le contenu, ce sont les principaux paramètres que nous retenons.

Pour les discours, les participants font souvent référence à l'immigration comme à un outil pouvant répondre à des besoins et régler des problèmes. Le Centre justice et foi, la CSN et le Conseil scolaire de l'île de Montréal dénoncent la vision utilitariste adoptée par le gouvernement, mais ils sont minoritaires à le faire, tandis que la grande majorité des intervenants adoptent cette perspective. Par ailleurs, même si le gouvernement du Québec emploie le terme « régionalisation » à la suite de l'avis du CCCI en 1989, des acteurs tels que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le Syndicat des professeurs de l'État du Québec ainsi que la Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois parlent de démétropolisation, malgré le changement de vocabulaire officiel. Dans ces cas-ci, le problème évoqué n'est pas l'absence d'immigrants en région, mais leur forte concentration dans la métropole, qui donne l'impression, pour certains participants en région, que les immigrants vivent en ghettos à Montréal, c'est-à-dire dans des communautés hermétiques et repliées sur elles-mêmes. Ce choix lexical révèle une inquiétude sérieuse qui laisse croire que Montréal n'est pas un lieu

d'intégration adéquat, mais que les villes régionales le sont.

Ces résultats sommaires donnent le ton des enjeux et du type de propos que l'on trouve dans les mémoires. Le croisement avec les publications gouvernementales nous aidera à compléter notre analyse et dévoilera de nouvelles pistes pour reconstituer le débat qui mène à l'adoption d'une politique de régionalisation de l'immigration.

BIBLIOGRAPHIE

AVERY, Donald (1995), *Reluctant Host: Canada's Response to Immigrant Workers, 1896-1994*, Toronto, McClelland & Stewart, 239 p.

BELKHODJA, Chedly, et Michèle VATZ LAAROUSSI (2012), *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques dans cinq États fédéraux*, Paris, L'Harmattan, 260 p.

BERNIER, Luc, et Guy LACHAPPELLE (2010), « L'étude des politiques gouvernementales », dans Luc BERNIER, Guy LACHAPPELLE et Stéphane PAQUIN (dir.), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 10-35.

BERNIER, Estelle, Lucille GUILBERT et Michèle VATZ LAAROUSSI (2013), *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants. Questions identitaires et stratégies régionales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 214 p.

BOULAIS, Julie (2010), *La régionalisation de l'immigration au Québec. Évolution de 1982 à 2006 des flux et des caractéristiques sociodémographiques*, M.A. (démographie), Montréal, Université de Montréal, 79 p.

BURLONE, Nathalie (2012), « La décision et le processus décisionnel », [En ligne], dans Pierre P. TREMBLAY (dir.), *L'administration contemporaine de l'État : une perspective canadienne et québécoise*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 97-112. http://books.google.ca/books?id=249mRjQv3dsC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false (page consultée le 20 juillet 2013).

CENTRE OPÉRATIONS DIGNITÉ, *Historique*, [En ligne], <http://operationdignite.com/-Historique,48-.html> (page consultée le 23 avril 2013).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION, *Historique des COFI et offre de service actuelle en francisation*. [En ligne], 27 mars 2013, www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx%3FMediaId%3DANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_70471%26process%3DDDefault%26token%3DZyMoxNwUn8ikQ%2BTRKYwPCjWrKwg%2BvIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ca&client=firefox-a (page consultée le 19 août 2013).

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC (1989), *Quelques arpents de neige... à partager : la régionalisation de l'immigration*, Québec, Avis à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles 53 p.

DAMARIS, Rose, Annick GERMAIN et Myriam RICHARD (2012), « Les banlieues de l'immigration ou quand les immigrants refont les banlieues », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, tome 1, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 1107-1142.

39. Cette expression réfère au rapport du Conseil des affaires sociales et est reprise fréquemment par les auteurs des mémoires. Conseil des affaires sociales, 1989, 124 p.

- DORMAGEN, Jean-Yves, et Daniel MOUCHARD (2007), *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck Université, 243 p.
- DUGAS, Clermont, (1996), « L'exode rural et les migrations hors des frontières », dans Serge COURVILLE (dir.), *Population et territoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (coll. « Atlas historique du Québec »), p. 109-131.
- DUMONT, Johanne (1991), *Distribution spatiale de la population immigrante et régionalisation de l'immigration. Bilan des expériences étrangères*, Direction des politiques et programmes d'intégration socioéconomique, 81 p.
- DURKHEIM, Émile (2010, 1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Éditions Flammarion, 333 p.
- ESSES, Victoria M. (dir.) (2010), *Caractéristiques d'une collectivité accueillante*, [En ligne], Citoyenneté et Immigration Canada, Gouvernement du Canada, <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2013/01/Caracteristiques-dune-collectivite-accueillante.pdf> (consulté le 27 octobre 2014).
- GAGNON, Alain G. (1981), *Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'est du Québec*, Montréal, Éditions Leméac inc., 262 p.
- HASSENTEUFEL, Patrick (2008), *Sociologie politique: l'action publique*, Paris, Armand Colin, 272 p.
- HELLY, Denise, et Frédérique BOURGEOIS (1999), *Une recherche comparative. Politique d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire. Les réfugiés kosovars évacués à Lyon et à Montréal au printemps 1999*, [En ligne], Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, 183 p., http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/kosovar_final.pdf (consulté le 25 novembre 2012).
- JONES, Charles (1984, 1970), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Brooks et Cole Publishing Company, 276 p.
- KLEIN, Juan-Luis (1995), « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social: le cas du développement régional au Québec », *Lien social et politique*, n° 33, p. 133-141.
- KNOWLES, Valerie (1997), *Strangers at Our Gates. Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1997*, Toronto, Dundurn Press Toronto Oxford, 204 p.
- KRIEG-PLANQUE, Alice (2012), *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin (coll. « ICOM »), 238 p.
- LAMOTTE, Aleyda (1990), *Régionalisation de l'immigration internationale et profil différentiel des immigrants vivant à l'extérieur de Montréal*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche, gouvernement du Québec, [s.p.].
- LAROCHE, Gabriel (1993), « Les facteurs de décision dans le choix par les immigrants d'une région de résidence: éléments d'éclairage », dans Micheline Bonneau et Paul-André Tremblay (dir.), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, p. 65-81.
- MANÈGRE, Jean-François (1993), « La régionalisation de l'immigration: du rêve à la réalité... », dans Micheline BONNEAU et Pierre-André TREMBLAY (dir.), *Immigration et régions: nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels, p. 83-109.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC (1990), *Au Québec pour bâtir ensemble: énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, 104 p.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC (1992), *Une richesse à partager: orientation pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*, Québec, gouvernement du Québec, 35 p.
- PAQUIN, Stéphane (2010), « La mondialisation et les politiques publiques », dans Luc BERNIER, Guy LACHAPPELLE et Stéphane PAQUIN (dir.), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 355-386.
- QUÉBEC (1987), *Consultation sur le niveau d'immigration. Objet et problématique de la consultation sur le niveau d'immigration pour 1987*, Québec, 21 p.
- SÉGUIN, Anne-Marie (1993), « Les mesures de soutien au logement et dispersion de l'immigration: leçons des expériences étrangères », dans Micheline Bonneau et Paul-André Tremblay (dir.), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, p. 113-133.
- SIMARD, Myriam (1996), « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration: enjeux et paradoxes », *Recherches sociographiques*, vol. 37, n° 3, p. 439-469.
- ST-AMOUR, Martine (2010), *Attraction et rétention des immigrants récents hors Montréal: une analyse longitudinale par cohorte d'arrivée au Québec (1992, 1996, 2000 et 2004)*, mémoire de maîtrise (démographie), Institut national de la recherche scientifique, Montréal, 89 p.
- VATZ LAAROSSI, Michèle, et Gabriela BEZZI (2010), « La régionalisation de l'immigration au Québec: des défis politiques aux questions éthiques », *Nos diverses cités*, n° 7, printemps, p. 31-38.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Anne-Catherine Bélanger-Catta

Anne-Catherine Bélanger-Catta est candidate à la maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke sous la direction de Benoît Grenier. Bachelière en histoire de cette même institution, elle est engagée dans le milieu universitaire dans plusieurs projets : *Revue d'histoire de l'Université de Sherbrooke* (RHUS), association étudiante, colloques, etc. Son projet de maîtrise porte sur les migrations de nobles canadiens aux Antilles françaises, au XVIII^e siècle.

David Camirand

Doctorant à l'Université Laval, David Camirand travaille sous la direction d'Alain Laberge et de Laurier Turgeon. Sa thèse, intitulée *La guerre de course en Nouvelle-France. Portrait d'une activité militaire et économique aux XVII^e et XVIII^e siècles*, traite de l'apport et des retombées de l'activité corsaire atlantique sur les colonies françaises septentrionales. Diplômé au baccalauréat et à la maîtrise de l'Université de Montréal, il s'est aussi intéressé aux questions de mémoire en publiant un mémoire intitulé : *Iberville et les historiens. Le parcours historiographique d'un héros de la Nouvelle-France*.

Lauréanne Daneau

Titulaire d'une maîtrise en études québécoises obtenue à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Lauréanne Daneau inscrit ses recherches dans le courant de la sociologie politique. Elle s'intéresse à la volonté des acteurs politiques d'exercer un contrôle sur les mouvements migratoires et les débats publics, à la fin du XX^e siècle, portant sur les enjeux liés à l'immigration. En 2013 et 2014, elle gagne le prix Courville-Séguin décerné à la meilleure communication du colloque étudiant du CIEQ. Lauréanne Daneau est membre du conseil d'administration de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie et bénévole au Service d'accueil des nouveaux arrivants de Trois-Rivières.

Joseph Gagné

Originaire du nord de l'Ontario, Joseph Gagné a obtenu son baccalauréat à l'Université Laurentienne à Sudbury. Il a ensuite fait sa maîtrise à l'Université Laval où il poursuit présentement son doctorat. Ses recherches gravitent autour des communications et du renseignement au sein de l'armée française en Amérique pendant la guerre de Sept Ans. Récipiendaire d'une bourse de la Fondation Baxter & Alma Ricard, ses intérêts portent aussi sur le Régime français dans la région des Grands Lacs et le pays des Illinois. Il est également le créateur du portail Nouvelle-France électronique (www.novafrancia.org).

Mathieu Houle-Courcelles

Doctorant en histoire à l'Université Laval et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Mathieu Houle-Courcelles s'intéresse depuis plusieurs années à l'histoire du mouvement ouvrier et des mouvements sociaux. Il est l'auteur du livre *Sur les traces de l'anarchisme au Québec 1860-1960* publié chez Lux en 2008 et traduit en allemand en 2011 aux éditions AV. Sa thèse de doctorat, sous la direction de Martin Pâquet et de Michel Pigenet, porte sur l'itinéraire des militants et des militantes communistes libertaires de langue française pendant l'entre-deux-guerres à Montréal.

Karine Pépin

Karine Pépin est candidate à la maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke sous la direction de Benoît Grenier. Au cours de son baccalauréat, elle a remporté deux mentions d'excellence de la part de la doyenne de la Faculté des lettres et sciences humaines. Elle est récipiendaire de la bourse de maîtrise Joseph-Armand-Bombardier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et d'une bourse de maîtrise du Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Son projet de maîtrise porte sur les mariages mixtes entre les nobles canadiens et les individus d'origine autre que française ou canadienne, de 1760 à 1800.

Claire Portelance

Claire Portelance est titulaire d'un doctorat en études québécoises réalisé sous la direction de Serge Cantin à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle s'intéresse aux fictions cinématographiques dans la culture québécoise. Elle a notamment publié ses travaux dans la revue *Nouveau Cahiers du socialisme*. Depuis 1987, elle enseigne les sciences politiques au Collège Lionel-Groulx.

Alex Tremblay Lamarche

Récipiendaire d'une bourse d'études supérieures du Canada Vanier, Alex Tremblay Lamarche est titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval et poursuit actuellement des études doctorales à l'Université Laval et à l'Université libre de Bruxelles. Ses recherches portent sur les relations entre anglophones et francophones au sein des élites au XIX^e siècle et, de manière plus générale, sur l'histoire des élites au Québec. On le retrouve activement engagé dans la diffusion de l'histoire à la barre de 3 600 secondes d'histoire, une émission de vulgarisation historique diffusée sur les ondes de CHYZ 94,3.

Cet ouvrage est composé en Adobe Garamond. Design de la maquette: Émilie Lapierre Pintal, CIEQ.

Achévé d'imprimer en avril 2016 chez les Copies de la Capitale inc. à Québec,
pour le compte du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)– www.cieq.ca.

Imprimé sur du papier rolland enviro satin 100% recyclé.



cheminements

Afin de diffuser les réflexions et les résultats des recherches de ses étudiants et étudiantes membres, le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) vous présente un nouveau numéro de la collection «Cheminements». Deux étudiants en cotutelle (l'un à l'Université Laval et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'autre à l'Université Laval et à l'Université libre de Bruxelles), deux étudiantes de l'Université de Sherbrooke, un étudiant de l'Université Laval et une étudiante de l'Université du Québec à Trois-Rivières livrent ici les textes issus de leurs communications présentées lors des 19^e et 20^e colloques étudiants du CIEQ. Les actes qui en découlent rassemblent ainsi des articles qui explorent des thématiques chères à la relève en études québécoises: les questions de mémoire, de

méthodologie et d'historiographie d'une part et celles tournant autour des idées de rupture, de conflit et de contestation d'autre part. L'intérêt des outils généalogiques pour l'historien, l'évolution de l'historiographie québécoise sur les mariages interreligieux au Québec, le récit de fiction cinématographique depuis les années 1960, la participation des corsaires à l'effort de guerre sous le Régime français, le mouvement des chômeurs au lendemain de la Grande Guerre et la mobilisation sociale et politique de la société civile sur la question de l'immigration en région à la fin du xx^e siècle sont les sujets des articles qui démontrent le dynamisme de la relève étudiante tout autant que la diversité des études scientifiques au CIEQ.

Ont contribué à cet ouvrage

Anne-Catherine Bélanger-Catta
David Camirand
Lauréanne Daneau
Mathieu Houle-Courcelles
Karine Pépin
Claire Portelance
Alex Tremblay Lamarche

